ÉCONOMIE FAMILIALE ET INNOVATION AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST : VERS DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Document de synthèse

Initiative du Secrétariat du
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (SCSAO)

SAH/D(2005)550 Mars 2005

Le Seine Saint-Germain
4, Boulevard des Iles
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : +33 (0) 1 45 24 89 87
Fax : +33 (0) 1 45 24 90 31
http://www.oecd.org/sah

Adresse postale :
2 rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16

ÉCONOMIE FAMILIALE ET INNOVATION AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST : VERS DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Document de synthèse

SAH/D(2005)550 Mars 2005

Les principaux auteurs de ce rapport sont :

Dr. Jean Sibiri Zoundi, Coordinateur régional de l'initiative du SCSAO sur l'accès à l'innovation agricole, INERA Burkina Faso (jeansibiri_Zoundi@yahoo.fr).

M. Léonidas Hitimana, Unité Transformation de l'agriculture et Développement durable, SCSAO (leonidas.hitimana@oecd.org)

M. Karim Hussein, Chef d'Unité, Transformation de l'Agriculture et Développement Durable, SCSAO, et Coordinateur global de cette Initiative (karim.hussein@oecd.org)

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

		Siège
AAGDS	Accelerated Agricultural Growth Development Strategy (Stratégie de croissance et de développement agricole accéléré)	Ghana
ADOP	Appui direct aux opérateurs privés	Burkina FAso
ADRAO	Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest	Mali
ADRK	Association pour le développement de la région de Kaya	Burkina FAso
AEDF	Agricultural Extension Development Funds (Fonds de promotion de la vulgarisation agricole)	Ghana
AIP	Accord inter professionnel	
AISSA	Agricultural Intensification in Sub-Saharan Africa (Intensification agricole en Afrique Subsaharienne)	Togo
AMEDD	Association malienne d'éveil au développement durable	Mali
ANADER	Agence nationale de développement rural	Cote d'Ivoire
ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural du Sénégal	Sénégal
AOPP	Association des organisations professionnelles paysannes	Mali
APCAM	Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali	Mali
APD	Approches participatives de développement	
APEJ	Association pour la promotion de l'emploi des jeunes	Mali
APFOG	Apex Farmers Organization of Ghana (Organisation faîtière des producteurs du Ghana)	Ghana
ARPON	Appui à la riziculture paysanne de l'office du Niger	Mali
ATC	Agent technique coton	Burkina FAso
AV	Association villageoise	
BAD	Banque africaine de développement	Tunisie
BNDA	Banque nationale de développement agricole	Mali
CAE	Centre agro-entreprise	Mali
CAFON	Coopérative artisanale des forgerons de l'office du Niger	Mali
CAGIA	Central d'achat et de gestion des intrants agricoles	Bénin
CAMES	Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur	Burkina Faso
CAP	Centre agricole polyvalent de Matourkou	Burkina Faso
CAREC	Caisse rurale d'épargne et de crédit	Mali
CC	Correspondant coton	Burkina Faso
CCOF	Cadre de concertation des organisations faîtières	Burkina Faso
CEDEAO	Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest	Nigeria
CES	Conservation des eaux et des sols	
CESAO	Centre d'études sociales en Afrique de l'Ouest	Burkina Faso
CFFA	Centre de formation de formateurs d'agriculteurs	Burkina Faso
CFJA	Centre de formation des jeunes agriculteurs	Burkina Faso
CG	Comité de gestion de la filière coton	Burkina Faso
CILSS	Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel	Burkina Faso
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	France
CMDT	Compagnie malienne de développement du textile	Mali
CNOP	Coordination nationale des organisations paysannes du Mali	Mali
CNRA	Comité national de la recherche agronomique du Mali	Mali
CNRA	Centre national de recherche agronomique de Côte d'Ivoire	Cote d'Ivoire

		Siège
CONFEJES	Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française	
CORAF	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole	Sénégal
CPF	Confédération paysanne du Faso	Burkina Faso
CPR	Centre de promotion rurale	Burkina FAso
CPS	Centre de prestation de services	Mali
CRDI	Centre canadien de recherche pour le développement international	Canada
CRRVA	Comité régional de la recherche et de la vulgarisation agricole	Mali
CRU	Commission régionale des utilisateurs des résultats de recherche	Mali
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest	France
CSIR	Council for Scientific and Industrial Research (Conseil pour la recherche scientifique et industrielle)	Ghana
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté	-
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale	Pays – Bas
DPT	Développement participatif de technologies	
EDIF	Export Development and Investment Fund (Fonds d'investissement de développement des exportations)	Ghana
ENEF	Ecole nationale des eaux et forêts	Burkina Faso
ENESA	Ecole nationale d'élevage et de santé animale	Burkina Faso
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial	
FAD	Fonds africain de développement	Tunisie
FAGE	Fédération des associations des exportateurs ghanéens**	Ghana
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation)	Italie
FCRMD	Fédération des caisses rurales mutualistes du delta	Mali
FDV	Fonds de développement villageois	Mali
FIA	Fonds des intrants agricoles	Mali
FIDA	Fonds international pour le développement agricole	Italie
FIJ	Fonds d'insertion des jeunes	
FJA	Formation des jeunes agriculteurs	Burkina Faso
FNGN	Fédération nationale des groupements Naam	Burkina Faso
FNRAA	Fond national pour la recherche agricole et agro-alimentaire	Sénégal
FODESA	Fonds de développement du Sahel	Mali
FPFD	Fédération des paysans du Fouta Djallon	Guinée
GEPC	Ghana Export Promotion Council (Conseil de promotion des exportations du Ghana)	Ghana
GFRAD	Groupe d'étude de femmes de recherche-action et de développement	
GHE	Gambia Horticultural Entreprise (Entreprise horticole de la Gambie)	Gambie
GIE	Groupement d'intérêt économique	
GIPD	Gestion intégrée de la production et des déprédateurs	
GJA	Groupement des jeunes agriculteurs	Burkina Faso
HAG	Horticulturalist' Association of Ghana (Association des horticulteurs du Ghana)	Ghana
ICRISAT	International Crop Research Institute for Semi-Arid and Tropics (Institut international de recherche sur les cultures des zones humides tropicales et semi-arides)	Niger (bureau Afrique de l'Ouest et du Centre)
IDR	Institut de développement rural	Burkina Faso

		Siège
IER	Institut d'économie rurale	Mali
IIED	International Institute for Environment and Development (Institut international pour l'environnement et le développement)	Sénégal (Bureau régional)
IITA	International Institute for Tropical Agriculture (Institut international pour l'agriculture tropicale)	Nigeria
IMS	Initiative mil-sorgho	Mali
INERA	Institut de l'environnement et de recherches agricoles	Burkina Faso
INSAH	Institut du Sahel	Mali
ISNAR	International Service for National Agricultural Research (Service international pour la recherche nationale agricole)	Ethiopie
ITAD	Institute of Technical and Agricultural Development (Institut de développement technique et agricole)	Royaume-Uni
KIT	Institut royal des tropiques	Pays-Bas
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	France
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques	Burkina Faso
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement	Mali
NAWFA	National Women Farmers' Association (Association de femmes agricultrices de la Gambie)	Gambie
NEPAD	New Partnership for Africa's Development (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)	Afrique du Sud
NERICA	New Rice for Africa (Nouveau riz pour l'Afrique)	
ODI	Overseas Development Institute (Institut pour le développement d'outre-mer)	Royaume - Uni
OGM	Organisme génétiquement modifié	
ON	Office du Niger	Mali
ONG	Organisation non gouvernementale	
OP	Organisation de producteurs	
OPA	Organisation professionnelle agricole	
OPSF	Opération pilote de sécurisation foncière	Burkina Faso
PADDAB	Programme d'appui danois au développement de l'agriculture au Burkina Faso	Burkina Faso
PAFJT	Projet d'appui à la fixation des jeunes dans leurs terroirs	Burkina Faso
PAICB/LCP	Projet d'appui aux initiatives communautaires de base pour la lutte contre la pauvreté	Burkina Faso
PAS	Programme d'ajustement structurel	
PASAOP	Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes	Mali
PDAV	Programme de développement des animaux villageois	Burkina Faso
PEA	Permis d'exploitation agricole	
PNDSA II	Second projet national de développement des services agricoles	Burkina Faso
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement	Etats–Unis d'Amérique
R&V	Recherche et vulgarisation	
RECAO	Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest	
RELC	Research and Liaison Extension Committee (Comité de liaison de la recherche et de la vulgarisation)	Ghana
REPO-Net	Research-Extension-Producers' Organizations Partnership Network (Réseau de partenariat recherché- vulgarisation - organisations de producteurs)	
ROCAFREMI	Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche sur le Mil	Niger
ROCARS	Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche sur le Sorgho	Mali

		Siège
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest	Burkina Faso
SAEC	Société Africaine d'Etudes et de Conseils	Burkina Faso
SCSAO	Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest	France
SNFJT	Stratégie Nationale de Fixation des Jeunes dans leurs Terroirs	Burkina Faso
SOFICOCI	Société de Financement des Intrants Coton de Côte d'Ivoire	Cote d'Ivoire
SOFITEX	Société des Fibres et Textiles du Burkina	Burkina Faso
SP/AJPA	Secrétariat Permanent à l'Appui aux Jeunes Producteurs Agricoles	Burkina Faso
STA	Société de Transformation Alimentaire	
T&V	Training and Visit (formation Visite)	
TEC	Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA	
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée	
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest	Burkina Faso
UNJPA-B	Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina	Burkina Faso
UNPCB	Union Nationale des Producteurs de Coton	Burkina Faso
URDOC	Unité de Recherche-Développement et Observatoire du Changement	Mali
URESCO-CI	Union Régionale des Coopératives de Savane de Côte d'Ivoire	Cote d'Ivoire
UROPAJE	Union Régionale des Organisations Professionnelles Agricoles des Jeunes de l'Est	Burkina FAso
EUA	Etats-Unis d'Amérique	
USAID	United States Agency for International Development (Agence Américaine pour le développement international)	Eats-Unis d'Amérique
USPP	Union Sous-Préfectorale de Producteurs	Bénin
VVV	Vulgarisateur Villageois Volontaire	Burkina FAso

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS **5**

RÉSUMÉ **11**

PRÉAMBULE ET CONCEPTS CLÉS **16**

I. INTRODUCTION **18**

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 18
1.2. QUESTIONS CLÉS ET OBJECTIFS DE L'INITIATIVE 19

II. APPROCHE **20**

III. LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES, POLITIQUES, INSTITUTIONNELS ET L'ACCÈS À L'INNOVATION AGRICOLE **22**

3.1 PROCESSUS D'INNOVATION ENDOGÈNE 22
3.2 VERS DES RÉFORMES DES SERVICES AGRICOLES PLAÇANT LE PRODUCTEUR AU CENTRE 23
3.3 RÉPONSE DES PRODUCTEURS DU SECTEUR PRIVÉ ET L'AGRO-BUSINESS AUX RÉFORMES DES SERVICES AGRICOLES 26
3.4 EXEMPLE DE PROCESSUS D'INNOVATION INTÉGRÉE - LE SOUS-SECTEUR COTON 28
3.5 FONCIER ET ACCÈS DES PRODUCTEURS À L'INNOVATION 31
3.6 PLACE DES JEUNES DANS LA PROMOTION DE L'INNOVATION AGRICOLE 33
3.7 ENSEIGNEMENTS ET QUESTIONS 34

IV. INNOVATION AGRICOLE ET AMÉLIORATION DES MOYENS D'EXISTENCE DES COMMUNAUTÉS : OPPORTUNITÉS LOCALES ET RÉGIONALES **36**

4.1 INNOVATION AGRICOLE ET OPPORTUNITÉS RÉGIONALES 36
4.1.1 Exemple de l'innovation concernant un produit présentant une opportunité régionale : le riz *37*
4.1.2 Exemple des produits de l'élevage présentant une opportunité régionale : Le poulet local ou « poulet bicyclette » au Burkina Faso *41*
4.2 ACCROISSEMENT DU RÔLE DE L'INNOVATION COMME FACTEUR D'AMÉLIORATION DES MOYENS D'EXISTENCE DES PRODUCTEURS LES PLUS VULNÉRABLES 44
4.2.1 Des catégories de producteurs évoluant généralement dans des environnements incertains *44*
4.2.2 Des politiques agricoles peu favorables à l'innovation pour les producteurs les plus vulnérables *45*
4.2.3 Vers des politiques plus favorables à un meilleur accès à l'innovation : Quelles initiatives en cours dans certains pays *45*

V. SECTEUR PRIVÉ, AGRO-BUSINESS, ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DANS LA PROMOTION DE L'INNOVATION AGRICOLE ET DE L'ÉCONOMIE FAMILIALE **50**

5.1 DES RÉFORMES POLITIQUES FAVORABLES À L'ÉMERGENCE DU SECTEUR PRIVÉ 50
5.2 LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ DANS L'ACCÈS À L'INNOVATION AGRICOLE 50
5.2.1 Partenariat agro-business – agriculture familiale et l'accès à l'innovation agricole : Expérience de l'association Horticulturalists' Association of Ghana (HAG) au Ghana *51*
5.2.2 Collaboration entre l'agro-business et l'agriculture familiale : l'huile de palme au Nigeria *53*
5.2.3 Partenariat producteurs/commerçants ou acteurs de la transformation et accès à l'innovation *54*
5.3 RÔLE DES ONG DANS LA PROMOTION DE LA CONNEXION DES PRODUCTEURS AU MARCHÉ 54
5.4 ENSEIGNEMENTS 55

VI. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES **58**

6.1 VERS DE NOUVEAUX PARTENARIATS POUR L'INNOVATION AGRICOLE AU SEIN DE L'ÉCONOMIE FAMILIALE 58
6.2 PERSPECTIVES 58
6.3 QUESTIONS EN SUSPENS 59

ANNEXES **60**
ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DU CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST 61
ANNEXE 2 : PROCESSUS D'INNOVATION DANS LE SOUS-SECTEUR COTON : CMDT, MALI 63
ANNEXE 3 : POLITIQUES EN MATIÈRE D'INSERTION DE LA JEUNESSE DANS L'AGRICULTURE : BURKINA FASO 67
ANNEXE 4 : PROCESSUS D'INNOVATION DANS LE SECTEUR RIZ : LE CAS DE L'OFFICE DU NIGER AU MALI 70
ANNEXE 5 : L'INNOVATION ET LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ EN AMONT DE LA PRODUCTION : LE CAS DE LA FCRMD 73
ANNEXE 6 : RÔLE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS EN AVAL DE LA PRODUCTION : LE CAS DE « JE KA FERE » 75
ANNEXE 7 : LE RÔLE DES ONG DANS L'INNOVATION AGRICOLE : LE CAS DE L'ONG AFRIQUE VERTE 76
ANNEXE 8 : TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRE ET INNOVATION : LE CAS DE L'INITIATIVE MIL SORGHO 78
ANNEXE 9 : POLITIQUE DE PROMOTION DES COOPÉRATIVES AU BURKINA FASO 81
ANNEXE 10 : PROCESSUS DE PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE DES PRODUCTEURS : LE CAS DES COMMISSIONS RÉGIONALES DES UTILISATEURS (CRU) DE RÉSULTATS DE RECHERCHE AU MALI. 83
LES PARTENARIATS 84
ANNEXE 11 : LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS COMME FACTEUR CLÉ D'INNOVATION AGRICOLE : LE CAS DE « NO-TILL » AU GHANA 86
ANNEXE 12 : INNOVATIONS AUTOUR DE L'ANANAS PAR L'ORGANISATION DES EXPORTATIONS : LE CAS DE SPEG 89
ANNEXE 13 : L'ACCÈS À L'INNOVATION AGRICOLE ET LE RESPECT DES NORMES ET STANDARDS EN HORTICULTURE : LE CAS DES INITIATIVES GIG ET SMILE DE L'ONG CONCERN UNIVERSAL EN GAMBIE . 91
ANNEXE 14 : SYNTHÈSE DE COMMENTAIRES ISSUS DE LA CONSULTATION ÉLECTRONIQUE (DÉCEMBRE 2003 – MARS 2004) 93
ANNEXE 15 : LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTRÉES LORS DES VISITES PAYS (BURKINA FASO, GAMBIE, GHANA ET MALI) 95
ANNEXE 16 : LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER D'INFORMATION SUR L'INNOVATION AGRICOLE À OUAGADOUGOU (15-16 JUIN 2004) 102

RÉSUMÉ

L'Afrique de l'Ouest connaît depuis quelques décennies une croissance démographique et des dynamiques de transformation sans précédent. L'une des questions centrales qui guide les travaux du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) est la suivante :

> *Comment et où vont vivre les quelque 430 millions d'habitants de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2020, alors qu'ils sont environ 290 millions aujourd'hui ?*

L'économie familiale occupe une place prépondérante dans les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest et joue un rôle déterminant pour répondre aux besoins de cette population. En ce qui concerne l'agriculture, qui contribue en moyenne pour près de 30% du PIB dans la région, la plupart des activités agricoles sont organisées et mises en œuvre par les exploitations familiales qui sont la forme de production la plus importante au sein de l'économie familiale en milieu rural. La question fondamentale concernant l'économie familiale en agriculture est la suivante :

> *Quel rôle devrait jouer l'économie familiale pour accompagner ce processus de transformation lié à la forte croissance démographique et aux dynamiques de changement tant au niveau régional qu'international ?*

L'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest est soumise depuis plusieurs années à d'importants changements dus à des facteurs physiques et naturels, socio-économiques et politiques agissant tant au niveau national, régional qu'international. Toutes ces préoccupations ont été à l'origine d'études et de réflexions engagées par le CSAO en 2002-2003 sur la transformation de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, et dont un des sujets abordés, a été la place de l'innovation agricole dans le processus de changement structurel de l'agriculture familiale[1].

L'initiative du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) lancée en décembre 2003 sur « l'économie familiale et l'accès à l'innovation agricole en Afrique de l'Ouest : vers de nouveaux partenariats » s'inscrit dans le cadre des réflexions du programme de travail de l'Unité « Transformation de l'agriculture et Développement durable »[2]. La définition prise en compte dans cette initiative intègre les innovations institutionnelles, politiques et organisationnelles. Elle comprend : les innovations matérielles (exemple : les semences) ; les innovations institutionnelles, sociales et organisationnelles (exemple : la mise en réseau structurée des producteurs, une meilleure organisation des circuits de distribution des intrants,…) et ; les innovations en termes de connaissances et de pratiques (exemple : pratiques culturales). Pour chaque produit agricole, pratique ou institution portant une innovation, *une attention particulière a été portée à l'élément innovateur.* L'identification de cet élément permet de comprendre les caractéristiques clés de l'innovation et les obstacles liés à son utilisation dans d'autres contextes ou régions.

La présente initiative repose sur les conclusions de ces réflexions préliminaires et explore la question fondamentale suivante :

> *Comment renforcer l'accès à l'innovation pour améliorer les moyens d'existence et les opportunités régionales en Afrique de l'Ouest, créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture et promouvoir l'économie familiale en particulier pour les populations les plus vulnérables ?*

---

1 Toulmin C. et Guèye B., Transformations in West African agriculture and the role of family farms, IIED, juin 2003 ;
Jean Sibiri Zoundi, Innovation technologique dans le processus de changement structurel de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, juin, 2003.

2 Voir : http://www.oecd.org/sah pour plus d'information sur les activités du CSAO.

L'objectif de l'initiative est d'animer des analyses, rassembler des faits et des études de cas qui permettent de favoriser des débats entre les acteurs régionaux, visant le développement de politiques et d'actions de portée régionale en vue de faciliter et de renforcer l'accès à l'innovation agricole des producteurs dont la plupart est ancré dans l'économie familiale.

Les principales activités conduites dans le cadre de l'initiative comprennent des consultations et des analyses de contextes politiques et d'études de cas dans quatre pays, dont deux pays francophones (Burkina Faso, Mali) et deux pays anglophones (Gambie, Ghana). Le présent rapport présente un large éventail d'expériences, d'études de cas et de leçons d'innovation à travers l'Afrique de l'Ouest, les contraintes et les opportunités d'accès à l'innovation agricole pour les exploitations familiales, en particulier les populations les plus vulnérables. Ces expériences pourraient ***servir à bâtir une approche régionale*** d'accès à l'innovation agricole nécessaire au développement de l'économie familiale. Pendant la mise en œuvre de l'initiative, un processus participatif de validation des résultats incluant divers acteurs impliqués dans l'innovation agricole a été réalisé en vue de favoriser la synergie avec d'autres initiatives ouest-africaines. C'est dans cette optique que s'est tenue les 15 et 16 juin 2004 à Ouagadougou, au Burkina Faso, l'atelier régional d'échange et d'information des acteurs sur la « transformation de l'agriculture ouest-africaine : vers de nouveaux partenariats pour l'innovation agricole » organisé par le CSAO en collaboration ave l'UEMOA[3] (la liste des participants à cet atelier peut être consultée en annexe 15).

Les principales conclusions des analyses et consultations sur cette initiative sont les suivantes :

- **Les réformes des services agricoles en Afrique de l'Ouest ces dernières années ont été : (i) la participation des producteurs au financement des services agricoles ; (ii) la promotion des approches de recherche et de vulgarisation répondant à la demande des producteurs et (iii) l'implication du secteur privé dans la fourniture des services agricoles**. Les États doivent poursuivre ces réformes afin d'offrir des services efficaces répondant à la demande des producteurs. Toutefois, avec le désengagement de l'État, les acteurs ouest-africains consultés se sont demandés si le secteur privé était en mesure de fournir des services de qualité en amont et en aval de la production. Les 'exemples de réussite'[4]comme l'autonomie financière de l'Institut de recherche sur l'huile de palme au Ghana restent encore marginaux. Le bilan de la commercialisation des résultats de recherche au niveau régional est mitigé.

- **Les réformes des services agricoles en Afrique de l'Ouest risquent de compromettre l'accès à l'innovation agricole pour les populations les plus vulnérables largement dépendantes des services publics**. Historiquement, les services publics ont toujours joué un rôle majeur dans la recherche et la diffusion des innovations agricoles en particulier pour les groupes les plus vulnérables pour lesquels l'accès à l'innovation dépend des capacités à payer les services rendus. La majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest a adopté une nouvelle approche des services agricoles qui cherche à répondre au mieux à la demande des producteurs[5]. La mise en œuvre de cette approche dans certains pays comme le Ghana a été à la base de mesures visant la « *commercialisation des résultats de recherche* ». Le but de cette commercialisation des résultats de recherche est double : rendre la recherche plus efficace et efficiente en répondant à la demande des producteurs ; mieux informer et valoriser les résultats de recherche auprès des services de vulgarisation et des producteurs. Au Mali, les collectivités locales doivent apporter une participation financière de 20% du coût total des services agricoles (essentiellement la formation des producteurs sur les nouvelles pratiques et techniques de productions agricoles) obtenus dans le cadre du Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP).

---

3 Le rapport de cet atelier peut être consulté sur le site : www.oecd.org/sah/transformationagri

4 'Success stories'en anglais.

5 L'expression «*offre de services guidée par la demande* » est souvent utilisée pour désigner une approche où des services agricoles sont offerts à la demande des producteurs ou des acteurs de l'agro-business.

- Au niveau de la recherche et en dépit des initiatives en matière de réadaptation des critères d'évaluation et de promotion des chercheurs (ex : Système CAMES), la question centrale du statut des institutions de recherche et de vulgarisation agricole reste posée: *Quel statut et quels mécanisme de financement pour les institutions publiques de R&V engagées dans cette logique d'offre de services qui répond à la demande des producteurs permettant aussi de maintenir le rôle de veille scientifique et stratégique ? Quelles pourraient être la contribution et la place du secteur privé, de l'agro-business et des organisations de producteurs (OP) dans la promotion d'une recherche efficace et efficiente ?*

- **Les réformes des services de vulgarisation ont laissé un « vide institutionnel » qui pourrait compromettre l'accès à l'innovation agricole. Les OP et les acteurs du secteur privé n'ont pas encore les capacités humaines et financières suffisantes pour prendre le relais.** La réduction en termes humains et financiers des structures de vulgarisation dans un environnement où la majorité des organisations de producteurs ne dispose pas encore de capacités suffisantes pour assurer les fonctions de fourniture de services agricoles appropriés, pourrait compromettre l'accès à l'innovation agricole. A ce titre, la question fondamentale qui se pose est la suivante: *Comment gérer ce « vide institutionnel » préjudiciable à l'accès des producteurs à l'innovation dans bon nombre de pays à court et moyen terme?*

- **L'absence de politique de sécurisation foncière appropriée fait que certaines catégories de producteurs issues de l'économie familiale (allochtones, femmes, jeunes, migrants…) se heurtent à des difficultés d'adoption des innovations agricoles**. Il s'agit, par exemple, de gros investissements pour la gestion de la fertilité des sols ou la plantation des arbres. Dans le cas de l'élevage, l'absence de sécurisation foncière limite la production fourragère et l'amélioration des pâturages naturels.

- **Les communautés locales participent activement à la gestion des ressources naturelles notamment l'accès à la terre**. Les réflexions et actions sur la « *sécurisation foncière* » mettent surtout l'accent sur la nécessité de développer des approches participatives qui responsabilisent et impliquent au mieux les communautés locales, les femmes et les jeunes dans la conception et la mise en œuvre des réglementations liées aux questions foncières. Par exemple, le Mali et le Sénégal sont en train de mettre en place des conventions locales en partenariat avec l'administration locale, dans le cadre de la décentralisation. Des expériences similaires sont observées au Burkina Faso.

- **Les quelques initiatives des pouvoirs publics favorisant l'accès des jeunes à l'innovation agricole en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso et Mali principalement) ont eu des résultats mitigés en raisons de faibles investissements socio-éducatifs et des approches « top-down ».** Les jeunes constituent la majorité de la population ouest-africaine[6]. Aussi est-il essentiel de définir une politique agricole qui permette aux jeunes d'acquérir et de valoriser les innovations agricoles. Par exemple, l'Union régionale des organisations professionnelles agricoles des jeunes de l'Est (UROPAJE) au Burkina Faso entretient de solides partenariats avec la recherche et contribue directement à la dissémination de nouvelles connaissances relatives aux pratiques et produits agricoles.

- Des innovations concernant certains produits agricoles et d'élevage présentent des opportunités régionales qui méritent d'être explorées :

    - ✓ **Le riz**. La mise au point par l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) de variétés de riz à haut rendement NERICA (New Rice for Africa) ainsi que le développement de technologies de transformation post-récolte utilisant du matériel fabriqué par des artisans locaux (Coopérative artisanale

[6] Les jeunes représentent près de 50% de la population ouest-africaine. Les difficultés d'insertion dans la vie économique fragilisent cette jeunesse qui constitue ainsi un vivier de candidats au recrutement des armées des « seigneurs de guerres ».

des forgerons de l'Office du Niger, Mali) (CAFON) a permis d'augmenter de manière significative la productivité. Au Mali, par exemple, les rendements sont passés de 3 tonnes à 6 tonnes entre le début des années 1990 et aujourd'hui.

- ✓ **Le coton**[7]. Les expériences vécues dans les systèmes cotonniers ont montré l'intérêt d'un processus d'innovation fondé sur la demande des producteurs, d'un dispositif d'appui-conseil rapproché, d'un dispositif de commercialisation approprié assurant des revenus aux producteurs. La situation du sous-secteur coton met également en relief la pertinence d'une synergie basée sur une approche intégrée assurant à la fois la couverture des besoins sociaux de base des communautés et l'amélioration de la productivité et de la production agricoles. Cette vision intégrée a été l'une des clés du succès technologique dans le secteur. Les réformes en cours dans le sous-secteur coton doivent prendre en compte le rôle à la fois économique et social du coton en Afrique de l'Ouest. La question qui est posée aux décideurs politiques et partenaires au développement, est de savoir *comment garantir un processus d'innovation efficient dans un contexte de libéralisation et de privatisation des filières cotonnières.*
- ✓ **Les fruits et légumes**. La forte demande au niveau mondial et le renforcement des partenariats entre les organisations de producteurs et l'agro-business ont permis de favoriser l'adoption de nouvelles technologies à haut rendement. Les rendements d'ananas au Ghana ont augmenté d'environ 20% et les exportations ont été multipliées par 10 entre 1993 et 2004. D'autres innovations à portée régionale concernent les oignons, les mangues, les papayes et les tomates.
- ✓ **La volaille**. Trois facteurs principaux sont à l'origine du succès des innovations autour du *« poulet bicyclette »*[8] qui fait vivre près de 6 millions d'exploitations familiale au Burkina Faso: (i) des approches optimisant les synergies entre savoirs locaux (poulaillers construits avec des matériaux locaux et utilisation des médicaments traditionnels de lutte contre la mortalité des pintadeaux) et innovations exogènes (traitements préventifs contre la peste aviaire, traitements curatifs contre les parasites internes et externes en s'appuyant sur les vaccinateurs villageois volontaires) ; (ii) l'appui de l'État à travers des investissements soutenus dans la formation des vaccinateurs villageois et l'appui à l'approvisionnement en vaccins et autres médicaments et ; (iii) le développement d'un important réseau de commerçants assurant la commercialisation au niveau national et régional (Bénin, Togo et Sénégal).
- ✓ **L'huile de palme**. Au Nigeria, un partenariat gagnant-gagnant entre agro-business (Okomu Oil Palm Company Plc) et les petites exploitations familiales a permis d'une part aux producteurs de la catégorie de l'économie familiale d'acquérir du matériel de plantation de palmier plus productif et plus rentable. De l'autre, à la compagnie de réduire les coûts liés à l'expansion des plantations de palmiers à huile nécessaire à la fabrication de l'huile de palme en coopérant avec un grand nombre de petites exploitations agricoles.

Deux éléments ont joué un rôle clé dans la réalisation des exemples d'innovation mentionnés ci-dessus :

- Le renforcement des partenariats entre les acteurs : producteurs – secteur public (services agricoles publics, décideurs politiques) – société civiles (OP, ONG) – agro-business et secteur privé (commerçants, …).
- L'adoption d'une approche participative incluant notamment les producteurs dans la prise de décision et la mise en place des programmes de recherche et de développement.

---

7 Hussein, K., Perret, C. et Hitimana, L., *Economic and social importance of cotton production and trade in West Africa: role of cotton in regional development trade livelihoods*, Sahel and West Africa Club/OECD, Paris, March 2005.

8 Appelé ainsi « poulet bicyclette » car les poules sont transportées vivantes vers les villes sur les bicyclettes.

L'analyse de la chaîne de valeur pourrait renforcer le processus d'innovation en déterminant la contribution de chaque acteur en vue de maximiser les synergies et les complémentarités entre acteurs.

Lors de l'atelier de Ouagadougou du CSAO sur l'innovation agricole mentionnée ci-dessus, il a été proposé que les institutions régionales telle l'UEMOA et la CEDEAO se penchent sur la question suivante :

> *Comment peut-on promouvoir des politiques régionales plus adaptées, assurant une plus grande protection de produits stratégiques comme le riz, en vue de créer un environnement incitant les producteurs à investir dans l'innovation ?* Lors de l'atelier de Ouagadougou, les participants ont recommandé aux institutions régionales (UEMOA, CEDEAO) d'établir une liste de produits stratégiques qui feraient l'objet de politiques régionales de protection dans le cadre des accords internationaux. *Comment la fiscalité interne sur les intrants agricoles (TVA notamment) peut-elle être revue au niveau des pays pour promouvoir un meilleur accès des producteurs à l'innovation agricole ?*

L'atelier de réflexion et d'échange des acteurs régionaux a été l'occasion de constituer des réseaux informels d'institutions et d'organisations engagées dans la recherche d'alternatives pour une meilleure valorisation de l'innovation agricole et une agriculture durable.

Les enseignements tirés des consultations engagées dans le cadre de la présente initiative ont suscité quelques interpellations aux différents acteurs régionaux concernant :

(i) L'accompagnement au processus de constitution de réseaux de « *Nouveau partenariat pour l'innovation agricole* » à travers la facilitation des échanges, l'appui à la capitalisation et à la diffusion des informations ;

(ii) L'information et la sensibilisation des acteurs régionaux concernés par les différents questionnements dégagés par l'initiative, en vue de susciter auprès de ceux-ci la conduite d'actions nécessaires pour la prise de décision politique, notamment en ce qui concerne les réformes des institutions de recherche et de vulgarisation agricole, les politiques nationales et régionales ayant un impact sur l'accès à l'innovation agricole.

Cette réflexion débouche sur trois questions stratégiques concernant l'innovation agricole en Afrique de l'Ouest :

1. Comment renforcer la contribution de l'innovation agricole nécessaire à l'amélioration des moyens d'existence, la productivité, la compétitivité, la transformation des systèmes d'exploitation et des modèles de société en Afrique de l'Ouest dans un contexte de forte croissance démographique et de réformes économiques?

2. Comment les services agricoles peuvent-ils s'adapter pour appuyer les acteurs de l'économie familiale oeuvrant dans l'agriculture (producteurs, acteurs de la transformation des produits agricoles et agro-business) tout en apportant des réponses aux normes et standards de qualité exigées par les règles du commerce international ?

3. Quelle est la place de l'innovation agricole dans la Politique agricole régionale de la CEDEAO et répondant aux stratégies de développement agricole du NEPAD ? Comment peut-on développer des stratégies régionales négociées entre tous les acteurs, concernant la régulation et le suivi de l'introduction des biotechnologies ? Comment assurer l'accès des exploitations familiales aux biotechnologies ?

PRÉAMBULE ET CONCEPTS CLÉS

Le présent rapport présente la synthèse des travaux réalisés dans le cadre de l'initiative du Secrétariat du club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (SCSAO) sur « L'économie familiale et l'innovation agricole : vers de nouveaux partenariats ». Il s'agit d'une synthèse des éléments suivants :

(i) La consultation électronique conduite de décembre 2003 à mars 2004 avec les acteurs clés régionaux et internationaux ;

(ii) Les travaux de terrain dans quatre pays ouest africains : le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana et le Mali ;

(iii) Un atelier régional de réflexion sur l'accès à l'innovation organisé en juin 2004 par le SCSAO en collaboration avec l'UEMOA.

Cette initiative rentre dans le cadre des activités de l'Unité Transformation de l'agriculture et Développement durable du SCSAO.

Avant d'entrer dans le corps du rapport, il est nécessaire de clarifier le cadre d'utilisation de trois concepts clés : (i) innovation, (ii) agriculture familiale et (iii) agro-business.

Innovation

Le concept « innovation » a été utilisé au sens large et intègre les innovations institutionnelles, politiques et organisationnelles. Il comprend donc :

(i) Les innovations matérielles (exemple : les variétés de cultures, les races animales…),

(ii) Les innovations institutionnelles, sociales et organisationnelles (exemple : la mise en réseau structurée des producteurs, une meilleure organisation des circuits de distribution des intrants,…) et,

(iii) Les innovations en termes de connaissances et de pratiques (exemple : pratiques culturales).

Pour chaque type d'innovation, on peut distinguer celles ***endogènes*** (innovations paysannes) ou ***exogènes*** (innovations issues de la recherche, de la vulgarisation, des sociétés privées et de l'agro-business…).

Cette conception ne limite donc pas les innovations uniquement aux nouvelles découvertes issues de la recherche. Elles peuvent concerner les changements liés au mode d'organisation des producteurs, des institutions et des sociétés. Elles peuvent également concerner les processus des changements induits au sein des communautés et ceux liés à l'utilisation des technologies ou des pratiques agricoles déjà connues dans une partie de l'Afrique de l'Ouest mais pas diffusées dans une autre zone de la région. Concernant chaque produit agricole, pratique ou institution, *c'est le facteur d'innovation dans chaque cas qui est le plus important.* L'identification de ce facteur permet de comprendre les caractéristiques clés de l'innovation et les obstacles liés à son utilisation dans d'autres contextes ou régions.

Agriculture familiale

L'accès à l'innovation varie selon les types de producteurs concernés. Ce rapport se focalise sur les catégories de producteurs de l'économie familiale impliquées dans l'agriculture, l'agriculture familiale ou l'agro-business. Les travaux réalisés par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest en 2002-2003 ainsi que des débats en rapport avec l'initiative ont permis de distinguer trois principaux types d'exploitations familiales :

Type 1 : Exploitation contrainte à produire prioritairement pour l'autoconsommation, principalement des céréales, et entretenant des liens limités avec le marché. Cette catégorie de producteurs, la plus vulnérable qui constitue la majorité des exploitations de l'Afrique de l'Ouest, rencontre plus que les autres catégories, des contraintes liées à l'accès à l'innovation.

Type 2 : Exploitation entretenant des liens importants avec le marché et pour laquelle la production de céréales pour l'autoconsommation s'équilibre avec la production de cultures de rente.

Type 3 : Exploitation fortement orientée vers le marché, pratiquant prioritairement des spéculations de rente comme le cacao, le coton, le café, les fruits et légumes, la viande, le lait...

Agro-business

Le terme "**agro-business**" fait référence aux exploitations dont la logique de production est orientée vers le marché. Ce type d'exploitations utilise généralement d'importants capitaux et entretient des liens étroits avec les chaînes d'approvisionnement en intrants, de transformation et de marketing ou est même impliqué dans ces activités. L'agro-business ne se confond pas avec le type 2 d'agriculture familiale orientée vers le marché. Celui-ci, bien que produisant essentiellement pour le marché, représente des exploitations dont la main d'œuvre est essentiellement familiale et l'utilisation de capitaux reste modeste. L'industrie de transformation agro-alimentaire est l'un des aspects de l'agro-business.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

L'Afrique de l'Ouest connaît depuis quelques décennies des mouvements de population, une croissance démographique et des dynamiques de transformation économiques et sociopolitiques sans précédent. L'une des questions centrales qui guide les travaux du Secrétariat est la suivante :

> *Comment et où vont vivre les quelque 430 millions d'habitants de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2020, alors qu'ils sont environ 290 millions aujourd'hui ?*

L'agriculture constitue un secteur clé des économies ouest-africaines : elle contribue en moyenne pour près d'un tiers du PIB et emploie jusqu'à 70% de l'ensemble de la population active selon les pays. L'économie familiale occupe une place prépondérante dans les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest. La plupart des activités agricoles sont organisées et mises en œuvre par les exploitations familiales, la forme de production la plus importante au sein de l'économie familiale en milieu rural. L'agriculture familiale prend en compte les activités et stratégies agricoles (y compris élevage et la pêche) et non agricoles, les aspects en amont et en aval de la production (approvisionnement en intrants, transformation et commercialisation). Cette agriculture est en évolution permanente sous l'effet de divers facteurs liés au milieu naturel, à l'environnement socio-économique et politique.

Dans ce contexte, la transformation de l'agriculture ouest-africaine, et plus spécifiquement l'agriculture familiale, est indispensable pour augmenter la production et la productivité, et satisfaire les besoins de ces populations dont la croissance est plus rapide que dans d'autres régions du monde. L'innovation agricole est essentielle pour répondre à ce défi et constitue la base d'une amélioration de l'efficience, de la productivité et de la création de la valeur ajoutée dans l'agriculture. En ce qui concerne le secteur agricole et sa place dans l'économie familiale, les questions stratégiques qui découlent de ces observations sont les suivantes :

> *Quelles sont les conséquences de ces évolutions majeures et de cette forte croissance démographique pour l'agriculture ouest-africaine ? Quel rôle va jouer l'agriculture dans le développement de la région à moyen et à long terme ? Quel est le rôle de l'innovation agricole dans ce processus ? Quelles sont les relations entre le processus d'innovation agricole et les changements de modèles de société ?*

Les réformes et les politiques économiques au niveau national (libéralisation, politiques d'ajustement structurel,…) et international en vigueur depuis la fin des années 1980 ont eu des conséquences importantes sur le secteur agricole :

- *aux niveaux national et régional,* par exemple, les politiques foncières ne permettent pas pour le moment une sécurisation foncière des exploitations familiales. De même, les difficultés de coordination entre exploitation engendrent pour la plupart des impacts négatifs en terme d'utilisation transfrontalière des ressources naturelles, de droits d'accès et d'utilisation des terres ainsi que sur les droits de propriété…

- *au niveau international*, certains pays du Nord prônent la libre concurrence alors qu'ils pratiquent en même temps des politiques de protection et de subventions à l'agriculture. Cela peut avoir pour conséquence la baisse du coût de certains produits à l'importation en Afrique de l'Ouest et l'étouffement de la demande pour une production intérieure comparativement renchérie.

Ces changements politiques et économiques s'accompagnent souvent de transformations sociales. On observe en Afrique de l'Ouest un glissement d'une forme d'activité collective vers une forme d'exploitation agricole de plus en plus individualisée.

L'accès aux innovations agricoles a été considéré comme une priorité par les acteurs régionaux lors des consultations du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (SCSAO) en 2002-2003 sur la transformation de l'agriculture ouest-africaine. L'innovation joue un rôle décisif dans la promotion d'une transformation rapide, équitable et durable de l'agriculture. L'innovation est aussi incontournable pour l'augmentation de la productivité de l'agriculture, la recherche de pratiques durables et appropriées à la conservation de l'environnement et de la biodiversité, et la réduction de la pauvreté et la création de valeur ajoutée, afin d'assurer la sécurité alimentaire sur le moyen et long terme.

Ces préoccupations ont été à l'origine des études conduites par le SCSAO en 2003 sur les transformations de l'agriculture en Afrique de l'Ouest, dont un des thèmes a porté sur le rôle de l'innovation agricole dans ce processus de changement structurel de l'économie familiale impliquée dans l'agriculture au niveau régional. La présente initiative s'appuie sur les conclusions de cette étude.

1.2. Questions clés et objectifs de l'Initiative

Au-delà des insuffisances liées aux institutions agricoles, qu'elle soit endogène, qu'elle passe par des échanges régionaux ou qu'elle soit stimulée par les services agricoles (les institutions de recherche et de vulgarisation), les ONG, l'agro-business ou le secteur privé, l'innovation agricole occupe une place essentielle dans la transformation de l'agriculture. L'innovation agricole apporte des solutions à des questions pratiques, telle la productivité, la durabilité et l'amélioration des moyens d'existence des populations rurales. Il s'agit là de défis auxquels l'économie familiale doit apporter des réponses en vue de faire face aux contraintes dans le domaine de l'agriculture et de profiter des opportunités offertes par les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Depuis plusieurs décennies, les pays de l'Afrique de l'Ouest se sont investis dans le développement et la diffusion des innovations agricoles dans le but d'accroître la productivité agricole et la production vivrière en particulier. Plusieurs mécanismes et approches ont été développés à cet effet en vue d'une utilisation efficace de ces innovations agricoles par les producteurs. Cependant, la question suivante reste d'actualité :

> *Comment améliorer l'accès à l'innovation agricole à toutes les catégories d'exploitants familiaux afin de tirer profit des avantages comparatifs qu'offre le marché régional de l'Afrique de l'Ouest et de générer de la valeur ajoutée ?*

L'objectif central de l'initiative est d'animer des analyses et de favoriser des débats entre les acteurs régionaux sur le développement des politiques et des actions de portée régionale en vue de faciliter et de renforcer l'accès à l'innovation agricole, particulièrement les producteurs les plus vulnérables à savoir ceux qui sont contraints à produire prioritairement pour l'autoconsommation. Un accent particulier est porté sur l'accès à l'innovation des femmes, des jeunes et des migrants dans l'économie familiale. Ces échanges visent à fournir des éléments concrets d'aide à la prise de décision aux institutions, aux États et aux acteurs régionaux pour un meilleur accès des producteurs agricoles à l'innovation.

Ainsi, sur la base des préoccupations soulevées dans l'analyse du SCSAO sur la transformation de l'agriculture familiale[9] ouest-africaine et des attentes exprimées par les acteurs lors d'une large consultation électronique conduite par le SCSAO de juin à septembre 2003, l'initiative cherche à répondre aux trois préoccupations suivantes :

(i) Comment faciliter et renforcer l'accès de toutes les catégories de producteurs à l'innovation agricole ? Quel est le rôle des facteurs socio-économiques, politiques et institutionnels (cadre législatif, administratif et organisationnel, sécurisation foncière) ?

[9] Documents disponibles sur le site: www.sahel-club.org/fr/agri/index.htm.

(ii) Comment accroître le rôle joué par l'innovation pour augmenter la capacité des producteurs à profiter des marchés régionaux, pour accroître leurs revenus à travers la création de la valeur ajoutée, et améliorer leurs modes de vie et moyens d'existence ? Comment favoriser l'accès de certaines catégories de producteurs soumises à des contraintes spécifiques, notamment ceux contraints à produire prioritairement pour l'autoconsommation, les femmes, les jeunes et les migrants… ?

(iii) Quels sont les rôles joués par les autres acteurs tels que l'agro-business et les réseaux d'approvisionnement en intrants et de transformation dans l'accès à l'innovation agricole ? Comment optimiser le rôle des services agricoles en amont et en aval de la production dans l'amélioration de l'accès à l'innovation agricole ?

II. APPROCHE

En terme de démarche, l'initiative a été développée autour d'un processus participatif de consultation avec divers acteurs et institutions en Afrique de l'Ouest et des partenaires du Nord. Ce processus a comporté cinq étapes principales:

(i) La conduite en 2002-2003 de trois études de cadrage du SCSAO sur la transformation de l'agriculture ouest-africaine et dont l'une portait sur la place de l'innovation technologique dans le changement structurel de l'agriculture familiale[10];

(ii) La validation de la pertinence de l'initiative par les acteurs régionaux et autres partenaires du CSAO lors de la rencontre du Groupe d'orientation des politiques (GOP) du SCSAO en octobre 2003 ;

(iii) L'organisation d'une consultation électronique avec les acteurs, les spécialistes et institutions clés aux niveaux régional et international de décembre 2003 à mars 2004. Un résumé des résultats peut être consulté à l'adresse du site Internet du Club : http:///www.oecd.org/sah/transformationagri.

(iv) La visite de quatre pays pour consulter les acteurs de terrain et réaliser des études de cas : deux pays francophones (Burkina Faso, Mali) et deux pays anglophones (Gambie, Ghana). Les critères retenus ont été les spécificités régionales sur le plan géographique (pays sahéliens et pays côtiers) mais également en matière d'existence d'approches institutionnelles novatrices (ex. restructuration des services agricoles, implication des acteurs de la société civile et secteur privé…);

(v) La mise en œuvre d'un processus de validation impliquant les acteurs clés et la valorisation des complémentarités avec d'autres initiatives régionales comme la foire-atelier aux innovations paysannes à Ségou (Mali), organisée conjointement par Inter-Réseaux, le FIDA et le CTA en mars 2004[11]. A ce titre, un atelier régional a été organisé par le SCSAO en collaboration avec l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) les 15 et 16 juin 2004. L'objectif global de cet atelier était d'animer des analyses et des réflexions favorisant les débats entre les acteurs régionaux sur la question de l'accès à l'innovation agricole. Les objectifs de l'atelier étaient :

- De permettre une large partage d'information et une implication des institutions dans l'initiative ;
- D'identifier des processus d'innovation et des produits agricoles ou d'élevage de portée régionale ;

[10] Les rapports de ces études sont disponibles à l'adresse suivante : www.sahel-club.org/fr/agri/index.htm
[11] Pour plus de détails sur les innovations présentées: http://innovation-paysanne.info

- D'approfondir les analyses sur les approches prometteuses et de nouveaux partenariats pour lever les obstacles liés à l'accès à l'innovation[12].

L'atelier a réuni une cinquantaine de participants venant de secteurs variés : les organisations de producteurs, l'agro-business,le secteur privé, les institutions de recherche et de vulgarisation, les Ministères de l'agriculture, les ONG et les institutions régionales et internationales.

Tout au long de la mise en œuvre de l'initiative, une démarche participative et consultative a été adoptée à savoir : une consultation informelle auprès d'un échantillon d'acteurs variés incluant les responsables des organisations intergouvernementales régionales, les décideurs politiques, les représentants des institutions de recherche et de vulgarisation, les organisations de producteurs, les acteurs du secteur privé, de l'agro-business et des ONG.

Les enseignements tirés des travaux du Secrétariat du CSAO, des organisations régionales et internationales, des organismes de recherche et de vulgarisation comme l'ISNAR, le CORAF/WECARD, le SAFGRAD, ainsi que des projets et programmes de développement ont été pris en compte au cours de l'analyse.

[12] Les documents relatifs à l'atelier de Ouagadougou sont disponibles sur le site Internet : http://www.oecd.org/sah/transformationagri.

III. LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES, POLITIQUES, INSTITUTIONNELS ET L'ACCÈS À L'INNOVATION AGRICOLE

3.1 Processus d'innovation endogène

L'analyse des expériences vécues dans les pays visités révèle une grande capacité des communautés rurales à développer des stratégies pour créer de la valeur ajoutée et à rechercher elles-mêmes des solutions répondant aux conditions liées à la sécheresse, à la fertilité des sols et aux attaques de déprédateurs.

Dans le Sahel comme au Burkina Faso et au Mali, par exemple, les sécheresses répétées et la forte dégradation des sols ont contraint les communautés à innover en développant des techniques de conservation des eaux et des sols (CES) et l'agroforesterie. Par exemple, la technique de récupération des terres dégradées le «zaï», innovation développée dans le plateau central du Burkina Faso (Zoundi, 2003[13]) est actuellement vulgarisée dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest comme au Niger. Cette innovation paysanne couplée à d'autres innovations agricoles apportées par la recherche et la vulgarisation a redonné espoir aux communautés rurales en leur permettant d'exploiter des terres jadis incultes. Elles ont également contribué à freiner l'émigration des populations rurales vers d'autres zones.

Dans certaines situations, le processus d'innovation paysanne a consisté en une adaptation des technologies proposées par la recherche et pour lesquelles les producteurs ne disposent pas de moyens suffisants pour appliquer les recommandations des services agricoles. Au Burkina Faso et au Mali notamment, ce phénomène est le plus observé dans le système de fertilisation minérale proposé par la recherche dans les zones à pluviométrie erratique où les producteurs ont des difficultés à se fournir en engrais chimiques. Dans de tels environnements à risques climatiques, le savoir-faire des communautés rurales a permis de développer d'autres alternatives, dont : (i) la technique d'application localisée des engrais chimiques (micro-dosage) dans les paquets en réponse aux difficultés d'accès aux quantités requises, (ii) le recours à la fumure organique produite à la ferme (compostage et autres techniques), (iii) un meilleur choix des cultures et des terres pouvant bénéficier des faibles apports d'engrais chimiques dans un souci de minimisation des risques liés aux sécheresses. De même, le manque de matériel de labour a amené certaines communautés à développer d'autres innovations qui permettent de remplacer la technique de « labour avant semis » préconisée par la recherche, tel le semis à sec, l'utilisation du paillage sur les sols les plus dégradés et où l'infiltration des eaux est la plus faible…

Quel que soit le fait motivant l'innovation paysanne, l'on retiendra surtout que les innovations mises au point nécessitent peu de moyens financiers. Cependant, le coût en nature (main d'œuvre) est parfois élevé comme la technique de paillage, du « zaï » traditionnel.

L'importance de cette expertise paysanne en matière d'innovation a conduit à la conception dans plusieurs pays de projets de recherche dans des domaines variés tels que l'agroforesterie, la conservation des ressources phytogénétiques et dont la démarche est centrée sur la valorisation du savoir-faire et des connaissances endogènes des communautés locales. La philosophie développée à travers ces projets est de proposer des solutions aux problèmes de développement agricole en se basant sur des connaissances endogènes et les capacités d'innovation des populations rurales. Il s'agit là d'un nouveau paradigme fondé sur la notion de « *Co-Recherche* », une démarche reconnaissant la contribution des paysans comme des acteurs pouvant faire des contributions décisives aux travaux de recherche. Certaines initiatives d'envergure régionale ont été mises en place comme, par exemple, le projet CES II coordonné et mis en œuvre par l'International Institute for Environment and

[13] Zoundi S.J., 2003. Innovation technologique dans le processus de changement structurel de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest : Quel rôle pour la recherche et la vulgarisation agricole ? Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Paris (France), 46 p. Voir document sur le site: www.sahel-club.org/fr/agri/index.htm

Development (IIED). Des réseaux régionaux de paysans innovateurs du Burkina Faso, Mali, Niger s'étaient constitués dans ce cadre et l'organisation en mars 2004 à Ségou de la foire-atelier régionale aux innovations paysannes par le FIDA, le CTA et Inter-réseaux a montré l'importance accordée au processus d'innovation endogène dans la région. Elle avait essentiellement pour objectif de permettre aux paysans innovateurs de la sous-région de partager leurs expériences avec les autres producteurs afin de mieux valoriser et diffuser ces innovations.

3.2 Vers des réformes des services agricoles plaçant le producteur au centre

Des institutions publiques de recherche et de vulgarisation agricoles continuent à jouer un rôle central dans le processus d'innovation exogène. La tendance actuelle des services agricoles reste le renforcement du lien entre la recherche, la vulgarisation et les producteurs comme cela a été déjà observé par d'autres initiatives dont l'initiative CORAF (ODI/CIRAD/ITAD, 1999[14]) sur le thème « Renforcement de la collaboration entre la recherche, la vulgarisation et les organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre ».

Une des évolutions majeures des dix dernières années au sein des institutions de recherche et de vulgarisation agricole, a été l'instauration d'une nouvelle vision centrée sur une approche « *d'offre de services agricoles guidée par la demande des producteurs* ». Cette vision est clairement exprimée à travers plusieurs documents de stratégies, programmes ou projets de développement : c'est le cas du Projet d'Appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP) au Mali ou de « Accelerated Agricultural Growth and Development Strategy – AAGDS » au Ghana.

Concernant la recherche, cette démarche s'est surtout traduite par :

- Un renforcement des structures décentralisées de recherche en vue de les rapprocher des utilisateurs ;
- La mise en place de mécanismes organisationnels de liaison entre la recherche et les utilisateurs comme les RELCs au Ghana (Research – Extension Liaison Committee), les Comités régionaux de recherche et de vulgarisation agricoles (CRRVA) au Mali ;
- L'expérimentation de nouveaux systèmes d'offre de services de recherche déclenchée par la demande des producteurs tel le développement participatif de technologies (DPT) au Burkina Faso ou la contractualisation entre la recherche et les commissions régionales des utilisateurs de résultats de recherche (CRU) au Mali.

En ce qui concerne les mesures encourageant les institutions de recherche à mettre en œuvre ces mécanismes, des propositions ont été faites aux chercheurs évoluant au sein du système d'évaluation du CAMES (Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, voir annexe 10 pour plus de détail). De nouveaux critères prenant en compte les fiches techniques de vulgarisation (et non uniquement les publications scientifiques) ont été ainsi introduits dans l'évaluation des dossiers de performance des chercheurs.

Concernant la vulgarisation, la rupture avec le système de formation-visite ou « Training and Visit – T&V », mis en œuvre sous l'impulsion de la Banque mondiale dans les années 80, s'est traduite par l'instauration progressive de méthodes de vulgarisation reposant sur la contractualisation. Une place importante est accordée au secteur privé dans l'offre de services agricoles. Au Burkina Faso, par exemple, une opération pilote d'appui-conseil à la demande fondée sur la contractualisation

[14] ODI/CIRAD/ITAD, 1999. Strengthening Research-Extension-Farmers' Organisations linkages in West and Central Africa. Overview paper. Une étude préparée par le CORAF, le Département pour le Développement et le Ministère français des Affaires étrangères. CORAF. (Dakar). Voir Rapport sur le site: www.odi.uk/rpeg/coraf/overview.pdf

des services a été expérimentée en 2002-2003 dans le cadre du second projet national de développement des services agricoles (PNDSA II).

Cette nouvelle dynamique « *d'offre de services guidée par la demande des producteurs* » s'est matérialisée au niveau national, régional et international.

Au niveau des pays

(i) ***Un investissement soutenu dans les approches participatives de développement (APD)***. Par exemple, plusieurs institutions de recherche et de vulgarisation ont été fortement impliquées dans un projet régional de renforcement des capacités en APD en collaboration avec l'Institut royal des tropiques (KIT) et la Banque mondiale[15]. Ce projet a permis l'élaboration et la diffusion des outils destinés à améliorer et à renforcer la participation des producteurs au processus d'innovation (recherche et vulgarisation).

(ii) ***Le développement d'outils destinés au renforcement des capacités des producteurs et des chercheurs.*** Des modules de formation destinés à améliorer le partenariat de recherche entre chercheurs et producteurs ont été élaborés par les institutions de recherche et de vulgarisation en collaboration avec l'International Service for National Agricultural Research (ISNAR).

(iii) ***L'instauration de nouveaux mécanismes de financement permettant l'affectation directe de fonds publics aux organisations de producteurs***. Ce processus a été à la base de la création de fonds de financement des activités de recherche-développement et d'appui-conseil agricole dans plusieurs pays :

- Fonds d'appui à la recherche-développement géré par le CNRA au Mali dans le cadre du Projet d'Appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP) ;
- Agricultural Extension Development Fund (AEDF) au Ghana ;
- Fonds national pour la recherche agricole et agro-alimentaire (FNRAA) au Sénégal.

Dans la plupart des cas, le but poursuivi est la séparation des fonctions *d'exécution* de celles assurant le *financement*, mais il s'agit également de garantir que tous les prestataires de services répondent à la demande des producteurs.

(iv) ***L'instauration de nouveaux mécanismes de fourniture de services agricoles fondés sur la contractualisation***. Cette contractualisation des services de recherche ou de vulgarisation repose sur la demande des producteurs comme cela se pratique déjà au Mali avec le système de contractualisation Recherche-CRU (voir annexe 10), ou de Vulgarisation-OP dans le cadre de l'opération pilote d'appui-conseil à la demande au Burkina Faso.

(v) ***La mise en place progressive de nouveaux mécanismes de gouvernance des institutions de recherche et de vulgarisation permettant aux producteurs de prendre part à la prise de décision***. En effet, dans certaines institutions de type semi-privées, la participation des producteurs au capital social leur donne le droit à la parole et à la prise de décision effective. Par exemple, c'est le cas du centre national de recherche agronomique (CNRA) au Mali, de l'agence nationale de développement rural (ANADER) en Côte d'Ivoire, de l'agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR) au Sénégal ou même de certaines sociétés cotonnières comme la SOFITEX au Burkina Faso.

[15] Ce projet de développement des outils d'approches participatives de développement (1997-99) a concerné cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali) et Madagascar. Quelques éléments des matériels sont disponibles sur le site : www.kit.nl/about_kit/html/village_participation_in_agric.asp

Au niveau de l'Afrique de l'Ouest

(i) ***De nombreuses réflexions au niveau régional en Afrique de l'Ouest ont porté sur la recherche de mécanismes appropriés de fourniture de services agricoles*** pour améliorer l'impact de la recherche et de la vulgarisation. Plusieurs cadres de réflexion dont le Research, Extension and Producers' Organisations Partnership Network – REPO-Net[16] regroupant des pays d'Afrique de l'Ouest et du Tchad méritent d'être mentionnés.

(ii) ***De nombreuses initiatives régionales visant le renforcement des capacités des producteurs et des institutions de recherche*** pour une meilleure utilisation des résultats de recherche telle :

- L'initiative USAID/SAFGRAD sur « Commercialisation des résultats de recherche » (Burkina Faso, Ghana, Mali, Sénégal) ;
- L'initiative INSAH/USAID/ROPPA sur le « Transfert de technologies » (Burkina Faso, Niger, Sénégal).

Au niveau international

Il s'agit particulièrement des réflexions menées dans le cadre du Groupe de Neuchâtel à travers lequel des agences d'aide au développement ont défini une vision commune du financement du conseil agricole et des services d'appui au développement agricole (Encadré 1). Le fondement de cette vision est la promotion de mécanismes de financement renforçant les capacités et les pouvoirs des bénéficiaires, notamment à travers la contractualisation, de manière à garantir la comptabilité de résultats de tous les prestataires de services envers les producteurs.

Encadré 1. L'Initiative de Neufchâtel[17] : une réflexion sur les politiques de vulgarisation

Il s'agit d'un groupe informel de représentants d'agences de coopération et d'institutions bilatérales et multilatérales impliquées dans le développement du secteur agricole. Créé en 1995 à la suite d'une rencontre organisée par la coopération suisse à Neufchâtel, ce groupe réunit des représentants de la coopération allemande (GTZ), américaine (USAID), britannique (DFID), danoise (DANIDA), française (MAE et AFD), suédoise (SIDA), suisse (DDC), néerlandaise (DGIS) ainsi que des représentants de la FAO, du FIDA, de la commission européenne, du CTA et de la Banque mondiale :

L'objectif poursuivi est l'amélioration des performances des services de vulgarisation à travers :

- Le renforcement du rôle des bénéficiaires des services agricoles dans la définition des priorités, et des règles d'octroi et d'utilisation des fonds ;
- La mise en place de services orientés par la demande ;
- La négociation du partage des coûts entre les producteurs, les intermédiaires, les consommateurs, les collectivités locales, les gouvernements et la communauté internationale ;
- La valorisation des innovations endogènes développées par les producteurs ;
- La mise en place d'un organisme de conseil indépendant chargé de rendre compte aux bénéficiaires des services agricoles et aux partenaires financiers afin d'améliorer le contrôle de la qualité des services.

Source *: Texte adapté tiré de « Grain de sel n°27 », numéro spécial foire aux innovations paysannes, Inter - Réseaux, juin 2004.*

[16] Plus d'informations sur REPO-Net sont disponibles dans le bulletin Agricultural Research and Extension Network (AgREN). N° 47 de Janvier 2003 : www.odi.org.uk/agren/papers/newsletter47.pdf

[17] Pour plus de détails, consulter les sites : www.neuchatelinitiative.net ou www.lbl.ch/int

3.3 Réponse des producteurs du secteur privé et l'agro-business aux réformes des services agricoles

Des politiques visant une meilleure responsabilisation des communautés et du secteur privé dans l'action ont été développées notamment à travers :

(i) La mise en œuvre de la décentralisation ; et

(ii) L'élaboration de cadres juridiques et réglementaires favorisant ou renforçant l'émergence d'organisations professionnelles de producteurs, de même que des dispositions accordant une place importante au secteur privé dans la fourniture de services agricoles.

Dans la plupart des cas, ces politiques de libéralisation ont contribué au renforcement des capacités des producteurs, qui progressivement s'impliquent dans cette démarche de contractualisation. Ce phénomène est surtout perceptible dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, notamment au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal où le mouvement associatif est plus fort que dans les pays anglophones de cette région. Dans les pays anglophones en revanche, la contractualisation est principalement mise en œuvre par les acteurs du secteur privé.

Cette nouvelle vision d'offre de services guidée par la demande a joué un rôle fondamental dans la facilitation de l'accès des producteurs aux innovations agricoles. Elle a notamment permis aux organisations de producteurs de tisser des partenariats avec les institutions de recherche et de vulgarisation. Les OP peuvent ainsi demander exactement ce dont les producteurs ont besoin. Plusieurs exemples peuvent être cités comme :

- Les partenariats entre la Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD) en Guinée avec l'Institut de recherches agronomiques de Guinée (IRAG) et le Service national de promotion rurale et de vulgarisation (SNPRV) en Guinée ;
- La fédération nationale des groupements Naam (FNGN) et l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) du Burkina Faso.

Etant donné que la demande provient des producteurs, les organisations de producteurs dans le cadre de ces partenariats ont développé d'autres actions facilitant l'accès aux intrants, la collecte et la commercialisation des produits. Cet environnement a permis une utilisation à grande échelle des innovations agricoles, comme l'adoption de nouvelles variétés à haut rendement de pommes de terre pour la FPFD en Guinée, de niébé pour la FNGN ou de maïs pour la fédération provinciale des producteurs agricoles de la Sissili (FEPPA-SI) au Burkina Faso.

En résumé, la nouvelle approche répondant à la demande des producteurs (*offre de service guidée par la demande*) adoptée par les institutions de recherche et de vulgarisation apparaît pertinente en rapport l'amélioration de l'accès des producteurs à l'innovation agricole. Toutefois, les bénéfices que tirent les producteurs de cette nouvelle approche, dépendent en grande partie de la capacité de leurs organisations à analyser elles-mêmes leur environnement de production, à faire émerger les préoccupations et à les traduire en projets qui serviraient de base pour la contractualisation avec les institutions de R&V. L'accès équitable de toutes les catégories de producteurs dépend surtout de leur niveau d'implication, d'engagement et de représentativité au sein des structures paysannes.

De même, la mise en œuvre de cette vision dans certains pays comme le Ghana a été à la base de mesures visant la « *commercialisation des résultats de recherche* » (Encadré 2). Au Mali, une participation financière de 20% du coût total du contrat de services passé avec les privés, est exigée pour la fourniture de l'appui-conseil agricole dans le cadre du PASAOP.

Ces observations soulèvent la question suivante : ***Comment appuyer les groupes de producteurs les plus vulnérables et parfois exclus des organisations à accéder à l'innovation agricole dans cette nouvelle vision « d'offre de services agricoles guidée par la demande ?» Quelles sont les implications pour les institutions de R&V ?***

Encadré 2. La politique de « Commercialisation des résultats de recherche » et l'accès des producteurs à l'innovation agricole : cas du Council for Scientific and Industrial Research (CSIR) au Ghana

Contexte et origine
Au cours des années 1990, des problèmes de financement de la recherche ont eu pour conséquence la réduction des activités de recherche. Il a été alors proposé de profiter de cette période pour préparer des fiches de diffusion et de commercialisation des résultats de recherche déjà existants.

Objectifs
En 1996, le gouvernement ghanéen a assigné comme objectif au Conseil scientifique et industriel de la recherche (Council for Scientific and Industrial Research - CSIR) d'assurer la coordination de la commercialisation des résultats de la recherche des 11 instituts nationaux de recherche. Actuellement, le gouvernement encourage le CSIR à générer des revenus issus de la commercialisation des résultats de recherche à hauteur d'environ 30% du budget.

Bilan
Le CSIR dispose de commerciaux hautement qualifiés et d'un département dédié entièrement à la commercialisation des résultats de recherche. Mais des difficultés subsistent encore quant à la réalisation des objectifs de commercialisation des résultats de recherche. Huit ans après la mise en œuvre de cette réforme, le CSIR ne génère qu'environ 5 à 10% du budget total sur les 30% prévus. Seul l'institut de recherche sur l'huile de palme est capable de s'autofinancer.

Enseignements
Les nouvelles variétés d'huile de palme à haut rendement ont été diffusées, grâce au développement des pépinières privées permettant la disponibilité de ces variétés auprès des producteurs. Ce constat montre que la commercialisation des résultats de recherche peut-être rentable pour certains produits.

Cependant, de manière plus globale, la commercialisation des résultats de recherche au Ghana a eu un impact mitigé sur l'accès à l'innovation agricole. Ces résultats traduisent la complexité du sujet et posent trois questions fondamentales qu'il est important de garder à l'esprit avant de s'inscrire dans une telle démarche:

- ✓ ***Quels sont les produits qui pourraient être concernés par la commercialisation des résultats de recherche ?*** *Étant donné que la commercialisation des résultats de recherche n'est pas rentable pour tous les produits, il est utile d'établir une liste de quelques produits présentant des avantages de commercialisation par rapport aux autres produits*.

- ✓ ***Quelles sont les mesures d'accompagnements nécessaires à la réussite de la commercialisation des produits de recherche?*** *Il s'agit ici d'inventorier les intrants (semences, coût des semences, engrais, disponibilité des intrants, ...) nécessaire à l'adoption des innovations liées à ces produits*.

- ✓ ***A quelles catégories de producteurs s'adressent les innovations proposées?*** *La réponse à cette question permet de cibler les catégories de producteurs les plus aptes à adopter les innovations en fonction des ressources nécessaires et disponibles. La réponse à cette question permet également de prendre des mesures d'accompagnements nécessaires comme celles relatives à l'accès au crédit (pour l'achat des intrants) en particulier pour des catégories de producteurs les plus vulnérables*.

L'autre préoccupation est la prédisposition des institutions de recherche et de vulgarisation à s'affirmer effectivement à travers cette nouvelle démarche. Au niveau de la recherche, en dépit des initiatives faites en matière de réadaptation des critères d'évaluation et de promotion (ex : Système CAMES), le problème demeure entier et pose la question centrale du statut même des institutions de recherche et de vulgarisation agricole : Quel statut pour les institutions publiques de R&V engagées dans cette logique « *d'offre de services pilotée par la demande* » ? Quels mécanismes d'incitation du personnel ? Quels critères d'évaluation ?

Finalement, la réduction en termes humains et financiers voire la faible représentation des structures de vulgarisation sur le terrain pose un problème majeur. Cette situation est due à des difficultés créées par les politiques d'ajustement structurel, notamment l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles face à un environnement où la majorité des organisations de producteurs ne dispose pas encore de capacités suffisantes pour assurer les fonctions de fourniture convenable de services agricoles. La question suivante mérite d'être posée : ***Comment gérer cette situation de « vide institutionnel » préjudiciable à l'accès des producteurs à l'innovation dans bon nombre de pays ?***

3.4 Exemple de processus d'innovation intégrée - le sous-secteur coton [18]

Contexte

A quelques exceptions près, les régions de production cotonnière en Afrique de l'Ouest ont toujours été considérées comme des zones de forte utilisation des intrants et des innovations agricoles. Ce succès technologique est généralement le fait d'une convergence de plusieurs facteurs, notamment :

- Des investissements soutenus par les États et les sociétés cotonnières pour la couverture des besoins sociaux de base et la production, selon une approche que l'on qualifie souvent de « *développement communautaire* ». (cf. Processus d'innovation dans le sous-secteur coton : CMDT au Mali, annexe 2)
- Un processus d'innovation guidé par la demande,

Toutefois, au cours de ces dix dernières années, la plupart des filières cotonnières ouest-africaines sont rentrées dans un cycle de restructuration bâti autour de la libéralisation et la privatisation. L'exemple du processus d'innovation dans le sous-secteur coton pose les grandes questions émergentes en matière d'accès des producteurs à l'innovation dans ce nouvel environnement. Il s'agit pour la plupart de questions sans réponse, étant donné, que certaines réformes n'en sont qu'à leur début. Mais ces questionnements devraient permettre aux différents acteurs (producteurs, gouvernants, partenaires au développement) d'approfondir la réflexion autour des options les plus viables en matière de réformes, notamment celles garantissant un meilleur accès des producteurs à l'innovation agricole.

En réponse aux nombreux défis et enjeux en terme de productivité et de qualité de la fibre, les sociétés cotonnières se sont investies directement dans le processus d'innovation, d'une part en appuyant la génération de technologies, et d'autre part, en assurant la gestion du dispositif d'appui-conseil agricole comme ce fut le cas au Burkina Faso, au Bénin et au Mali. Concernant l'appui-conseil agricole, l'engagement des sociétés cotonnières s'est notamment traduit par le recrutement et la mise en place d'un réseau de conseillers travaillant directement avec les producteurs pour l'adaptation, la démonstration et la diffusion des nouvelles pratiques et technologies. Au niveau du Burkina Faso par exemple ce réseau géré par la Société de développement des fibres et textiles du Burkina Faso (SOFITEX) comprend 100 correspondants coton (CC) et 275 agents techniques coton (ATC) (Zoundi, 2004[19]). Pour le Mali, le réseau géré par la CMDT atteignait un effectif de 1000 agents, avant la restructuration qui s'est traduite par une réduction de la moitié du personnel.

La génération des nouvelles technologies dans le contexte de la libéralisation et de la privatisation

Dans certains pays comme le Burkina Faso, le début de la libéralisation et de la privatisation a été marqué par une présence renforcée des producteurs au sein de la filière cotonnière, participant ainsi à la prise de décision sur les questions relatives à la fourniture des services agricoles.

[18] Extrait de : Zoundi S.J., 2004 : Processus d'innovation dans le secteur coton en Afrique de l'Ouest : Enjeux et défis pour les producteurs dans un contexte de libéralisation/privatisation de la filière coton, ROPPA.

[19] Zoundi S.J., 2004 . La filière coton au Burkina Faso: Situation et position des producteurs. Document préparé pour la Confédération Paysanne du Faso (CPF).

La participation des producteurs à la gouvernance et à la gestion de la filière leur a donné l'opportunité d'orienter les services de recherche et de vulgarisation en fonction de leurs besoins. C'est notamment le cas au Burkina Faso où l'UNPCB détient 30% des parts sociales de la SOFITEX (Zoundi, 2004). Les producteurs sont par ailleurs majoritaires (7 membres sur 12) dans le comité de gestion de la filière (CG) leur donnant ainsi la possibilité de faire valoir leurs *desiderata*. Dans certains cas, les producteurs sont mêmes actionnaires au sein des institutions de recherche et de vulgarisation. Par exemple, l'Union régionale des coopératives de savane de côte africaine (URECOS-CI) en Côte d'Ivoire détient 16% des actions du Centre national de recherche agronomique (CNRA) et 8% des actions de l'Agence nationale de développement rural (ANADER) (Urecos-CI, 1999[20]).

Les mesures de libéralisation mettent l'accent sur le désengagement de l'État et davantage d'engagement des opérateurs économiques dans les fonctions d'approvisionnement en intrants, dans la commercialisation et la fourniture d'autres services. Dans les différents schémas, l'association interprofessionnelle regroupant les producteurs, les sociétés d'égrenage et autres acteurs privés constituent l'instance de gestion du fonctionnement de la filière. Toutefois, si le renforcement de la présence des opérateurs privés dans le dispositif constitue une amélioration considérable, des inquiétudes subsistent au niveau de leurs capacités effectives à assurer correctement certaines fonctions essentielles, notamment celles conditionnant l'accès et l'utilisation des technologies par les producteurs.

L'appui de la recherche à la filière cotonnière aujourd'hui laisse penser que les dispositifs de génération de nouvelles technologies ne seront pas affectés à moyen terme. Il s'agit pour la plupart d'institutions étatiques de recherche dépendant d'autres départements ministériels comme c'est le cas au Burkina Faso. Le trait commun observé dans les pays est que le processus de génération de technologies repose sur des règles de contractualisation. Les mécanismes mis en place dans les décisions relatives à l'affectation des fonds permettent aux producteurs de faire prévaloir le droit à la parole et à la décision. Ainsi, la question de fond n'est plus de savoir comment les institutions de recherche peuvent travailler en fonction de la demande des producteurs. La vraie préoccupation est de savoir comment renforcer et pérenniser un tel dispositif d'offre de services de recherche qui implique l'engagement des institutions publiques de recherche dans un environnement où la privatisation prend de plus en plus d'importance. La recherche requiert des investissements très importants. Comment faire prévaloir la responsabilité des pouvoirs pour cette question de génération de technologies ? Cela ne constitue t-elle pas un élément de veille stratégique pour les producteurs au sein de la filière coton ?

<u>La contractualisation des services d'appui-conseil mettant en jeu la responsabilité des producteurs</u>

Dans la plupart des cas, la fourniture des services agricoles repose sur la contractualisation, mécanismes à travers lesquels tous les prestataires de services répondent à la demande des producteurs.

Toutefois, ces dispositifs semblent privilégier les prestataires privés. On peut alors se demande *si il n'y a pas un risque de dérive dans la fourniture de services de qualité aux producteurs.* Cette question fondamentale se pose, par exemple, au Mali où l'émergence d'une organisation de producteurs de coton fait partie intégrante de la mission de restructuration du sous-secteur coton, au même titre que le test et la mise en œuvre d'un système d'appui-conseil agricole réalisé par des prestataires privés. La question qui se pose à ce niveau est de savoir si les producteurs auront la possibilité de faire valoir ce dont ils ont besoin, de réclamer et de garantir des services de qualité.

[20] Le positionnement de l'URECOS-CI dans le développement socio-économique de Côte d'Ivoire. Document préparé pour l'atelier international organisé par la Banque mondiale sur « *Agricultural Producers' Organisations : Their contribution to rural capacities building and poverty reduction* », Banque mondiale, Washington DC, US.

L'appui-conseil sous la gestion des sociétés cotonnières

La logique d'une filière intégrée exige que chaque société cotonnière se sente concernée par toute la chaîne, depuis la production jusqu'à la commercialisation du coton. Ce principe a été réclamé par les producteurs, notamment ceux de l'UNPCB au Burkina Faso, dans le cadre du processus de libéralisation en cours dans les régions cotonnières du Centre et de l'Ouest.

Toutefois, les questions émergentes à ce niveau sont les suivantes :

(i) Comment garantir une prise en charge effective des coûts du dispositif d'appui-conseil par les sociétés cotonnières dans un contexte où prévaut la logique de maximisation des bénéfices ?

(ii) Comment minimiser les risques d'approches incohérentes d'appui-conseil et de diffusion des innovations dans le sous-secteur coton dans un contexte où les États se seraient entièrement désengagés ? Comment garantir la crédibilité et la capacité de police et de pression d'une telle instance à faire valoir la discipline dans un nouvel environnement où la corruption et les pratiques d'influence feront désormais partie du jeu ?

L'appui-conseil sous la gestion directe des OP

L'appui-conseil assuré directement par les OP pourrait constituer une étape dans le processus de responsabilisation des producteurs. Elles parviendraient ainsi à faire entendre davantage leur voix auprès des sociétés d'égrenage. Toutefois, la question de savoir comment garantir des capacités suffisantes aux organisations de producteurs pour une gestion autonome de tels dispositifs d'appui-conseil se pose. Il est fondamental de mettre sur la balance les avantages en terme de « *renforcement du pouvoir de veto des producteurs* » mais aussi les inconvénients liés à *la bureaucratisation des OP et au risque de dispersion de leurs énergies au détriment d'autres enjeux plus stratégiques* comme la participation à la définition des politiques agricoles.

L'accès aux ressources nécessaires à l'adoption des nouvelles technologies (intrants, matériels…)

L'accès aux intrants et au matériel agricoles constitue un élément essentiel pour une utilisation effective des technologies. Ces intrants concernent non seulement le coton, mais également les céréales. A ce sujet, les initiatives de responsabilisation des producteurs au Burkina Faso, par exemple, montrent la complexité de l'opération en terme de maîtrise des coûts liés aux transactions internes (fiscalités), à la livraison à temps aux producteurs et aux garanties financières (Ouedraogo *et al.*, 2004)[21].

Enseignements et questions

(i) L'appui-conseil rapproché des producteurs a montré ses preuves dans l'assimilation de nouvelles connaissances par les producteurs ainsi que l'amélioration de leur système de production. Les investissements soutenus des États et des sociétés cotonnières ont fait des zones cotonnières des modèles de progrès en matière de valorisation des nouvelles technologies. *Comment maintenir cette dynamique dans le contexte actuel de libéralisation et de privatisation en vue d'améliorer la compétitivité des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest ?*

(ii) *Quelles sont les conséquences des réformes du sous-secteur coton, notamment en ce qui concerne la tendance à la privatisation de la recherche ? Quelles seraient les conséquences d'une telle mesure sur la dépendance des pays africains vis-à-vis de l'extérieur pour la création des innovations (une question de souveraineté) ? Quelles seraient les implications en terme d'équité sociale, c'est-à-dire la garantie de l'accès de toutes les catégories de producteurs à l'innovation agricole ?*

[21] Ouedraogo D., Lauby/Samandoulgou L., Ouedraogo D., 2004. Situation des lieux, enjeux et perspectives de l'opération « Intrants Céréales » de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina. Rapport définitif, MAHRH/PA/OPC/UNPCB.

(iii) En dehors du renforcement de leurs capacités techniques et économiques, l'un des défis importants pour les producteurs est la création d'un environnement favorable à un investissement accru dans la production cotonnière et surtout dans l'application des innovations. Cela pose un certain nombre de questions :

- ✓ *Est-ce que le prix minimum garanti constitue une meilleure incitation en matière d'investissement dans l'innovation ? Est-ce que les OP exercent suffisamment d'influence sur les politiques pour négocier un système de prix garanti ? Quelles sont les autres alternatives ?*
- ✓ *Est-ce que la promotion de la transformation du coton aux niveaux local et régional constitue une réponse efficace à l'incertitude des prix du coton sur le marché international ?*
- ✓ Dans la plupart des cas, les coûts internes de transaction sont énormes comme, par exemple, la fiscalité interne (TVA notamment), le transport et la manutention. Tout cela affecte les capacités d'investissement des producteurs et le coût de revient du coton. Outre les efforts déployés par les producteurs en vue de maîtriser l'approvisionnement et la distribution des intrants, la capacité effective des producteurs à influencer les politiques nationales pour une révision de la fiscalité interne sur les intrants demeure prioritaire. *Quelles politiques appropriées en matière d'approvisionnement en intrants aussi bien pour le coton que pour les autres spéculations faisant partie du « système coton » ?*
- ✓ *Comment garantir la durabilité même des « systèmes coton » et offrir un environnement favorable à l'innovation agricole ? Dans certains contextes, la durabilité environnementale des systèmes de production est compromise, en raison des insuffisances des politiques de sécurisation foncière qui ne permettent pas aux producteurs d'investir dans la gestion durable de la fertilité des sols. Comment régler une telle question dans un environnement où les producteurs éprouveraient encore plus de difficultés pour accéder aux fertilisants ?*
- ✓ Certains analystes (Fok, 2003[22]) estiment que l'avenir du coton ouest-africain se pose en termes de défis technologiques visant l'amélioration de la productivité et de la compétitivité. Avec le renchérissement des coûts des intrants, constituant parfois plus de 70% des charges totales d'exploitation, il est de plus en plus question de rechercher des alternatives permettant de réduire le plus possible les coûts de revient du coton. Les statistiques révèlent qu'au moins 20% du coton mondial est transgénique et que les superficies cultivées en coton OGM (autrement appelé coton BT) étaient de 6,8 millions d'hectares en 2002 (Nubukpo, 2004[23]), soit au moins 14 fois la superficie totale emblavée en coton au Burkina Faso ou au Mali. *Quelle est la place des biotechnologies dans l'amélioration de la compétitivité du coton africain ?*

Au-delà du débat autour des biotechnologies, le gain en productivité et en rapport coût/qualité dans un contexte de marché équitable (débarrassé de toute forme de subvention), pose aux producteurs ouest-africains de coton la question de savoir quelle option technologique serait à même de permettre au coton ouest-africain d'être compétitif par rapport au coton produit en Chine, aux Etats-Unis ou en Europe ? N'est-ce pas là le défi technologique pour l'avenir[24] ?

3.5 Foncier et accès des producteurs à l'innovation

Les questions foncières demeurent fondamentales pour les producteurs ouest-africains. Le domaine foncier rural constitue toujours une préoccupation dans la mesure où il existe une incertitude pour

[22] Fok M., 2003. Préserver un futur au coton africain : La revendication légitime d'équité dans les échanges mondiaux ne sera pas suffisante, 15 p.

[23] Nubukpo K., 2004. L'avenir des filières cotonnières ouest-africaines : quelles perspectives après Cancun ? Communication à la Commission économique de la francophonie, Paris (France).

[24] Même si pour le moment, on estime que le coton produit en Afrique de l'Ouest présente le meilleur coût de revient.

les investissements agricoles liés à la superposition du droit législatif et du droit coutumier. La question foncière a constitué un objet de réflexion et d'action de nombreuses organisations de producteurs dans la région comme NAWFA (National Women Farmers' Association), une association de femmes en Gambie, le CCOF (Cadre de concertation des organisations faîtières) au Burkina Faso et l'AOPP (Association des organisations professionnelles paysannes) au Mali (encadré 3).

Encadré 3. Accès au foncier, conflits et innovation agricole[25]

Une séance spéciale d'échanges sur le foncier a été animée par le NAWFA de Gambie et l'AOPP du Mali lors de l'atelier régional organisé par SCSAO à Ouagadougou les 15 et 16 juin 2004. Cette réflexion a été l'occasion de partager les expériences des processus participatifs en cours au Mali et au Niger sur les questions foncières et de mettre en exergue les liens entre l'accès au foncier ; et l'accès et l'adoption des innovations. Il s'agit notamment des processus de consultation entre les acteurs intervenant dans le foncier (acteurs locaux, autorités administratives et politiques, autorités locales, chercheurs, etc.) tant au niveau local que national. Ces initiatives constituaient des démarches visant à favoriser l'accès aux ressources naturelles tout en réduisant les conflits. Les principales étapes de ces processus participatifs étaient les suivantes :

- ✓ L'identification des principaux acteurs en matière foncière : les ministères concernés, les OP faîtières, les chercheurs, l'université, etc. ;
- ✓ La revue documentaire par des spécialistes (universitaires, chercheurs…) ;
- ✓ La collecte de données à travers des concertations dans les régions et terroirs du pays ;
- ✓ La synthèse des concertations, les visites et analyses des expériences de conflits fonciers et leurs règlements.

Cette démarche a permis d'identifier plusieurs solutions locales de règlement des conflits, d'accès aux ressources naturelles et de sécurisation foncière qui pourraient servir de leçons aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, les forums informels de négociation pour le règlement des conflits autour de l'accès aux ressources naturelles, les négociations locales entre éleveurs et agriculteurs sur l'utilisation des terres de pâturages et les cours d'eau. Ces solutions locales qui ont connu un certain succès, ne sont pas suffisamment valorisées. Elles méritent d'être répertoriées et diffusées d'une manière rigoureuse en Afrique de l'Ouest.

Au Niger, la réforme du Code rural de 1993 est un exemple d'une tentative de règlement des conflits fonciers par le biais de la législation nationale, réalisé dans un cadre participatif. Cette réforme est basée sur la mise en place des commissions multi acteurs composées d'individus et d'institutions impliquées dans la gestion foncière. Chaque acteur est appelé à jouer un rôle spécifique ; par exemple, les autorités locales traditionnelles signent les actes de vente ou de location des terres.

Les conclusions et recommandations pratiques qui découlent de ces échanges, sont les suivantes :

- ✓ La nécessité de partager les expériences, les solutions à la problématique du foncier avec les partenaires locaux, nationaux et régionaux,
- ✓ L'analyse des problèmes et modes d'accès des différents groupes d'acteurs et couches sociales impliqués dans la gestion foncière,
- ✓ La nécessité pour les acteurs locaux et les producteurs d'anticiper la publication des textes de lois sur la gestion foncière et l'importance de la participation des représentants de chaque catégorie d'acteur rural pour contribuer à l'élaboration de ces textes de lois.

Il a été recommandé d'aborder la question foncière en l'inscrivant dans un processus continu de consultation et d'adaptation, afin de permettre une relecture des textes des lois foncières tout en tenant compte des pratiques et stratégies des producteurs.

[25] Extrait des discussions issues de l'atelier de Ouagadougou (voir résultats de l'atelier sur le site : http://www.oecd.org/sah/transformationagri).

Toutes ces réflexions et actions sur la gestion des ressources naturelles et la « *sécurisation foncière* » mettent surtout l'accent sur la nécessité de développer des approches participatives qui responsabilisent et impliquent au mieux les communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des réglementations des questions foncières adaptées au contexte local. Il s'agit notamment :

- de la mise en place de conventions locales, légalisées par les pouvoirs locaux dans le cadre de la décentralisation, telles qu'actuellement en cours au Mali et au Sénégal ;

- de l'expérimentation d'approches de plan foncier rural en milieu rural telle que l'opération pilote de sécurisation foncière (OPSF) en cours au Burkina Faso.

L'absence ou l'inefficacité de politiques de sécurisation foncière fait que certains groupes marginalisés (allochtones, femmes, jeunes, migrants…) se heurtent à de sérieuses difficultés d'adoption des innovations agricoles induisant de gros investissements pour la gestion de la fertilité des sols. C'est notamment le cas dans la région cotonnière de l'Ouest du Burkina Faso où les populations allochtones, non propriétaires terriens ont des difficultés à investir dans les innovations relatives au maintien de la fertilité compromettant ainsi la durabilité des exploitations agricoles. Les mêmes préoccupations sont vécues au niveau de l'élevage où l'absence de sécurisation foncière limite la promotion de certaines innovations telle la production fourragère, l'amélioration des pâturages naturels.

Face à cette situation, l'on observe un développement progressif de politiques de responsabilisation plus accrue des communautés de base dans la gestion des ressources naturelles dont l'accès à la terre en particulier. Il s'agit notamment :

3.6 Place des jeunes dans la promotion de l'innovation agricole

La jeunesse constitue un sujet de préoccupation pour plusieurs pays ouest-africains tant sur leur rôle dans le développement socio-économique que sur le plan sécuritaire. Les jeunes représentent près de 50% de la population ouest-africaine et les difficultés d'insertion dans la vie économique fragilisent cette jeunesse qui constitue ainsi un vivier de candidats au recrutement des armées des « seigneurs de guerres ».

Cela explique l'importance de la question et les nombreuses initiatives développées dans plusieurs pays comme la stratégie nationale de fixation de jeunes dans leurs terroirs au Burkina Faso, ou l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes (APEJ) au Mali.

En ce qui concerne la place des jeunes dans le secteur agricole, le sujet est abordé différemment dans les pays avec des approches variées. Au Burkina Faso et au Mali, les initiatives des pouvoirs politiques sur cette question ont eu des résultats mitigés. L'annexe 3 indique les multiples initiatives développées au Burkina Faso.

Sur base de l'expérience au Burkina Faso et au Mali, les enseignements majeurs que l'on peut tirer de ces initiatives sont les suivants :

(i) Grâce à l'appui de nombreux projets, programmes et ONG, plusieurs des organisations de jeunes valorisent de nouvelles technologies agricoles comme par exemple l'UROPAJE à l'Est du Burkina Faso qui entretient de solides partenariats avec la recherche. Toutefois, des insuffisances subsistent au niveau politique :

   - La faible prise en compte des investissements socio-éducatives au niveau des politiques ;
   - L'insuffisance d'accompagnement des jeunes, en matière de financement des activités de production agricole, de soutien à la commercialisation des produits et d'accès à la terre.

(ii) La faible pertinence des approches utilisées à savoir :

- Les approches “top-down” qui n’ont pas permis une réelle appropriation des actions par les bénéficiaires ;
- Les systèmes administratifs qui n’ont pas favorisé une forte implication et responsabilisation des structures paysannes et du secteur privé.

3.7 Enseignements et questions

(i) L’analyse des facteurs socio-économiques, politiques et institutionnels influençant le processus d’innovation révèle la pertinence de certaines réformes engagées au sein des institutions de recherche et de vulgarisation, notamment celle relative à la promotion « *d’une offre de services guidée par la demande* ». Cette approche permet de renforcer les capacités des producteurs et améliore leur niveau de responsabilisation, deux éléments favorables pour une meilleure valorisation des innovations agricoles.

Toutefois cet environnement suscite quelques questions :

- *Comment garantir l’accès équitable à l’innovation agricole pour toutes les catégories de producteurs, notamment les plus vulnérables avec cette nouvelle démarche où des capacités suffisantes sont requises de la part des organisations de producteurs ? Quelles sont implications pour les institutions de recherche et de vulgarisation en terme de démarche et pour les décideurs en terme de choix politique ?*
- *Quel statut pour les institutions de recherche et de vulgarisation dans ce nouvel environnement « d’offre de service pilotée par la demande » ? Quel statut pour le personnel ? Quels critères et modalités d’évaluation en rapport avec la nouvelle vision ?*
- *Quelles politiques et actions à promouvoir en vue de permettre aux institutions de recherche de s’inscrire dans cette démarche « d’offre de services guidée par la demande » tout en maintenant leur rôle de veille scientifique ou stratégique ?*

(ii) L’accès aux services agricoles est de plus en plus conditionné à une *participation financière* des bénéficiaires. Sans remettre en cause le fondement de cette approche qui vise une meilleure responsabilisation des bénéficiaires, *la question est de savoir comment garantir l’accès à l’innovation, particulièrement aux producteurs démunis, évoluant dans des environnements à risques. Comment de telles réformes peuvent-elles être modulées selon le statut des groupes bénéficiaires de ces services agricoles ?*

(iii) Avec les réformes économiques, notamment les PAS, la réduction des services publics s’est réalisée à un rythme plus accéléré que le développement du secteur privé et des organisations professionnelles de producteurs. Cela a créé dans certains cas un vide en matière d’offre de conseils agricoles posant ainsi la question de la durabilité des mécanismes de financement pour les institutions de R&V ?

A ce titre, les producteurs posent la question de la *responsabilité et de la souveraineté des États* en matière de création des innovations et de la garantie de leur accès à toutes les catégories de producteurs dans un souci « *d’équité sociale* ». *Est-ce en réponse à cette préoccupation qu’il est envisagé au Ghana, par exemple, dans le cadre de l’AAGDS que l’État continue à apporter son soutien aux petites exploitations alors que celles orientées vers des filières marchandes assurent elles-mêmes le paiement des services agricoles auprès de prestataires privés ? Quel engagement et quelle responsabilité des pouvoirs publics dans la mise sur pieds de nouvelles technologies et l’accès des innovations à toutes les catégories de producteurs dans un contexte de libéralisation et de privatisation des services agricoles ?*

(iv) La sécurisation foncière en milieu rural joue un rôle essentiel dans l'accès des producteurs à certaines innovations agricoles, en particulier celles destinées au maintien du capital productif (techniques de conservation des eaux et des sols, agroforesterie). L'absence de politiques de sécurisation foncière limite les capacités d'investissement dans l'innovation agricole pour certaines catégories de producteurs telles que les femmes, les jeunes, les migrants.

(v) La stabilisation des jeunes dans leurs terroirs pourrait constituer une solution aux difficultés d'insertion professionnelle dans les villes. Au Mali par exemple, des études indiquent un mouvement de retour de certains jeunes dans leurs terroirs, sans doute en raison des difficultés d'insertion dans les villes. *Quelles politiques pourraient favoriser la valorisation des innovations par les jeunes ruraux et contribuer à la création d'emplois ruraux et la stabilisation des jeunes en milieu rural ? Quels rôles pour les différents acteurs (État, producteurs, secteur privé) ?*

(vi) Les expériences vécues dans les systèmes cotonniers ont montré l'intérêt d'un processus d'innovation entièrement guidé par la demande, d'un dispositif d'appui-conseil rapproché, d'un dispositif de commercialisation approprié assurant des revenus aux producteurs au moment opportun. Les investissements soutenus de la part des États et des sociétés cotonnières ont joué un rôle clé dans la diffusion des innovations. La situation du sous-secteur coton met également en relief la pertinence d'une synergie entre les approches intégrées assurant la couverture des besoins sociaux de base des communautés ainsi que l'amélioration de la production et de la productivité agricoles. Les réformes en cours dans le sous-secteur coton constitue un élément d'interpellation de tous les acteurs (gouvernants, partenaires au développement, organisations de producteurs) pour mettre en place un cadre qui garantit un processus d'innovation efficient et l'amélioration de la compétitivité du coton ouest-africain.

IV. INNOVATION AGRICOLE ET AMÉLIORATION DES MOYENS D'EXISTENCE DES COMMUNAUTÉS : OPPORTUNITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

4.1 Innovation agricole et opportunités régionales

L'Afrique de l'Ouest possède d'importantes opportunités régionales. Plusieurs produits font déjà l'objet d'échanges et de transformation au niveau régional et transfrontalier en particulier. Les échanges transfrontaliers portent, par exemple, sur les produits d'élevage (gros bétail, volailles), certaines céréales sèches traditionnelles (mil, sorgho, maïs notamment), le riz, les oléo-protéagineux (niébé, soja…), les fruits et légumes (agrumes, ananas, manioc, banane, tomate, oignon…)…

Cependant, les producteurs et les OP ne disposent pas suffisamment d'informations sur les innovations agricoles disponibles au niveau régional. Le travail de l'INSAH qui consiste à répertorier des innovations technologiques prometteuses au niveau régional est donc d'une grande importance. Les exemples concrets d'innovations (matérielles, institutionnelles ou organisationnelles) au potentiel régional présentés lors de l'Atelier régional sur l'innovation agricole en juin 2004 (voir tableau 1) complètent d'autres initiatives comme celle de l'INSAH et la Foire-atelier aux innovations paysannes à Ségou au Mali, organisée conjointement par Inter-Réseaux, le FIDA et le CTA en mars 2004 (voir détails des innovations présentées à l'adresse suivante : http://innovation-paysanne.info).

Tableau 1 : Expériences de processus d'innovation partagées lors de l'atelier de Ouagadougou (juin 2004)

Pays	Institution (s)	Thématique / domaine abordé	Facteur d'innovation / facteur favorisant l'innovation
Burkina Faso	Ministère de l'agriculture du Burkina Faso	La place des jeunes dans l'innovation.	Une politique de formation et d'accompagnement des jeunes agriculteurs après la formation.
Burkina Faso	FIAB	Partenariat entre sociétés de transformation et producteurs.	Contractualisation entre transformateurs et producteurs de céréales créant des opportunités de marchés rémunérateurs pour ces produits.
Gambie	NAWFA, Organisation des producteurs féminins	Accès au foncier et à l'innovation pour les femmes.	Plaidoyer auprès des institutions nationales et les chefs de villages utilisant une démarche participative pour l'octroi de terres aux groupes de femmes productrices de sésame, membres de l'organisation des producteurs de la NAWFA. 26% des villages où la NAWFA est représentée, les femmes ont déjà reçu au moins 5 ha. Elles peuvent ainsi réaliser les investissements à long terme qu'elles souhaitent sans crainte que ces terres leur soient retirées.
Gambie	NAWFA / CRS GM (ONG) / sociétés d'exportation	Organisation des producteurs, rôle de facilitation des ONG et sociétés d'exportation du sésame.	Des nouvelles variétés à haut rendement et des technologies de transformation des produits agricoles favorisant une meilleure liaison entre la production et le marché.
Ghana	HAG	Partenariat entre agriculture familiale et agro-business.	Contractualisation entre l'agriculture familiale et l'agro-business concernant des produits horticoles (principalement l'ananas), créant ainsi des opportunités d'accès aux intrants et aux marchés.
Mali	IER	Politiques et processus d'innovation des producteurs contraints à produire prioritairement pour l'autoconsommation.	Modalités d'appui aux organisations de producteurs, afin qu'elles puissent influencer et participer au développement et à la diffusion des technologies. Exemple des Commissions régionales d'utilisateurs des résultats de recherche (CRU) et de la Commission nationale (CNU) au Mali.

Pays	Institution (s)	Thématique / domaine abordé	Facteur d'innovation / facteur favorisant l'innovation
Mali	AOPP Organisation de producteurs	Processus d'innovation endogène et accès des producteurs à l'innovation agricole.	Plusieurs types d'innovations techniques et organisationnelles (voir http://innovation-paysanne.info)
Mali	Sasakawa Global 2000 (SG2000)	ONG comme interface entre secteur privé et producteurs.	L'ONG joue le rôle de passerelle entre le secteur privé et les producteurs en fournissant l'information et en négociant les prix en faveur des producteurs, créant ainsi un marché rémunérateur pour les céréales.
Mali	ADRAO/WARDA	Riz/NERICA : opportunité régionale en matière d'innovation dans le secteur du riz.	De nouvelles variétés issues de croisements entre variétés africaines et asiatiques ; alliances régionales et internationales pour leur promotion
Nigeria	IITA	Manioc : importance économique croissante au niveau régional.	De nouvelles variétés de manioc résistantes aux maladies et des technologies de transformation du produit ; alliances régionales pour la promotion de manioc au niveau du NEPAD.
Nigeria	Okomu Oilpalm Company Plc.	Huile de palme	Des technologies de transformation des produits agricoles et des nouvelles variétés à haut rendement ; contractualisation entre agro-business et exploitations familiales créant des opportunités d'accès aux intrants et aux marchés rémunérateurs.
Sénégal	SAED	Vétiver	Plantes à usages multiples (lutte contre l'érosion, usage artisanal, chimique et industriel)

Source : K. Hussein, J. S. Zoundi, L. Hitimana, 2004, *Transformation de l'agriculture ouest-africaine : vers de nouveaux partenariats pour l'innovation*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, octobre. (www.oecd.org/sah/transformationagri)

La question fondamentale est alors *quelle pourrait être la place de l'innovation dans l'optimisation de ces opportunités régionales ?* Cette question justifie pleinement l'intérêt sur la place de l'innovation dans l'amélioration de la valeur ajoutée de ces produits à potentiel régional et leur contribution au développement économique ainsi que l'amélioration des moyens d'existence des producteurs en Afrique de l'Ouest.

4.1.1 Exemple de l'innovation concernant un produit présentant une opportunité régionale : le riz

Contexte

En dehors du coton qui constitue une culture de rente essentiellement destinée à l'exportation vers les marchés internationaux (à l'exception du Ghana et du Nigeria dont la presque totalité de la production cotonnière est utilisée par les industries locales et l'artisanat), le riz est une des cultures d'intérêt régional hautement stratégique et présente un potentiel de rentabilité considérable à travers le marché régional. Son importance et intérêt stratégiques viennent du fait que la région ouest-africaine connaît actuellement une forte saignée de devises occasionnée par les importations massives de riz.

Sa production au niveau de la région fait face à de nombreux enjeux et une rude concurrence du riz asiatique importé et cher meilleur marché, principalement en raison des effets du « *dumping*[26] ». Paradoxalement, la région dispose d'un fort potentiel en matière de production de riz avec de vastes zones aménageables, comme au Mali, en Guinée ou en Côte d'Ivoire. Au Mali, par exemple,

[26] "Dumping": Politique consistant à exporter un produit à un prix inférieur à son coût de production, notamment rendu possible à travers des subventions versées aux producteurs ou aux exportateurs.

l'ambition affichée par les autorités est de faire de ce pays le « *berceau du riz du Sahel*» en valorisant le potentiel irrigable de l'Office du Niger évalué à 1 million d'hectares. Or, pour le moment, cela ne constitue qu'un simple vœu. L'exemple décrit ci-après fait une analyse des enjeux et défis liés à cette culture. Il démontre la place que pourrait jouer l'innovation agricole, en particulier au Mali, en raison de son énorme potentiel de production de riz.

Le riz constitue une culture régionale au regard non seulement de son importance au niveau des systèmes de production, mais également de la forte consommation de ce produit. Au Mali et au Sénégal, par exemple, la consommation moyenne annuelle par habitant est respectivement de 42 et de 72 kg (Yamdjeu, 2003[27]).

Malgré les efforts consentis par les États ouest-africains et les subventions accordées au sous-secteur dans certains pays comme le Sénégal, le développement de cette culture demeure lié à la production et à la politique commerciale des pays asiatiques. Au cours des années précédant la dévaluation du F CFA (1991-93), par exemple, la production de riz dans les 7 pays de l'UEMOA était de 950 000 tonnes (UEMOA/FAO, 1994). Cette production était équivalente aux importations estimées à près d'un million de tonnes, soit environ 250 millions de dollars US.

Cette situation perdure actuellement et ce, malgré la dévaluation du F CFA en 1994. De nombreux observateurs pensaient que cette mesure allait améliorer la compétitivité des filières rizicoles locales. C'est le contraire qui est arrivé. Dans certains pays, la situation s'est même dégradée, comme au Sénégal, par exemple, où les importations sont passées de 435.500 à 709.575 tonnes entre 1995 et 2002 (Yamdjeu, 2003). Lors de la dernière session du Conseil d'administration de l'ADRAO qui a eu lieu en 2003 à Cotonou au Bénin, une demande a été formulée en faveur de l'adoption de mesures politiques visant une réglementation des importations voire une protection de l'espace UEMOA. Beaucoup d'efforts sont actuellement consentis par les pays, tant au niveau des aménagements hydro-agricoles que de la valorisation de technologies performantes. Le Mali est, en effet, doté d'énormes ressources en terres irrigables (environ 2.200.000 ha) dont moins de 10% sont exploitées. La production actuelle du riz paddy atteint 735.000 tonnes. Grâce à la politique de mise en place de nouveaux aménagements et de l'irrigation, cette production va passer à 4,5 millions de tonnes à l'horizon 2010, selon l'hypothèse optimiste concrétisant ainsi le slogan « Mali, grenier à riz du Sahel » (Yamdjeu, 2003).

<u>Rôle de l'innovation dans l'amélioration de la compétitivité du riz</u>

Au Mali, la production locale de riz permet une relative autosuffisance au niveau national (plus de 90%). En 1999, le secteur du riz a contribué à hauteur de 44 milliards de F CFA au PIB du pays (5% du PIB), juste derrière l'élevage et le coton (Yamdjeu, 2003). Outre la politique d'investissement (aménagement de nouvelles terres irrigables au niveau de l'Office du Niger), cette relance amorcée depuis la restructuration de l'ON en 1994 serait en grande partie imputable aux efforts déployés dans le domaine de l'intensification agricole.

Dans la zone Office du Niger, les différentes phases du projet 'Appui à la Riziculture Paysanne de l'Office du Niger (ARPON) ont beaucoup misé sur l'intensification. Cela s'est traduit notamment par :

(i) La promotion de technologies plus productives et appropriées développées avec l'appui des services agricoles : variétés plus performantes, pratiques culturales (repiquage, préparation du sol), technologies post-récolte, etc.

(ii) L'appui à l'organisation des services en amont et en aval de production (systèmes de crédit, organisation des artisans (CAFON) pour la fabrication du matériel requis pour l'application des nouvelles techniques de production et de, transformation du riz…)

[27] Yamdjeu Wambo A., 2003. Quel prix pour le riz ? Du grain à moudre pour les politiques nationales et régionales. Grain de Sel N° 25 Décembre 2003, pp 17-19.

(iii) L'appui à l'organisation des producteurs (associations villageoises) pour une meilleure maîtrise de l'amont et de l'aval de la production.

De l'avis des producteurs et des services d'appui, cet environnement a favorisé la mise en œuvre des différents paquets technologiques. Ainsi, les niveaux de productivité sont passés de 3 tonnes pendant la période de la restructuration à plus de 6 tonnes actuellement.

Dimension régionale du riz et rôle de l'innovation agricole

Le slogan « *Mali, grenier du riz du Sahel* » traduit l'ambition régionale des politiques pour le riz produit au Mali. Cette dynamique est encouragée par l'avantage comparatif du Mali quant à la production du riz par rapport à certains pays comme le Sénégal. Les analyses faites au lendemain de la dévaluation du F CFA en 1994 (UEMOA/FAO, 1994) indiquaient clairement que le Mali et la Côte d'Ivoire étaient les pays pour lesquels la production nationale pouvait être compétitive.

Avec l'application du Tarif extérieur commun (TEC) en 2002, le riz local est désormais en concurrence directe avec le riz importé. De même, l'instauration de la TVA sur les importations des intrants agricoles a occasionné des charges supplémentaires qui se sont greffées sur les prix de vente du riz local, diminuant ainsi la compétitivité de celui-ci par rapport au riz importé.

Pourtant, le potentiel de production de riz dans la région s'est accru avec les opportunités de marché qu'offrent d'autres pays de la région comme le Burkina Faso ou la Guinée. Pour faire face à cette situation, certaines options sont à envisager :

- Une protection du marché agricole vis-à-vis des importations de quelques produits agricoles de l'espace UEMOA comme le réclament les producteurs à l'exemple du ROPPA dans le cadre de leur vision stratégique en matière de « *Souveraineté alimentaire* » ;
- Une réglementation des importations au sein de l'espace UEMOA ;
- L'octroi de subventions au riz produit localement ne serait-ce qu'à travers l'allègement de la fiscalité sur les intrants, ce que certains pays de l'intérieur comme le Mali, le Burkina Faso ou le Niger ne peuvent gérer en raison du rôle joué par la fiscalité dans la constitution des recettes nationales ;
- Une réduction significative du coût de revient du riz local à travers l'amélioration de la productivité et du rapport coût/qualité.

Pour beaucoup de spécialistes, l'innovation devrait permettre de relever certains des défis pressants notamment l'amélioration de la productivité, de la qualité et du rapport coût/qualité ainsi que la création d'autres opportunités de valorisation du riz local.

(i) L'innovation en matière d'amélioration de la productivité, de la qualité et du rapport coût/qualité. En ce qui concerne la productivité, il s'agit de la mise au point et de la diffusion de variétés de riz performantes, productives et résistantes contre les maladies, de même que de technologies d'accompagnement de ces variétés (systèmes de culture : repiquage, travail du sol, gestion de la fertilité, lutte contre les maladies et les déprédateurs…).

Concernant ces variétés, un pas important a été franchi ces dernières années avec la mise au point des NERICA (New Rice For Africa) par l'ADRAO (ADRAO, 2001a[28] ; ADRAO, 2001b[29]). Une initiative est actuellement en cours, en vue de la promotion des variétés de NERICA au niveau régional. Cela prend en compte les tests d'adaptation à l'environnement ouest-africain des variétés venant d'Asie, de même que la promotion de technologies d'accompagnement à celles-ci. Un programme appuyé par

[28] ADRAO, 2001. New Rice for Africa (NERICA), ADRAO, Abidjan (Côte d'Ivoire).

[29] ADRAO, 2001. Bintou et son nouveau riz pour l'Afrique : Briser la spirale de la culture itinérante dans la région la plus pauvre du monde, ADRAO, Abidjan (Côte d'Ivoire).

la Banque africaine de développement (BAD) est en cours dans ce sens. Il concerne sept pays (Bénin, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Nigeria, Sierra Leone). Outre les actions d'adaptation et les évaluations socio-économiques, les actions prennent également en compte les technologies de production de semences.

Pour les aspects relatifs à la qualité et au rapport coût/qualité, la recherche de technologies post-récolte (battage, stockage du paddy, technologies d'usinage…) devrait permettre d'avoir du riz de bonne qualité à des coûts de revient très compétitifs. La qualité du riz usiné a été jugée très importante au regard des exigences des consommateurs en la matière (plus particulièrement pour le marché ivoirien).

(ii) L'innovation en matière de création des opportunités de valorisation du riz local. La recherche de technologies de transformation ou de valorisation des brisures de riz constitue une alternative pertinente qui pourrait favoriser les innovations. Des initiatives sont en cours au sein de l'ADRAO et l'utilisation des brisures traditionnellement considérées comme des pertes, sous forme de farine pour la pâtisserie (gâteaux, croissants, crêpes…) en substitution partielle ou totale de la farine de blé. Les estimations montrent que le développement de technologies appropriées de transformation permet de passer d'une brisure dont la valeur marchande se situe entre 50-60 F CFA le kg à un produit (50% farine de riz et 50% farine de blé) plus compétitif en pâtisserie avec une diminution de près de 125 FCFA au kg (environ 275 F CFA le kg de ce mélange contre 400 F CFA le kg de farine pure de blé). Les produits transformés de riz (à 100 %) présentent également l'avantage de ne pas contenir du gluten, produit non toléré par certains consommateurs.

En résumé, le développement de technologies appropriées de transformation des brisures offre des opportunités d'amélioration des marges bénéficiaires pour les producteurs de riz local.

Questions émergentes

S'il est vrai que l'innovation peut jouer un rôle dans l'amélioration de la compétitivité du riz au niveau national ou régional, il n'en demeure pas moins que la question suivante mérite d'être posée :

> *Quel rôle l'innovation peut-elle jouer dans un environnement sous-régional marqué par la faible protection des spéculations stratégiques comme le riz ? Comment surmonter les obstacles liés aux divergences de vision des politiques agricoles des pays au sein des instances régionales comme l'UEMOA et la CEDEAO pour une meilleure prise en compte de cette préoccupation dans les politiques régionales ?*

Deux leçons majeures se dégagent de cette étude de cas :

(i) **Une place évidente de l'innovation agricole dans l'optimisation de cette opportunité régionale** en participant à l'amélioration de la productivité et du rapport coût/qualité, et de la valeur ajoutée au riz. Plusieurs types d'innovation sont requis pour améliorer la productivité :

- Des variétés à haut rendement comme les NERICA, de bonne qualité nutritive et résistantes aux maladies et ravageurs ;
- Des systèmes de cultures appropriés (techniques culturales, gestion de la fertilité, gestion intégrée de la production et des déprédateurs) ;
- Des techniques post-récolte visant l'amélioration du rendement à l'usinage et de la qualité du riz.

Concernant l'amélioration de la qualité et de la valeur ajoutée du riz régional, l'innovation agricole devrait viser la résolution des préoccupations suivantes :

- Répondre aux exigences des consommateurs à travers l'amélioration de la qualité de riz usiné (amélioration de la conservation du riz paddy et procédés d'usinage pour un bon rendement à l'usinage et une meilleure qualité du riz usiné) ;
- Apporter une valeur ajoutée au riz local, notamment à travers le développement de technologies de transformation et de valorisation économique des brisures de riz.

(ii) **Les politiques actuelles sont peu favorables à l'investissement dans l'innovation agricole**. Quelques paquets technologiques existent déjà comme c'est le cas des variétés de NERICA ou des techniques de GIPD. Cependant, le défi actuel pour les États est de promouvoir l'utilisation de telles innovations comme en témoignent les programmes actuels conçus par l'ADRAO et visant la diffusion des variétés de NERICA dans plusieurs pays de la région. Or, ce pas à franchir suscite de nombreux questionnements :

- *Comment promouvoir un réel investissement des producteurs de riz ouest-africains dans l'innovation agricole autour du riz en tant que « produit stratégique » dans un contexte marqué par une faible protection du riz au niveau régional (ex : TEC de l'UEMOA) et une pratique de dumping au niveau international qui continue à exister ?*

Une des contraintes majeures est la divergence des visions de politiques agricoles entre les pays de la région. La préoccupation majeure est de savoir comment surmonter de tels obstacles dans la mise en œuvre d'une politique régionale favorable au développement du sous-secteur riz.

- *Comment favoriser une meilleure utilisation des innovations agricoles pour la production du riz face aux difficultés d'accès des producteurs aux intrants en raison d'une fiscalité interne trop élevée au niveau des pays ?*

4.1.2 Exemple des produits de l'élevage présentant une opportunité régionale : Le poulet local ou « poulet bicyclette[30] » au Burkina Faso

Contexte

Les pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest présentent d'énormes potentialités en matière de produits d'élevage, notamment la viande des ruminants (bovins, petits ruminants), mais également la volaille locale, dont les principaux pays producteurs sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Ces produits font déjà l'objet d'intenses échanges au niveau de la région, principalement entre pays sahéliens et côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Togo…). D'autres pays d'Afrique Centrale comme le Gabon font partie de la zone des échanges commerciaux de la viande de ruminants. Malgré ce potentiel de marché régional que représentent les zones côtières d'Afrique de l'Ouest, celles-ci recourent à l'importation de grandes quantités de viandes congelées en provenance d'Europe et d'Amérique latine, l'Argentine en particulier. La production locale de volailles constitue l'un des domaines où l'innovation a produit un effet spectaculaire, faisant du Burkina Faso la référence régionale en matière de production de volailles dites traditionnelles.

L'étude de cas sur le « *poulet bicyclette* » au Burkina Faso montre non seulement le potentiel existant en terme de marché de volailles locales mais constitue également un modèle où des innovations à la fois exogènes et endogènes ont permis à des petites exploitations de se connecter aux marchés et d'améliorer ainsi leurs revenus et leur niveau de vie. Cet exemple est un véritable succès exemple de réussite en matière d'innovation agricole au Burkina Faso et montre également les possibilités de complémentarité entre les pays sahéliens et les pays côtiers.

[30] L'appellation « Poulet bicyclette » vient du fait que ces poulets, produits dans des exploitations familiales en milieu rural, sont acheminés au marché le plus proche à bicyclette, généralement accrochés au guidon. Actuellement, avec le développement de la commercialisation, ces poulets sont acheminés vers les grandes villes en camions par les collecteurs et revendeurs, et même en train pour les animaux exportés vers la Côte d'Ivoire.Toutefois l'acheminement des poulets aux marchés primaires de collecte se fait toujours à bicyclette.

L'innovation agricole dans la filière poulet local ou poulet « *bicyclette* » au Burkina Faso : *Une synergie entre processus d'innovation endogène et exogène*

L'aviculture traditionnelle constitue une activité essentiellement rurale et un pilier de l'économie familiale dans les zones rurales. Son importance stratégique vient du fait que cette production est l'œuvre d'au moins 5 à 6 millions de petits producteurs ruraux et fait l'objet d'intenses échanges entre le Burkina Faso et les autres pays de la région ouest-africaine, notamment les pays côtiers. Elle est pratiquée par la quasi-totalité des exploitations familiales et les derniers recensements réalisés en 2003 indiquent des effectifs de 24 millions de poules et de 6 millions de pintades.

Au niveau national, l'aviculture traditionnelle assure la couverture de la quasi-totalité des besoins de consommation des ménages en viande de volailles niveau dans les centres urbains. Par exemple, pour la seule ville de Ouagadougou, les analyses faites en 1998 (Ouedraogo et Zoundi, 1999[31]) indiquent que plus de 20.000 volailles (poules et pintades) y sont vendues chaque jour. Ce qui représente plus de 5,8 milliards de F CFA distribués annuellement aux producteurs ruraux, mais aussi plus de 5 milliards de F CFA répartis entre les différents acteurs intervenant dans la transformation et la vente des poulets.

Au niveau régional, les échanges de « poulets *bicyclette* » se font sous forme d'animaux vivants (surtout avec les pays côtiers), mais la vente de viande de volailles prend progressivement de l'ampleur ces dernières années, notamment vers le Bénin, le Togo et le Sénégal.

Les raisons du succès technologique

La production de volailles locales constitue l'une des activités où l'innovation a eu un effet spectaculaire, faisant ainsi du Burkina Faso une référence régionale en matière de production de volailles traditionnelles. L'une des contraintes majeures de cette activité est la mortalité élevée atteignant souvent 80% des effectifs, en raison notamment de la peste aviaire, du choléra et des parasites internes et externes. Face à cette situation, les producteurs avaient recours à des thérapeutiques traditionnelles à base de plantes et autres produits locaux. Mais l'effet spectaculaire a été l'introduction des innovations exogènes qui ont permis de réduire de manière significative la mortalité et d'augmenter la productivité. Ce « boom » technologique au sein de ces petites exploitations résulte de la conjonction de plusieurs facteurs.

Un processus d'innovation répondant à la demande des producteurs de l'économie familiale et prenant en compte leur savoir-faire. Les paquets technologiques proposés étaient essentiellement un protocole sanitaire comprenant:

- Des traitements préventifs, particulièrement contre la peste aviaire ;
- Des traitements curatifs contre les parasites internes et externes ;
- Des mesures de prophylaxie sanitaire (hygiène de l'alimentation et des locaux…).

Ce paquet technologique a permis de répondre à la principale préoccupation des producteurs à savoir la forte mortalité des animaux. Il importe de souligner que la force de ce paquet technologique résidait dans le fait que les procédures d'élaboration de certaines technologies prenaient également en compte les savoirs locaux. Ainsi, la plupart des innovations apportées en matière d'hygiène des bâtiments et de l'alimentation, à l'exemple des poulaillers améliorés et des abreuvoirs ont reposé sur des matériaux locaux comme les canaris en argile, déjà utilisés par les producteurs. De même, et pour la plupart des cas, l'utilisation des innovations exogènes s'est faite en synergie avec des connaissances endogènes. C'est notamment le cas des remèdes traditionnels de lutte contre la mortalité des pintadeaux et des techniques de couvaison en période de forte chaleur.

[31] Ouedraogo S., Zoundi S.J., 1999. Approvisionnement de la ville de Ouagadougou en Poulet de chair. « In » Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest : Une contribution à la sécurité alimentaire et à l'assainissement des villes – Smith O.B., CRDI, Ottawa (Canada).

Un réseau de diffusion des innovations bâti autour des compétences endogènes des communautés. La diffusion de ce paquet technologique auprès des producteurs a surtout bénéficié de l'appui de réseaux de paysans relais. Ce réseau qui pouvait atteindre plus facilement toutes les catégories de producteurs, a été à l'origine d'un véritable « boom » pour l'accès à cette innovation.

Pour arriver à faire passer les conseils techniques et fournir les différents services (traitements préventifs et curatifs), il a fallu *rompre avec le dispositif classique de vulgarisation* pour bâtir une stratégie centrée autour de *relais paysans,* appelés Vaccinateurs volontaires villageois (VVV), puis Vulgarisateurs volontaires villageois (VVV). La force de cette démarche qu'on pourrait appeler de « *dispositif d'appui-conseil rapproché à la demande* » est qu'elle tient compte du fait qu'il s'agit pour l'essentiel de petites exploitations familiales isolées nécessitant un appui-conseil rapproché et une offre de services en temps opportun.

Les VVV sont des acteurs clés identifiés par les producteurs et bénéficient de l'appui des services techniques de vulgarisation. Ils représentent des compétences locales non rémunérées par les services publics. Leurs prestations de services sont payées (produits vétérinaires) par les producteurs. La mise en place de ce dispositif a été possible grâce à ***l'engagement de l'État pour des investissements conséquents et continus***. En 1978, le Projet de développement des animaux villageois (PDAV) a été élaboré. Sa mise en œuvre a permis l'appui au développement des réseaux de VVV. Le rôle des structures publiques de vulgarisation a surtout consisté au renforcement des capacités (formations des VVV, organisation de journées de sensibilisation des producteurs sur le développement de l'aviculture traditionnelle à l'aide de supports audio-visuels…) et à l'appui pour la fourniture d'intrants (vaccins et autres médicaments) au réseau des VVV. A la fin du projet en 1995, le gouvernement s'est engagé à poursuivre les investissements dans ce domaine. Le projet s'est donc transformé en programme et a bénéficié de l'appui de fonds publics propres sur une zone couvrant actuellement 34 provinces sur un total de 45 que compte tout le pays.

Des services efficients en aval de la production assurés par des privés. A l'origine, la production de volailles traditionnelles ne visait pas forcement le marché. C'était une production hautement stratégique pour les producteurs et servait à la consommation des ménages, mais aussi à de nombreux rites socioculturels. Elle permettait également d'acquérir des liquidités pour les besoins de consommation courante tels que la cola, le tabac et la bière locale.

Très vite, ce sous-secteur a connu un développement spontané d'opérateurs privés incluant des collecteurs villageois, des grossistes et détaillants dans les villes, des acteurs de la transformation des produits agricoles et même des exportateurs.

Ainsi, les petits producteurs ont été connectés aux marchés : local (villages, départements et provinces), national et régional. L'implication des acteurs du secteur privé dans la commercialisation a donné plus de valeur au poulet local et a constitué un élément incitant les producteurs à recourir à l'innovation en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité.

Enseignements

Les succès technologiques dans le secteur de l'aviculture traditionnelle permettent de tirer les principaux enseignements suivants :

(i) **L'appui-conseil rapproché à la demande constitue une démarche pertinente**. Le réseau des VVV a constitué la principale clé permettant l'accès des producteurs aux innovations. L'élément important ici est le rôle joué par les services publics de vulgarisation, dont l'action a surtout été orientée vers le ***transfert de compétences au niveau local, rendant ainsi les services plus proches des utilisateurs et accessibles au moment voulu***. Cette expérience illustre le rôle joué par le secteur public en matière de renforcement des capacités du secteur privé pour la fourniture de services agricoles aux producteurs. Elle illustre également l'efficacité de cette approche pour ces catégories de producteurs évoluant au sein d'exploitations familiales atomisées.

(ii) **Des investissements soutenus sont nécessaires.** Les investissements publics continus depuis 1978 ont constitué la clé du succès du développement de l'aviculture traditionnelle. Cela a permis de renforcer et surtout de pérenniser le réseau des producteurs relais au sein du dispositif d'appui-conseil rapproché.

(iii) **L'incitation en aval a aussi constitué un effet stimulateur pour l'innovation.** Le dynamisme des acteurs privés en aval a créé un marché porteur avec un prix rémunérateur pour le producteur. Cette opportunité de marchés a attiré progressivement de nouveaux producteurs souhaitant investir dans la production de la volaille locale. Ces élevages améliorés s'installent pour la plupart dans les zones péri-urbaines et visent exclusivement le marché. Dans certains cas, on constate un transfert de fonds de la ville vers la campagne par les salariés qui investissent dans ces activités d'élevage dans les campagnes. Ce constat pose la question de l'accès des populations rurales aux technologies nécessitant des investissements plus importants, tels les poulaillers améliorés ou les couveuses. *Quel rôle les institutions de micro-finance devraient-elles jouer dans le développement de ce sous-secteur ?*

(iv) **La synergie entre processus d'innovation endogène et exogène a favorisé l'accès d'un plus grand nombre de producteurs à l'innovation**. La prise en compte des savoirs locaux dans le domaine de l'habitat, de l'hygiène sanitaire, etc. a surtout permis la génération d'innovations répondant aux réalités socio-économiques et culturelles des communautés. Cela a beaucoup facilité l'accès et l'utilisation de celles-ci. Cette expérience, bien que particulière, amène la question de suivante : *quels rôles devraient jouer les structures publiques en matière de renforcement des compétences locales pour une meilleure participation au processus d'innovation ?*

Ce succès technologique s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- L'existence d'innovations technologiques exogènes répondant à la demande et intégrant les connaissances et savoir-faire endogènes des communautés ;
- L'existence et la valorisation de réseaux endogènes de producteurs relais assurant un appui-conseil de proximité aux producteurs ;
- L'efficacité des réseaux de commerçants.

De cette expérience, on peut se poser les questions suivantes :

(a) *Comment les institutions publiques de vulgarisation peuvent-elles être mises à profit pour le développement de réseaux privés d'appui-conseil de proximité basés sur l'expertise paysanne pour un meilleur accès des producteurs à l'innovation agricole ?*

(b) *Comment favoriser la diffusion de cette innovation dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest ? Comment créer la synergie entre processus d'innovation endogène et exogène pour un meilleur accès des innovations agricoles au profit des petites exploitations familiales ? Quelles sont les implications pour les institutions de recherche et de vulgarisation ?*

4.2 Accroissement du rôle de l'innovation comme facteur d'amélioration des moyens d'existence des producteurs les plus vulnérables

4.2.1 Des catégories de producteurs évoluant généralement dans des environnements incertains

Les catégories de producteurs les plus vulnérables (les producteurs contraints à produire prioritairement pour la satisfaction de besoins de consommation des ménages) constituent la majorité des exploitations sahéliennes en Afrique de l'Ouest. Plus de 70% des agriculteurs sont concernés par ce système d'exploitation. Leurs principaux facteurs de vulnérabilité sont : l'incertitude pluviométrique liée aux changements climatiques et à la variabilité de la distribution de

la pluviométrie, les invasions des déprédateurs et ravageurs des cultures (comme l'invasion des criquets pèlerins en 2003-2004 en Afrique de l'Ouest et du Nord). A ces risques majeurs, s'ajoute la forte dégradation des ressources naturelles, plus particulièrement l'appauvrissement des sols. Sur le plan social, ces types de producteurs évoluent généralement dans des environnements où les besoins sociaux de base (santé, éducation, alimentation en eau potable…) manquent crûment. Il s'agit également de producteurs exploitant de petites superficies, souvent inférieures à 5 ha et rarement au-dessus de 10 ha. Ces exploitations se caractérisent par la polyculture ; la diversification vers d'autres activités vise d'abord la minimisation des risques et ensuite la valorisation des opportunités d'investissement.

L'accès de ces types de producteurs aux innovations exogènes est généralement limité par la faible disponibilité en capital financier nécessaire pour l'acquisition des intrants requis pour l'application des technologies. Quelques études[32] indiquent, par exemple, que dans le domaine de l'élevage au niveau du plateau central du Burkina Faso, l'accès aux intrants se fait généralement par paiement en espèces. Ce qui limite fortement l'accès d'un grand nombre de producteurs aux innovations. Cette situation traduit ainsi le faible développement des services privés en amont pour assurer l'approvisionnement en intrants.

4.2.2 Des politiques agricoles peu favorables à l'innovation pour les producteurs les plus vulnérables

L'analyse de la situation vécue ces dernières années, notamment au Burkina Faso et au Mali, révèle que les politiques agricoles n'ont pas beaucoup favorisé la promotion de l'innovation pour cette catégorie de producteurs. Considérées généralement comme des situations marginales ou d'agriculture à faible potentiel et à risque, les zones concernées par cette catégorie de producteurs, n'ont pas bénéficié des investissements agricoles nécessaires, en dehors de l'action de quelques ONG. En grande partie, les investissements agricoles ont porté sur certaines cultures de rente ou dans des zones dites à fort potentiel tels les aménagements hydro-agricoles, comme par exemple l'Office du Niger au Mali et les vallées du Sourou au Burkina Faso.

Un autre élément de politiques ou programmes agricoles peu favorable à l'innovation pour les producteurs les plus vulnérable est la faible prise en compte de la vision de développement agricole comment *un tout*, c'est–à–dire allant de l'organisation de la production à la transformation et la commercialisation des produits agricoles. La prise en compte de l'aval de la production et notamment la création d'opportunités de connexion de ces types de producteurs aux marchés locaux, nationaux ou régionaux, a souvent fait défaut. Comme corollaire, ces options de politiques agricoles n'ont pas favorisé le développement conséquent de services privés (approvisionnement en intrants, financement des activités de production, transformation, commercialisation des produits…) en accompagnement à l'agriculture. Cette insuffisance de services d'accompagnement à la production agricole n'a pas constitué un facteur incitatif à l'investissement dans l'innovation.

4.2.3 Vers des politiques plus favorables à un meilleur accès à l'innovation : Quelles initiatives en cours dans certains pays

L'analyse de la situation révèle l'importance du rôle joué par les opportunités de financement dans l'accès des producteurs à l'innovation agricole. Il s'agit notamment de la problématique de l'accès à des systèmes financiers décentralisés compétitifs au profit des couches vulnérables. Quelques évolutions sont en cours dans certains pays où la question est largement prise en compte par les politiques et les orientations stratégiques. Au Mali, par exemple, des programmes ou projets, tel le Fonds de développement du Sahel (FODESA) soutenu par le FIDA s'inscrivent dans le cadre de la concrétisation de la stratégie du gouvernement malien en vue de résoudre la question de financement

[32] Zoundi S.J., Nianogo A.J., Sawadogo L., 2003. Stratégies paysannes en matière de complémentation des ruminants au sein des systèmes mixtes agriculture-élevage du plateau central et du nord du Burkina. Journal des sciences, 3 (1) : 22-34.

des exploitations agricoles, notamment en faveur des petits producteurs. C'est aussi le cas du Programme national de gestion des terroirs villageois (PNGT) soutenu par la Banque mondiale, du Programme de développement rural durable (PDRD) appuyé par le FIDA et de bon nombre de projets de développement local au Burkina Faso. Pour la plupart des cas, ces nouvelles approches dites « Community Driven Development – CDD » sont promues avec l'appui de partenaires au développement dont la Banque mondiale et le FIDA. Les politiques de promotion des coopératives initiées par le Burkina Faso (voir annexe 9) rentrent dans ce cadre de renforcement des capacités organisationnelles des producteurs.

Toutefois la pertinence et l'efficience de tels politiques, programmes et projets ne recommandent-t-elles pas une plus grande synergie avec ceux créant des opportunités de marché en vue d'une meilleure valorisation du capital investi ? Cette incohérence dans les politiques agricoles justifie-t-elle la faible concentration des moyens financiers décentralisés dans les zones où prévaut ce type d'agriculture, comparativement à celles de forte production de cultures de rente ? La floraison des services privés en amont au niveau de la zone Office du Niger au Mali, par exemple, n'est-elle pas une illustration de cette situation ?

L'encadré 4 illustre la perception des producteurs sahéliens concernés par cette question. Beaucoup d'ONG et de privés sont de plus en plus préoccupées, comme c'est le cas de l'ONG « Technoserve » au Ghana dont les actions sont centrées sur la mise en relation de ces types de producteurs avec le marché. De l'analyse des expériences et des études de cas, le principal défi pour les décideurs politiques est de concevoir une manière de transformer ces zones à faible potentiel agricole et à risques en pôles d'attraction pour les services privés aussi bien en amont qu'en aval de la production. *Comment favoriser une plus grande connexion des producteurs aux marchés par la création d'un environnement plus propice pour le développement de services privés (crédit notamment) de soutien à la durabilité de la production et à l'innovation agricole ?*

Encadré 4. L'accès à l'innovation pour les producteurs les plus vulnérables : Perception des producteurs des villages de Boulkon et Sarma dans la province du Passoré, au Burkina Faso

Les producteurs et l'environnement de production

Boulkon et Sarma sont deux villages situés dans le plateau central, une zone reconnue pour la forte dégradation de ses ressources naturelles et où l'essentiel de la production est orienté vers la satisfaction des besoins de consommation des ménages. Le systèmes de production est mixte: agriculture élevage à petits ruminants et volailles essentiellement. On y trouve également quelques gros ruminants qui servent principalement d'animaux de traction ou dans de rares cas de noyaux reproducteurs. L'agriculture repose essentiellement sur les céréales traditionnelles (mil et sorgho) associées aux légumineuses (niébé). Peu d'opportunités de production de rente existent hormis l'arachide dont la culture est plus importante à Boulkon ainsi que de quelques rares cas d'embouche bovine et de vente de céréales.

En terme de dynamique paysanne, Boulkon et Sarma comptent plusieurs organisations de producteurs[33] constituées autour des différentes productions : céréales (mil, notamment), oléagineux (arachide), élevage… Boulkon compte 13 groupements villageois avec une moyenne de 37 membres par groupement. Sarma compte 5 groupements villageois de 40 membres en moyenne par groupement.

Demande paysanne en matière d'innovation

La demande paysanne de ces deux villages en matière d'innovation est dictée par leur environnement de production fortement marqué par l'incertitude pluviométrique avec des sécheresses intervenant au moins une fois tous les trois ans, des ravageurs des cultures ainsi que l'appauvrissement des sols.

[33] Il s'agit uniquement des organisations de producteurs officiellement reconnues sous la loi n°014/AN/99 du 15 avril 1999.

Ainsi, cette demande porte essentiellement sur : la restauration de la fertilité des sols, les variétés à cycle court, résistantes à la sécheresse et productives, et la gestion de l'alimentation des ruminants en saison sèche. En ce qui concerne la restauration de la capacité productive des terres, les deux villages ont bénéficié

Les expériences présentées dans l'encadré 5 conduisent aux questions suivantes :

(a) Comment peut-on valoriser le rôle de l'innovation dans la création d'opportunités de marchés et de connexion des producteurs de l'économie familiale aux marchés en vue d'une évolution des modèles de société en milieu rural ?

(b) Quelles opportunités l'innovation peut-elle offrir en terme d'adaptation des communautés aux chocs environnementaux et socio-économiques, et de régulation des mouvements de population ?

V. SECTEUR PRIVÉ, AGRO-BUSINESS, ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DANS LA PROMOTION DE L'INNOVATION AGRICOLE ET DE L'ÉCONOMIE FAMILIALE

5.1 Des réformes politiques favorables à l'émergence du secteur privé

La mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel au début des années 90 et la libéralisation de l'économie été les grands déclics d'une entrée en scène encore plus importante des acteurs du secteur privé dans la fourniture de services variés dans le domaine agricole. L'office du Niger au Mali pourrait être une illustration de cette dynamique positive perceptible dans tous les pays. En effet, la restructuration intervenue dans le sous-secteur riz en 1994 a eu pour conséquence une entrée en force des prestataires de services privés (voir annexe 4). En participant à la fourniture de services en amont et en aval de la production, ces acteurs du secteur privé jouent un rôle essentiel dans l'accès des producteurs aux intrants et autres moyens nécessaires à l'application des innovations agricoles.

Ainsi, leur rôle se situe à deux niveaux :

(i) La maîtrise des dispositifs d'adaptation et d'appui-conseil. Cette fonction est assurée dans les pays francophones par de nombreuses organisations de producteurs et d'ONG. En développant leurs propres dispositifs de Recherche-Action et d'appui-conseil, les producteurs assurent d'une part la cohérence entre la demande et le service offert, et d'autre part une meilleure maîtrise des conditions liées à l'utilisation des innovations agricoles. Plusieurs exemples existent en Afrique de l'Ouest, comme la Fédération nationale des groupements Naam (FNGN) au Burkina Faso ou la Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD) en Guinée. Qu'elle soit fournie par les OP ou les privés, l'offre d'appui-conseil rapproché constitue un élément essentiel favorisant l'accès et l'utilisation des innovations agricoles par les producteurs.

(ii) La maîtrise de l'amont et de l'aval de la production par les OP et les acteurs du secteur privé. Les organisations de producteurs sont fortement impliquées dans la fourniture de services agricoles en amont et en aval de la production. C'est notamment le cas de la centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA) mise en place par les Unions sous-préfectorales des producteurs (USPP) au Bénin, de l'opération « Gestion des intrants céréales » par l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPC-B) et de l'organisation des horticulteurs du Ghana (HAG, Horticulturalists' Association of Ghana). L'implication des OP dans l'offre de services est plus importante dans les pays francophones que dans les pays anglophones. Pour ces derniers, l'agro-business est plus développé comme au Ghana et au Nigeria où des compagnies agricoles privées travaillent en étroite collaboration avec les petites exploitations. Les acteurs de l'agro-business contribuent fortement au développement de l'économie familiale. Ils fournissent de nouvelles variétés de semences plus performantes, des intrants (engrais, pesticides) et des services agricoles et permettent aux petites exploitations d'accéder aux innovations agricoles améliorant ainsi leurs revenus et leurs moyens d'existence.

5.2 Le rôle du secteur privé dans l'accès à l'innovation agricole

L'analyse des expériences vécues dans les pays indique bien l'importance du rôle joué par les acteurs du service privé en amont et en aval de la production, sur l'amélioration de l'accès des producteurs à l'innovation agricole.

Dans le cas de l'Office du Niger (ON) au Mali, par exemple, plusieurs acteurs intervenant dans le financement des activités, telle la Fédération des caisses rurales mutualistes du Delta (FCRMD) (annexe 4), ont permis à au moins 80% des producteurs de l'ON de disposer des intrants nécessaires à l'application des paquets technologiques, ce qui a entraîné des rendements additionnels de près de 2 tonnes par hectare. De même la fourniture de services en matière de commercialisation du riz,

comme l'organisation de bourses de riz gérée par l'organisation « Jɛ Ka Fere » (annexe 6), a permis aux producteurs de vendre le riz à un prix rémunérateur, constituant ainsi une source de motivation pour l'investissement dans l'innovation agricole.

Dans les pays anglophones, les exemples vécus démontrent le rôle joué par les sociétés agricoles privées d'agro-business dans l'accès des petites exploitations à l'innovation agricole. Par exemple, l'entreprise horticole gambienne (Gambia Horticulturalist Entreprise – GHE) est une grande société agricole qui travaille avec de petites exploitations via les organisations de producteurs pour disposer de la qualité et des quantités nécessaires à l'exportation. Il s'agit d'une contractualisation entre l'agro-business et les producteurs de l'agriculture familiale permettant à ces dernier un meilleur accès à l'innovation grâce à :

(a) La fourniture par les sociétés d'agro-business des services nécessaires pour la production (engrais, semences, crédit…) ;

(b) La garantie de marchés offerte par les sociétés d'agro-business aux produits des exploitants familiaux impliqués dans ce partenariat.

Ces expériences réussies fondées sur le partenariat révèlent également une forte implication de l'État comme catalyseur de cette dynamique. Dans le cas de l'expérience de HAG, l'État a joué un rôle déterminant dans la promotion des innovations au profit des exploitants familiaux en mettant en place un fonds (« Export Development and Investment Fund – EDIF ») destiné à appuyer les exportations des produits non traditionnels.

5.2.1 Partenariat agro-business – agriculture familiale et l'accès à l'innovation agricole : Expérience de l'association Horticulturalists' Association of Ghana (HAG) au Ghana

Contexte

L'association des horticulteurs du Ghana (Horticulturalists' Association of Ghana – HAG) a été créée en 1985 avec pour objectif principal de produire et de transformer des légumes et de fruits frais comme l'ananas, les mangues, la banane et la papaye. Cette association compte 44 sociétés membres. L'association est membre d'autres organisations comme l'Apex Farmers Organisation of Ghana (APFOG) et la Federation of Associations of Ghanaian Exporters (FAGE). Elle entretient des liens étroits avec le Ghana Export Promotion Council (GEPC).

Le principal produit exporté par la HAG est l'ananas. Avec une production de 120.000 tonnes par an, l'ananas est l'un des plus importants produits non traditionnels d'exportation du Ghana et contribue pour près de la moitié de l'ensemble des exportations horticoles (36 millions de dollars).

Pourquoi le besoin de partenariat ?

Les exploitations des membres de la HAG varient d'un demi hectare à 300 hectares. La quasi-totalité de la production d'ananas de ces producteurs est destinée à l'exportation vers l'Europe et d'autres régions. De ce fait, le *respect des normes de qualité et de quantité* est un aspect important. Pour réaliser cet objectif de quantité et de qualité, les grandes exploitations nouent des contrats avec les petites exploitations. Ces accords peuvent être verbaux sur la base de confiance mutuelle ou écrits dans un document de contrat formel et légal. L'objectif de ces contrats est de permettre aux grandes exploitations de respecter leurs engagements sur la régularité de l'approvisionnement en quantité et en qualité des produits exportés. Ainsi, l'association des horticulteurs ghanéens compte 30 acteurs de l'agro-business qui travaillent avec plus de 600 petites exploitations.

Des partenariats gagnants-gagnants

Toutes les parties sont gagnantes dans cette contractualisation. En effet, les acteurs de l'agro-business procurent un certain nombre de services aux petites exploitations qui leur permettent d'augmenter

leur production d'ananas et d'améliorer leurs revenus et leurs moyens d'existence. Ces services incluent l'approvisionnement en intrants, l'approvisionnement en matériel végétal amélioré d'ananas, la formation relative à l'application des produits chimiques et l'octroi de crédit lorsque nécessaire. L'accès au crédit pour les producteurs de petites exploitations est essentiel car l'ananas est une culture à haute intensité de capital. Les investissements nécessaires à l'exploitation d'un hectare d'ananas peuvent atteindre l'équivalent de 4000 dollars. Sans un appui extérieur conséquent, très peu de petites exploitations seraient capables de mobiliser de telles ressources financières. L'accès au crédit est ainsi fondamental pour l'adoption des innovations liées à la production de l'ananas.

Toutes les grandes exploitations possèdent des hangars de traitement (lavage, tri, gradation) et d'emballage des fruits pour leur meilleur conditionnement avant l'exportation. Les petites exploitations qui n'ont pas les moyens de réaliser de tels investissements, utilisent ces hangars mis à disposition par les acteurs de l'agro-business. Le conditionnement des ananas peut varier selon les différentes variétés. Les acteurs de l'agro-business jouent un rôle décisif dans l'échange d'information et la formation pour les producteurs.

L'État joue également un rôle clé dans la promotion des innovations autour de l'ananas. Dans le cadre de la promotion de l'exportation des produits non traditionnels, le gouvernement a mis en place un fonds spécial destiné à appuyer l'exportation en général : l'Export Development and Investment Fund (EDIF). C'est dans ce cadre que les membres de l'association HAG ont pu disposer de semences améliorées d'ananas MD-2 pour faire face à la concurrence internationale, notamment les produits horticoles en provenance de l'Amérique latine. Les variétés MD-2 sont plus appréciées que le "smooth cayenne", le "champaca" et le "sugar love" sur le marché international du fait de leur teneur en sucre plus élevé et du faible niveau d'acidité.

Depuis 2001, des sociétés ghanéennes ont commencé à s'intéresser à la production du matériel de plantation MD-2. Les résultats sont encourageants. En jusqu'en octobre 2004, la société ghanéenne Bomart Farms a vendu près d'un million de plants de la variété MD-2. Elle les vend à 36 cents de dollar l'unité[36] alors que les coûts d'importation dépassent les 70 cents de dollar l'unité. Ainsi, le secteur privé a joué un rôle clé dans le développement de la filière semencière de l'ananas, gage de succès de l'innovation.

Enseignements : les facteurs incitant à l'innovation agricole

Les principaux facteurs incitant à l'innovation pour la promotion de l'économie familiale sont :

(i) La garantie des marchés pour les produits (principalement l'ananas dans le cas de la HAG) par les acteurs de l'agro-business ;

(ii) Les services en amont et en aval offerts aux petites exploitations : crédit, formation, matériel végétal, facilités de conditionnement des produits avant l'exportation (lavage, traitement, conditionnement…).

Dans ce cadre, l'association des horticulteurs du Ghana contribue à :

- ✓ Mettre en réseau les petites exploitations familiales et les acteurs de l'agro-business ;
- ✓ Assurer l'approvisionnement des intrants certifiés et appropriés à la production d'ananas et d'autres produits horticoles ;
- ✓ Négocier un prix équitable entre les exportateurs et les producteurs ;
- ✓ Jouer l'intermédiaire entre les décideurs politiques et les producteurs sur les questions relatives au développement de l'horticulture. En effet, sur demande de la HAG, l'État a puisé dans les ressources du fonds EDIF pour importer des semences d'ananas MD-2 afin que les producteurs puissent répondre aux exigences du marché international ;

[36] Les coûts de production sont estimés à 30 cents de dollar l'unité.

- ✓ Fournir l'information et la formation sur les meilleures pratiques agricoles ;
- ✓ Fournir l'information auprès des producteurs sur les normes et standards européens EUREP-GAP ;
- ✓ Octroyer ou faciliter l'accès aux crédits aux membres qui le désirent ;
- ✓ Former et informer les producteurs sur la demande et les exigences du marché en matière d'horticulture ;
- ✓ Favoriser l'adoption d'autres innovations sur les pratiques culturales comme le « plastic-mulching ». Cette pratique permet de réduire le stress hydrique mais aussi la main-d'œuvre nécessaire aux travaux de sarclage. Il en résulte une augmentation des rendements moyens de près de 20%.

Ce partenariat exploitations familiales – agro-business est un exemple de synergies entre différents acteurs pour promouvoir l'innovation et l'économie familiale. Le rôle de l'État en tant que catalyseur est également souligné.

La section suivante donne un exemple soulignant l'intérêt des partenariats économie familiale agro-business dans la promotion de l'innovation agricole liée à l'huile de palme.

5.2.2 Collaboration entre l'agro-business et l'agriculture familiale : l'huile de palme au Nigeria[37]

La société « Okomu Oil Palm Company Plc » a été créée en 1977 par le gouvernement fédéral nigérian dans l'objectif de réaliser la production et la commercialisation de l'huile de palme. Elle possède plus de 8 000 hectares de plantation de palmier à huile. Elle a été entièrement privatisée en 1990 et est actuellement cotée en bourse.

Depuis 2003, dans le cadre de son projet de partenariat, la société « Okomu Oil Palm Company Plc » a mis en place un partenariat avec des exploitations familiales ; celui-ci leur a permis d'obtenir les ressources nécessaires au développement et à l'investissement dans la production d'huile de palme. La société s'est engagée à fournir des variétés de palmiers à huile à haut rendement, et à appuyer techniquement et financièrement (en leur accordant des crédits) les petites exploitations. Leur remboursement est réalisé après la vente des fruits frais de palmier. La société travaille avec les institutions financières locales pour négocier des lignes de crédits pour les producteurs. Elle se porte garante auprès de ces institutions pour que les exploitations familiales puissent avoir accès au crédit. Elle assure également la formation des producteurs sur les techniques de tenue régulière des livres de compte, des recettes et des dépenses. Par ailleurs, la société s'engage à acheter ces fruits frais de palmier à huile au prix de marché. Néanmoins, les producteurs gardent la liberté de vendre leurs produits à d'autres sociétés qui, éventuellement, pourraient leur faire une meilleure offre.

En matière d'innovation agricole, ce partenariat permet ainsi aux petites exploitations :

- ✓ D'acquérir de nouvelles variétés à haut rendement ;
- ✓ D'accéder aux ressources nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- ✓ D'augmenter les superficies de palmiers à l'huile dans leurs exploitations, d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur moyens d'existence ;
- ✓ D'accéder aux marchés ;
- ✓ D'acquérir des techniques de gestion d'exploitation agricole (par exemple, la tenue des livres des comptes…).

[37] Etude de cas présentée par M. Fatai AFOLABI de la société Okomu Oil Palm Company Plc. lors de l'atelier d'information et d'échange avec les partenaires tenu les 15 et16 juin 2004 à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Par cette approche, la société réduit ses coûts d'extension en plantations de palmiers à huile et assure ainsi une meilleure rentabilité. Un projet pilote a déjà été réalisé sur 200 ha. Ce partenariat créé une situation où tous les acteurs sont gagnants.

5.2.3 Partenariat producteurs/commerçants ou acteurs de la transformation et accès à l'innovation

Les relations entre les producteurs et les acteurs de la transformation demeurent très faibles dans les différents pays et plus particulièrement dans la zone sahélienne d'Afrique de l'Ouest où le développement du secteur de la transformation demeure embryonnaire.

Au cours de ces dix dernières années, à la faveur de projets collaboratifs de recherche-développement sur le mil (Rocafremi – Réseau ouest et centre africain de recherche sur le mil) et le sorgho (Rocars – Réseau ouest et centre africain de recherche sur le sorgho), des initiatives de partenariats entre producteurs et acteurs de la transformation ont été développés en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le succès de ces expériences a été à la base de la mise en œuvre d'une Initiative régionale mil-sorgho (IMS) ou le pilotage par l'aval, grâce à l'appui financier du FIDA, de l'ONG SG2000 et du Ministère français chargé de l'agriculture (annexe 8).

Cette initiative concerne 5 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) et permet de mettre en relation producteurs et acteurs de la transformation. L'incitation des producteurs à innover vient du fait que la contractualisation producteurs – acteurs de la transformation permet de garantir un marché rémunérateur pour leur produit (prix négocié à la signature du contrat et octroi d'une prime qualité). Au Burkina Faso, par exemple, les paquets technologiques valorisés par les producteurs comprenaient : la variété améliorée (IKMP1 et IKMP5 pour le mil et Framida pour le sorgho). Les paquets technologiques incluaient également des mesures, le traitement des semences avant semis, la fertilisation minérale, des techniques culturales appropriées, etc.

Toutefois, ces acquis importants en matière de contractualisation ne doivent pas faire perdre de vue le fait de tels partenariats demeurent marginaux. Il en est de même pour le secteur de la transformation dans les pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest. Cette situation pose la question centrale suivante :

> *Quelles stratégies et politiques promouvoir pour un développement du secteur de la transformation des produits agricoles comme moyen d'incitation de la production et de l'investissement dans l'innovation agricole ?*

5.3 Rôle des ONG dans la promotion de la connexion des producteurs au marché

Quelques expériences indiquent un rôle primordial joué par les ONG dans la promotion de la connexion des petits producteurs aux marchés. L'ONG « Technoserve » au Ghana s'inscrit dans ce sens. Sa stratégie repose sur :

- La réalisation des études de marché,
- La mise en relation des producteurs avec le marché,
- La formation des acteurs sur le plan de développement des affaires. Elle assure également l'appui à l'innovation agricole en facilitant l'accès à certains services essentiels (crédit, transformation) aux producteurs.

Mais une des meilleures illustrations au niveau régional est l'action de l'ONG Afrique verte active dans trois pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Cette ONG vise le renforcement des capacités des organisations de producteurs en créant des opportunités de marchés pour les produits céréaliers à travers la mise en relation des producteurs de céréales avec les acheteurs (annexe 7). Grâce aux outils développés comme les bourses et les banques de céréales, l'action de Afrique verte a permis aux producteurs d'accéder à des marchés nationaux et régionaux. Ainsi, les producteurs, vivriers pour la plupart, ont pu profiter des opportunités pour écouler leurs surplus.

Aussi, la mise en relation des producteurs avec les acteurs de la transformation a été à l'origine de l'améliorer la qualité du produit. Ces deux facteurs ont créé des conditions favorables à l'adoption de nouvelles technologies pour les producteurs et les résultats concernant la diffusion des nouvelles variétés de céréales confirme cette observation.

5.4 Enseignements

Au-delà des expériences pertinentes vécues dans la région, on constate que, particulièrement au Sahel, les services privés en amont et en aval de la production ne se développent qu'autour de pôles d'attraction où des opportunités marchandes existent comme c'est le cas avec l'ON, le sous-secteur coton, les zones de production fruitière et horticole. Cette situation pose la question de savoir *comment assurer un accès équitable de toutes les zones et catégories de producteurs à ces services privés de soutien à la production ?*

Bon nombre d'initiatives en matière de responsabilisation des producteurs dans l'approvisionnement en intrants existent mais avec des succès mitigés. De plus en plus, les inquiétudes convergent quant à la capacité réelle des producteurs à gérer cette fonction les mettant directement en contact avec les opérateurs privés où prévalent la logique de maximisation du profit et parfois la corruption.

Le sentiment exprimé par certains acteurs est que les États n'ont pas fourni les moyens nécessaires, ni l'engagement souhaité pour préparer les producteurs à la gestion de telles fonctions. Ils parlent même de « démission des États ». La question centrale qui demeure posée, est donc la suivante :

> *Quelles stratégies, politiques et actions mettre en œuvre au niveau des pays pour un renforcement conséquent des capacités des producteurs en vue d'une gestion convenable des fonctions d'approvisionnement, de commercialisation ? Quel soutien de la part des États est-il nécessaire pour accompagner et renforcer cette dynamique de responsabilisation ?*

Ainsi, dans beaucoup de pays le développement du secteur privé lié à l'agriculture demeure embryonnaire et concerne principalement les spéculations marchandes ou les zones à fort potentiel économique.

Le secteur de la transformation agro-alimentaire est apparu comme un élément essentiel d'incitation à la production et à l'adoption de l'innovation agricole. Mais les quelques initiatives documentées restent encore marginales et son développement reste faible dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Il est de même du développement des partenariats entre les acteurs de la transformation et les producteurs ; l'État jouant parfois le rôle de catalyseur.

Une analyse rigoureuse de chaque élément de la « chaîne de valeur » et l'application des approches « tirées par le marché » sont nécessaires pour identifier les goulots d'étranglement et les contraintes au niveau de chaque étape de la chaîne. L'IITA a utilisé cette analyse pour le manioc et la fondation « Syngenta » a valorisé cette approche dans ses travaux en Afrique de l'Ouest (voir encadré 6 ci-après).

Encadré 6. Chaîne de valeur et « approches tirées par le marché» dans l'innovation agricole

Les approches « tirées par le marché » (*market driven approaches*) encouragent les innovations dans la mesure où elles s'appuient sur l'existence d'un marché comme préalable à la production (le marché créé par la croissance de la population urbaine, par exemple). Ce marché est souvent lié au développement des activités de transformation ou des exportations.

L'analyse de la chaîne de valeur[38] complète ces approches en donnant un cadre d'analyse qui permet d'identifier les lacunes dans la chaîne de valeur en vue de développer des solutions innovantes. Ce cadre d'analyse comporte cinq éléments clés :

(i) L'existence d'un marché et les possibilités d'y accéder ;
(ii) La disponibilité de technologies appropriées et de variétés adaptées au système de production ;
(iii) La formation et l'encadrement concernant les technologies à promouvoir ;
(iv) L'information sur l'existence et la disponibilité des technologies ;
(v) La transformation et la commercialisation des produits agricoles.

L'intérêt de cette analyse de la chaîne de valeur est démontré par la diffusion du manioc en Afrique de l'Ouest. La croissance de la demande urbaine accompagnée par des actions à chaque niveau de la chaîne de valeur à savoir : la disponibilité des nouvelles variétés de semences mises au point par l'IITA, la diffusion de ces variétés appuyées par l'intervention des Etats; le développement du matériel de transformation par les artisans locaux ont beaucoup contribué à l'adoption et à la diffusion des innovations autour du manioc au Nigeria, au Ghana et dans d'autres pays côtiers au milieu des années 1980. Le succès apparent de ce processus d'innovation s'explique par :

- ✓ Le développement du marché urbain ghanéen et nigérian due à la forte expansion de la population urbaine ;
- ✓ La transformation du manioc en différents produits de consommation humaine (gari et divers usages culinaires) et animale, et d'autres produits industriels ;
- ✓ L'existence d'une industrie de transformation utilisant du matériel local fabriqué par des artisans locaux et adaptée aux producteurs en termes de capacités et de temps d'utilisation ; l'utilisation du matériel de transformation a permis un gain de 50% en main-d'œuvre utilisée pour la transformation ; l'utilisation de matériel végétal à haut rendement et résistant aux maladies. Ces nouvelles variétés ont permis une augmentation des rendements de plus de 40% sans aucun autre apport en fertilisants.

Dans ce processus d'innovation, l'État a joué un rôle décisif. Au Nigeria, par exemple, les nouvelles variétés, dites TMS (*Tropical Manioc Selection*) mises au point par l'IITA en 1977 n'ont été adoptées par les producteurs qu'en 1984. L'État a joué un double rôle en amont :

- ✓ En supprimant les subventions sur les importations des produits alimentaires comme le riz en 1984 qui a permis la croissance de la demande et du marché intérieur et de la production ;
- ✓ En mettant en place une politique de multiplication et de distribution gratuite de ces nouvelles variétés TMS auprès des producteurs.

L'accès aux innovations a été ainsi débloqué par ces mesures qui ont permis de lever les contraintes d'accès aux nouvelles variétés et celles liées au marché intérieur.

Des expériences similaires ont été observées en Gambie mais cette fois promues par une ONG en collaboration avec une OP. En effet, l'association des producteurs de femmes NAWFA et l'ONG CRS ont contribué à promouvoir les innovations par l'octroi de crédits et des intrants nécessaires à la production, à la transformation et à la commercialisation du sésame. Elles ont également facilité l'accès à l'innovation par la formation et l'offre de services agricoles divers aux producteurs. Ces derniers ont pu ainsi surmonter les contraintes d'accès à l'innovation comme l'approvisionnement en intrants, l'accès au crédit, aux marchés local, régional et mondial, à l'information et à la formation sur les nouvelles technologies disponibles.

L'analyse de chaque élément de la chaîne de valeur montre ainsi que des contraintes d'accès aux intrants (semences, crédits, fertilisants) ainsi que celles liées à l'accès aux marchés peuvent être de véritables freins à la diffusion des innovations.

Source *: K. Hussein, J. S. Zoundi, L. Hitimana, Transformation de l'agriculture ouest-africaine, vers de nouveaux partenariats pour l'innovation, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, octobre 2004. (www.oecd.org/sah/transformationagri)*

[38] L'analyse par la « chaîne de valeur » a été introduite en 1986 par Michael Porter et consiste à décomposer une activité en étapes d'opérations élémentaires et à identifier les sources d'avantages de chacune d'elles.

D'autres exemples d'analyse de la chaîne de production et de commercialisation des produits horticoles révèlent l'intérêt de l'utilisation des approches de la chaîne de valeur au Ghana et en Gambie : il s'agit de la SPEG (Sea-freight Pineapple Exporters of Ghana) et des initiatives GIG (Gambia Is Good) et de SMILE (Small Holder Irrigation for Livelihoods Enhencement) en Gambie. La qualité ainsi que les normes et standards sanitaires et phytosanitaires ont été diagnostiquées comme un chaînon manquant dans l'exportation des ananas au Ghana. Pour combler cette lacune, une nouvelle structure de centralisation de l'information sur les exigences du marché international et de coordination des exportations d'ananas, la SPEG a été créée. L'écoute du marché a ainsi a permis de remonter les informations relatives aux variétés d'ananas appréciées sur le marché international. De nouvelles variétés d'ananas (MD-2) ont été ainsi introduites aux Ghana via les organisations des producteurs. De plus, la SPEG a introduit une demande de certification qualité EUREPGAP[39] (Euro Retailer Produce Working Group - Good Agriculture Practice) pour se positionner sur un segment de marché précis répondant aux normes européennes. Quatre résultats concrets découlent de cette approche : (i) la diminution des coûts par regroupement des exportations, (ii) l'introduction de nouvelles variétés plus appréciées sur le marché et (iii) l'amélioration de la qualité des produits répondant aux exigences du marché, (iv) une forte augmentation de la production et des exportations d'ananas (voir annexe 12). Cette structure a amélioré l'accès à l'information et a permis de renforcer le partenariat OP - agri-business – producteurs et l'Etat. Les initiatives GIG et SMILE mises en place par l'ONG « Concern Universal » interviennent en amont (technologies d'irrigation) et en aval (conditionnement et organisation de la commercialisation des produits horticoles auprès de hôtels et restaurants) pour répondre aux exigences de qualité et de quantité des hôtels et restaurants (voir annexe 13) en Gambie et au niveau régional.

[39] EUREPGAP a été créée en 1997 dans le but de donner aux consommateurs une garantie sur les produits alimentaires suite à la crise de la vache folle, en matière d'utilisation de pesticides chimiques et d'OGM.

VI. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

6.1 Vers de nouveaux partenariats pour l'innovation agricole au sein de l'économie familiale

Toutes les expériences recueillies auprès des acteurs régionaux de terrain ont mis en lumière l'importance des partenariats à tous les niveaux (producteurs, OP, ONG, services agricoles, secteur privé, décideurs politiques) pour promouvoir l'accès et l'utilisation des innovations agricoles surtout pour les acteurs de l'économie familiale les plus vulnérables.

Lors de l'atelier de réflexion et d'échange du CSAO à Ouagadougou en 2004, plusieurs catégories d'acteurs (institutions régionales et nationales, agro-business, OP et ONG) ont manifesté leur intérêt et leur engagement d'établir de nouveaux partenariats pour la promotion de l'accès à l'innovation agricole. Ces partenaires incluraient le ROPPA, l'UEMOA, le CILSS, le CORAF/WECARD, Sasakawa Global 2000, WARDA/ADRAO, PNUD, IITA, l'Organisation internationale du travail, le SAFGRAD, INTERFACE, la Fondation Syngenta, le CESAO, le RECAO, le réseau AISSA et, les acteurs de l'agro-business et des OP des différents pays. Le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a confirmé son souhait d'accompagner ces initiatives régionales.

L'atelier de réflexion a été l'occasion de constituer des réseaux informels d'institutions et d'organisations engagées dans la recherche d'alternatives pour une meilleure valorisation de l'innovation agricole en vue de renforcer le développement de l'économie locale à moyen et long terme. Une des illustrations a été la concertation informelle regroupant Sasakawa Global 2000, la fondation Syngenta, GEFRAD, IIED, AMEDD, INERA autour de la mise en place d'un partenariat pour la promotion de l'innovation au cours des cinq prochaines années (2006-2010) dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest.

Il s'agit là d'initiatives concrètes en matière de « *nouveaux partenariats pour l'innovation agricole* » qui mobilisent les acteurs publics et l'agro-business en faveur de l'amélioration de l'accès à l'innovation au sein de l'économie familiale. Ainsi, ces différents réseaux devraient servir de cadres pour une meilleure synergie d'actions des acteurs régionaux autour de l'innovation agricole, et dont les objectifs seraient :

(i) D'institutionnaliser les bonnes pratiques sur l'innovation agricole : recenser, capitaliser et diffuser ;

(ii) De mener des réflexions sur les enjeux politiques, comme les questions foncières et l'accès aux ressources pouvant avoir un impact sur l'amélioration de l'accès à l'innovation agricole ;

(iii) De mener des actions de facilitation pour la prise de décisions politiques, notamment en matière de réformes au sein des institutions de recherche et de vulgarisation, et le financement de l'agriculture.

6.2 Perspectives

Les enseignements tirés des consultations engagées dans le cadre de la présente initiative ont permis de poser des questions essentielles interpellant les différentes catégories d'acteurs régionaux. Aussi, parmi les actions de suivi à réaliser rapidement, deux principales ont été retenues :

(i) L'accompagnement au processus de constitution des réseaux de « *Nouveau partenariat pour l'innovation agricole* » à travers la facilitation des échanges, l'appui à la capitalisation et à la diffusion des expériences prometteuses au niveau régional ;

(ii) L'échange d'information avec les acteurs régionaux concernés par les différents questionnements issus de l'initiative, en vue de susciter auprès d'eux l'identification d'actions nécessaires pour la prise de décision politique au niveau national et régional sur l'accès à l'innovation.

6.3 Questions en suspens

Les réflexions avec les acteurs régionaux ont aussi été à la base de l'identification de trois questions stratégiques qui méritent d'être approfondies par les acteurs régionaux .

1. Comment renforcer la contribution de l'innovation agricole nécessaire à l'amélioration des moyens d'existence, la productivité, la compétitivité, la transformation des systèmes d'exploitation et des modèles de société en Afrique de l'Ouest dans un contexte de forte croissance démographique et de réformes économiques?

2. Comment les services agricoles peuvent-ils s'adapter pour appuyer les acteurs de l'économie familiale oeuvrant dans l'agriculture (producteurs, acteurs de la transformation *et agro-business) tout en apportant des réponses aux normes et standards de qualité exigés par les règles du commerce international ?*

3. Quelle est la place de l'innovation dans la Politique agricole régionale de la CEDEAO et dans la stratégie de développement agricole du NEPAD ? Comment peut-on développer des stratégies régionales concertées entre tous les acteurs, concernant la régulation et le suivi de l'introduction des biotechnologies ? *Comment assurer, en particulier, l'accès des exploitations familiales aux biotechnologies ?*

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

Note sur le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

Le Club du Sahel a été créé en 1976 à l'initiative de pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en liaison avec les autorités des pays sahéliens en réponse à la sécheresse qui avait dévasté la région et la crise alimentaire qui s'en était suivie.

En 2001, le Conseil d'administration du Club du Sahel a décidé d'élargir son champ d'action à toute l'Afrique de l'Ouest pour tenir compte des interdépendances et des complémentarités entre le Sahel et les autres pays de la région. Le Club du Sahel est ainsi devenu le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Ses activités recouvrent l'Afrique de l'Ouest, soit dix sept pays dont les quinze pays membres de la CEDEAO plus la Mauritanie, le Tchad et le Cameroun. Cette région représente une superficie de 7 800 000 km² et une population de 290 millions d'habitants, soit 43% de la population totale de l'Afrique sub-saharienne.

Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest travaille en étroite collaboration avec la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), son principal partenaire dans la région ainsi qu'avec d'autres organisations ouest-africaines, telles que le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Rattaché à l'OCDE, le Secrétariat du Club est financé par des contributions volontaires provenant de la plupart des pays de l'OCDE. Le Club est animé par un Secrétariat composé d'une équipe technique restreinte située à Paris qui s'appuie sur un réseau de partenaires dans la région et le reste du monde.

Le Secrétariat du Club concentre ses efforts sur quatre pôles d'intérêt pour la région elle-même et pour la communauté internationale : Perspectives de développement à moyen et long terme ; Transformation de l'agriculture et Développement durable ; Développement local et Processus d'intégration régionale ; Gouvernance, Dynamique des conflits, Paix et sécurité (pour plus de détails sur la mission du Secrétariat du Club, son Plan de travail et ses produits, voir son site Internet : http://www.oecd.org/sah)

En tant que **facilitateur, animateur et pilote d'échanges ouverts et constructifs**, **le Club joue un rôle** de passerelle et d'interface entre les acteurs de la région et ceux des pays de l'OCDE. **Ses principaux objectifs sont :**

- Aider à identifier les questions stratégiques concernant le développement à moyen et long terme de l'Afrique de l'Ouest ;
- Contribuer à la mobilisation et au renforcement des capacités africaines dans le cadre d'une approche réseau ;
- Soutenir des initiatives et les efforts africains en faveur du développement à moyen et long terme de la région ;
- Faciliter les échanges entre les acteurs de la région et les pays de l'OCDE ;
- Promouvoir des débats constructifs pouvant conduire à des décisions innovantes, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, pour construire un futur meilleur.

La méthodologie adoptée par le Secrétariat du Club est caractérisée par un processus itératif, consultatif et participatif. Ce processus fait appel à trois types d'intervenants (les partenaires ouest-africains, les partenaires à l'extérieur de la région et les membres du GOP) et combine le travail de terrain, les consultations des différents acteurs, la confrontation des expériences, les analyses et la recherche, les échanges ainsi que les débats.

L'approche adoptée est :

- Temporelle, spatiale et régionale ; cette démarche est indispensable pour comprendre les phénomènes complexes de développement, les échanges transfrontaliers et les stratégies des acteurs sur le terrain dans le cadre d'une approche interdisciplinaire ;
- « De terrain » qui vise à une connaissance plus approfondie des réalités locales, des préoccupations et des visions des différents groupes d'acteurs ouest-africains ;
- Scientifique et multidisciplinaire qui fait appel aux sciences humaines, économiques, sociales, politiques et juridiques ;
- « En réseau » avec les acteurs du Sud et du Nord ;
- Fondée sur le partenariat avec les Africains de l'Ouest et toutes les personnes intéressées par la région.

Pour de plus amples informations sur le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, son mandat, ses activités et ses produits, consultez son site Internet http://www.oecd.org/sah.

Annexe 2 : Processus d'innovation dans le sous-secteur coton : CMDT, Mali

1. Introduction

Au Mali comme partout ailleurs en Afrique, les zones cotonnières ont été considérées comme des environnements favorables où la plupart des conditions requises pour l'accès et l'utilisation des innovations agricoles existe : un besoin en innovation dicté par la demande du marché international (caractéristiques et qualité de la fibre) ; un encadrement rapproché ; des services en amont (approvisionnement en intrants) et en aval opérationnels et efficients, généralement assurés par les sociétés cotonnières en partenariat avec les organisations de producteurs. Dans la plupart des cas, le sous-secteur coton constitue également les zones de forte production de vivres (céréales notamment) en raison de l'accompagnement apporté par ce qu'on a le plus souvent qualifié de « Système à base de coton » : facilitation de l'accès aux intrants pour ces types de spéculations, appui au développement d'activités post-récolte liées à ces productions, appui à l'écoulement des céréales …

En résumé, les secteurs cotonniers étaient considérés comme des zones de « révolution agricole » où la plupart des conditions requises pour l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales étaient réunies.

Mais depuis ces dernières années, le sous-secteur coton connaît d'énormes évolutions, marquées notamment par des restructurations impliquant davantage le secteur privé.

2. Un environnement jadis favorable à l'accès des producteurs aux innovations agricoles

2.1. *Un processus d'innovation entièrement piloté par la demande*

Des concertations sont organisées chaque année entre la société cotonnière (CMDT), l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) et la recherche (IER). De ces rencontres émergent les préoccupations de la filière (contraintes de production, attentes des producteurs, enjeux du marché international…) exprimées par la société cotonnière. De même, et lors des rencontres annuelles des comités techniques de recherche (fora réunissant chercheurs, producteurs, agents de vulgarisation), le partage des résultats de recherche avec les producteurs donnent généralement lieu à l'expression d'attentes et de préoccupations de la part des producteurs via leurs OP. L'ensemble de ces préoccupations capitalisées par la société cotonnière sert de base pour l'établissement d'un protocole annuel ou de contrat-programme entre la CMDT et l'IER, entièrement financé par la filière coton (à travers la CMDT). Cette contractualisation fixe des résultats clairs à atteindre. L'institutionnalisation de ce partenariat est ainsi faite à travers la mise en place d'un comité de suivi des recommandations issues des rencontres IER-CMDT-OHVN. Ce comité assure le suivi permanent des activités sur le terrain, permettant ainsi un réajustement à tout moment pendant la campagne agricole. Le volume du financement relatif à cette contractualisation se situe aux environs de 300 millions de FCFA au cours de ces deux dernières campagnes agricoles (2002-2003 et 2003-2004).

De même, il existe des fora d'échange et d'identification de besoins de recherche-développement à travers les plates-formes paysannes que sont les commissions régionales des utilisateurs de résultats de recherche (CRU). Les préoccupations issues de ces fora bénéficient également d'appui de la part de projets et programmes tels le PASAOP, l'Inter-coopération suisse…

2.2. *Un appui-conseil rapproché*

Comme dans la plupart des pays producteurs de coton, l'organisation mise en place par la société cotonnière au Mali avait permis de garantir un appui-conseil rapproché. Environ 1000 agents de base de la CMDT étaient engagés dans ce dispositif de conseil agricole, avec un ratio de 1 agent pour environ 250-300 exploitations. Cet appui-conseil travaillait dans une optique de « système coton » en vulgarisant les techniques de production concernant l'ensemble des spéculations faisant partie du système, en prenant également en compte les aspects liés à l'organisation des producteurs.

2.3. Des services efficients en amont et en aval de la production

L'amont était entièrement géré par la société cotonnière qui s'occupait des questions d'approvisionnement en facteurs de production (intrants, équipements…), d'accès au crédit pour les autres activités (élevage, activités rémunératrices des femmes…), de transport des intrants sur les lieux de production… Tous les facteurs de production requis pour l'application des techniques recommandées étaient réunis.

En aval, la collecte, le traitement et la commercialisation du coton incombaient également à la société cotonnière. Ces services en amont et en aval ont été renforcés par des investissements conséquents pour la construction et l'entretien d'un important réseau routier, favorisant l'approvisionnement des facteurs de production et l'enlèvement des produits.

Grâce à cet ensemble de conditions en amont et en aval, l'accès et l'utilisation des recommandations de recherche ne posaient alors aucun problème.

3. Une approche « développement communautaire » assurant une amélioration générale des conditions de vie des communautés rurales

Le « Système coton » était un tout, prenant en compte d'autres spéculations et activités contribuant à l'amélioration des moyens d'existence des communautés rurales. Hormis les questions d'éducation, le dispositif CMDT s'intéressait également aux autres activités contribuant à l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire telles que :

(i) L'appui aux organisations de producteurs pour la collecte et la commercialisation des céréales,

(ii) La promotion de l'embouche bovine (avec la réforme des bœufs de trait), ovine « Bélier Tabaski », production de taurillons pour le remplacement des bœufs de trait,

(iii) La promotion d'activités génératrices de revenus au profit des femmes (transformation notamment).

Pour tous ces secteurs d'activités, la CMDT apportait l'appui technique en terme d'encadrement et facilitait également l'accès au crédit nécessaire.

L'éducation, l'aménagement de pistes rurales, d'infrastructures hydrauliques, l'aménagement des espaces sylvo-pastoraux (appui aux communautés pour l'élaboration de conventions locales dans le domaine), etc. s'ajoutaient à ces activités rémunératrices. Ainsi, l'action de la CMDT s'apparentait beaucoup plus à ce qu'on pourrait appeler le « développement communautaire ».

Cette approche intégrée autour d'une filière d'exportation (le coton), allie une démarche horizontale (développement des infrastructures socio-économiques de base) et une verticale orientée vers l'amélioration de la productivité, la collecte et la transformation et la commercialisation du coton.

Cette approche intégrée a été en grande partie la cause des progrès sociaux et économiques enregistrés dans les secteurs cotonniers.

4. La nouvelle donne et les interrogations

4.1. Des réformes en cours

Le sous-secteur coton du Mali comme celui des autres pays est actuellement dans une phase de restructuration. Ainsi le gouvernement malien a élaboré une Lettre de politique de développement du sous-secteur coton (LPDSC) qui a été adoptée par le gouvernement le 6 juin 2001. Son calendrier a été amendé, révisé et adopté (activités s'étalant jusqu'en 2006) par le gouvernement le 3 octobre 2003.

La réforme du sous-secteur coton a pour objectifs :

(i) de maîtriser et de réduire les coûts de production afin de rendre le coût de revient de la fibre compatible avec les évolutions à la baisse du niveau des cours sur le marché mondial de la fibre ;
(ii) d'améliorer les rendements au champ à travers le renforcement des capacités de l'encadrement des producteurs et la mise en œuvre par ceux-ci de techniques de restauration de la fertilité des sols et le respect des différents itinéraires techniques ;
(iii) de dynamiser les organisations de producteurs par la création des associations de producteurs de coton qui sont des cercles plus restreints que les associations villageoises constituées par quartier ou par affinité pour donner un nouveau souffle à la caution solidaire :
(iv) de renforcer la participation du secteur privé, des producteurs et des collectivités décentralisées dans l'atteinte des objectifs de mission de service public dans le secteur ;
(v) d'accroître la contribution du secteur dans l'économie nationale ;
(vi) de contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de la qualité de vie des populations ;
(vii) d'aboutir dans le secteur à une détermination des prix basés sur la libre négociation entre les agents.

Ainsi, cette restructuration s'articule autour des axes stratégiques suivants :

(i) Recentrage de la CMDT autour des activités liées au système coton :
  + Recentrage de la CMDT autour des missions de service public ;
  + Désengagement de la CMDT de l'encadrement ;
  + Désengagement progressif de la CMDT des fonctions d'approvisionnement en intrants et équipements ;
  + Poursuite du désengagement de la CMDT de la fonction transport ;
  + Rationalisation de l'utilisation des ressources humaines.
(ii) Meilleure participation des producteurs dans la gestion de la filière coton :
  + Ouverture du capital de la CMDT aux producteurs ainsi qu'aux travailleurs ;
  + Maîtrise accrue par les producteurs de la fourniture des services dont ils ont besoin (conseil rural, approvisionnement intrants, équipement, transport).
(iii) Libéralisation des secteurs coton et oléagineux :
  + Privatisation de la CMDT et de HUICOMA.

Sur le plan pratique, une mission de restructuration du sous-secteur coton (MRSC) a été mise en place au sein d cabinet du Premier Ministre. Elle travaille pour la mise en œuvre des différentes réformes dont le tableau de bord comprend 5 objectifs principaux :

(i) Assurer le financement et le bon déroulement de la campagne 2003/2004 ;
(ii) Assurer le bon fonctionnement de la CMDT pendant la période transitoire ;
(iii) Réaliser la privatisation de la CMDT et de HUICOMA ;
(iv) Assurer les fonctions essentielles d'accompagnement en vue de la libéralisation de la filière à terme ;
(v) Renforcer les capacités des producteurs pour un rôle accru dans la filière ;

Sur le terrain, certaines réformes ont déjà été amorcées. Le recentrage de la CMDT autour des missions de service public s'est traduit par une réduction drastique du personnel qui a touché un total de 595 agents. Au niveau du conseil agricole, sur les 1 000 agents de base, il en reste actuellement à peine la moitié (soit 1 agent de base pour 250-300 exploitations à 450-500 actuellement).

Quant à l'appui-conseil agricole, mission a été donnée à la direction nationale de l'appui au monde rural (DNAMR) de tester le mécanisme de contractualisation du conseil agricole qui est l'option préconisée dans le plan de restructuration.

4.2. Des questions sans réponse pour le moment

La restructuration actuelle du sous-secteur coton au Mali a lieu à un moment où des OP coton censées participer au processus n'existent pas. Leur mise en place fait partie intégrante du plan de restructuration en son objectif 5. Dans ce contexte, on peut se demander si elles seront en mesure d'assurer les fonctions dont on attend d'elles.

De toute évidence, si ces organisations existaient et avaient de réelles capacités, elles auraient pu participer activement aux réformes envisagées. Cela aurait permis aux producteurs de contribuer plus efficacement à la prise de décision sur l'avenir d'une filière qui les concerne.

Concernant l'appui-conseil agricole, la contractualisation constitue effectivement un mécanisme responsabilisant mieux les producteurs, puisque tous les prestataires de services (publics ou privés) sont comptables de résultats. Mais la mise en œuvre d'un tel système requiert l'existence préalable d'organisations de producteurs suffisamment organisées, sources d'expression de demandes crédibles et capables de gérer un tel dispositif de contractualisation. Malheureusement, ce dispositif se met en place en même temps que les activités destinées à l'organisation et à la structuration des mouvements paysans du sous-secteur cotonnier. Ce qui ne manquera pas de poser des problèmes quant à l'efficacité réelle du système de contractualisation de l'appui-conseil agricole.

D'autres questions, et non les moindres, demeurent : l'engagement et la responsabilité effective des différents repreneurs privés pour un investissement conséquent dans d'appui-conseil agricole. Il s'agit d'une filière dont le point de départ est la production ; chaque repreneur devrait alors avoir une responsabilité dans la réussite de ce premier maillon sans lequel la mise en œuvre des autres segments (collecte, traitement et commercialisation…) sera compromise.

En adoptant une approche « développement communautaire », certainement pour répondre aux aspirations des populations rurales, la CMDT, a du même coup pris la place de l'Etat pour la mise en oeuvre de certaines fonctions. Cela pourrait faire penser à une certaine déresponsabilisation de l'Etat pour des missions qui lui incombent en principe. Avec la restructuration, il voir reste à voir si l'Etat peut effectivement combler le vide dans le domaine, en développant et en mettant en place concrètement des projets de nature horizontale (infrastructures socio-économiques de base, aménagements….), qui avaient sans aucun doute constitué la base du décollage des secteurs cotonniers. Dans l'intervalle, la question mérite toutefois d'être posée.

Annexe 3 : Politiques en matière d'insertion de la jeunesse dans l'agriculture : Burkina Faso

1. Contexte

1.1 Bref rappel historique

La question des jeunes a toujours constitué une préoccupation pour les décideurs burkinabés. Cela témoigne de l'importance qu'occupent les jeunes dans la population (49% de la population rurale a moins de 15 ans).

A ce titre, les différentes actions ont porté sur la mise en place d'un système de formation professionnelle, dont les principaux repères historiques ont été les suivants :

(i) Le système de l'Education rurale dès 1963, destiné aux jeunes ruraux non scolarisés qui, vu leur âge (de 14 à 18 ans), n'ont plus aucune chance de l'être ;

(ii) Le système de Formation des jeunes agriculteurs (FJA) en 1974 en remplacement de celui de l'éducation rurale. La formation se déroule en trois ans dans les CFJA. A leur sortie, les jeunes sont se retrouvent dans les Groupements de jeunes agriculteurs (GJA). Après une vie pratique dans les GJA, ils sont reçus dans cinq centres de Promotion rurale (CPR) pour un perfectionnement de deux ans.

(iii) Les jeunes sortant des CPR bénéficient des équipements agricoles pour leur installation. Aujourd'hui, les CPR sont au nombre de sept : Goundi dans la province du Sanguié, Kodougou dans la province de la Kossi, Kongoussi dans la province du Bam, Djomga dans la province du au Séno, Niéna Dionkélé dans la province du Kénédougou, Bissiri dans la province du Bazèga et PK 60 dans la province du Gourma

(iv) Le système de formation professionnelle agricole des agents d'encadrement: le Centre agricole polyvalent de Matourkou (CAP) ; l'Ecole nationale des eaux et forêts de Dindéresso (ENEF) ; l'Ecole nationale d'élevage et de santé animale de Ouagadougou (ENESA) ; l'Institut de développement rural (IDR) de Bobo-Dioulasso ; les deux Centres de Formation de formateurs d'agriculteurs (CFFA) de Kamboincé et de Farako-Bâ ; les structures privées de formation professionnelle agricole (Nanoro, Kienfangué, Diapaga etc.).

Toutes ces structures de formation s'intéressent soit directement, soit indirectement aux jeunes producteurs agricoles.

1.2. Une panoplie de politiques en faveur de l'insertion des jeunes dans l'activité agricole

Les principaux textes votés au profit des jeunes sont les suivants :

(i) La reconnaissance juridique de l'Union nationale des jeunes producteurs agricoles du Burkina (UNJPA-B) par l'arrêté n°00028 du 23/06/1997. Celle-ci regroupait 600 organisations de producteurs de base et était régie par la ZATU 035 du 10 mai 1990. Pour être conforme à la loi 014/99/AN, l'Union après une assemblée générale extraordinaire tenue du 21au 23 mai 2003 a changé de dénomination et s'appelle désormais Fédération nationale des jeunes professionnels agricoles du Faso en abrégé FNJPA-F ;

(ii) La création du Secrétariat permanent à l'appui aux jeunes producteurs agricoles (SP/AJPA) par l'Arrêté n°99-000016/AGRI/SG/SP-AJPA du 14/06/1999. Celui-ci avait pour missions: (a) Recenser les actions et programmes existants en matière d'appui et de soutien aux activités de production agricole des jeunes et analyser leurs impacts ; (b) Proposer des axes de politiques en matière d'appui aux jeunes producteurs agricoles ; (c) Suivre en relation avec les projets et structures de développement la mise en œuvre des volets se rapportant à l'appui aux jeunes producteurs agricoles ; (d) Favoriser l'organisation de concertations internes et externes sur les questions liées à l'appui aux jeunes producteurs agricoles ; (e) Contribuer efficacement à

la mobilisation des moyens d'appui en faveur des jeunes producteurs agricoles ; (f) Entretenir la collaboration avec toutes les structures et institutions développant des appuis en direction des jeunes producteurs agricoles.

2. Vers une stratégie nationale en matière de fixation des jeunes dans leurs terroirs (SNFJT)

2.1. Le concept

La stratégie nationale de fixation des jeunes dans leurs terroirs constitue un outil de coordination et d'harmonisation des interventions en faveur des jeunes ruraux. Le concept est bâti autour du « maintien ou de la stabilisation des jeunes d'âge compris entre 15 et 35 ans en zones rurales ». La SNFJT prend en compte différentes catégories de jeunes comprenant : (a) des jeunes hommes et femmes en groupements purs ou mixtes ; (b) des jeunes diplômés sans emploi ; (c) des jeunes alphabétisés ou analphabètes ; (d) des jeunes migrants de retour ; (e) les jeunes des banlieues des villes pour leur insertion dans leurs zones rurales d'origine.

2.2 Les grands axes de la SNFJT

Les axes de la SNFJT sont les suivants : (a) Formation / information / communication, (b) Organisation, (c) Appui à l'équipement par un crédit adapté, (d) Appui à la réalisation d'infrastructures socio-économiques de base, (e) Appui à la commercialisation et à l'approvisionnement, (f) Gestion des ressources naturelles, (g) Développement d'activités sportives, culturelles de loisir et d'animation de jeunesse.

2.3 Quelques initiatives d'appui à la fixation des jeunes dans leurs terroirs

Grâce à l'appui des projets, programmes de développement et l'action des ONG, plusieurs initiatives ont été développées en matière de fixation des jeunes dans leurs terroirs, parmi lesquelles :

(i) Les **Brigades de production** : cette initiative créée en 1994 et mise en oeuvre par le Ministère de l'Agriculture, poursuivait un triple objectif à savoir accroître la production agricole, résorber le chômage des jeunes hommes et améliorer leurs conditions de vie. Quatre sites (Ougarou et PK 60 au Gourma, Kadro dans le Nahouri et Kouri dans la Kossi) ont reçu chacun 250 jeunes soit 1 000 au total. A l'issue d'une formation agricole de 2 ans, et après avoir reçu un équipement ou des fonds, ces jeunes devaient aller s'installer dans des villages de leur choix. Mais cette initiative n'a pas connu le succès escompté de par sa conception « top down ».

(ii) L'opération 1 000 jeunes filles : l'initiative a démarré en 1994 et a été mise en œuvre par le Ministère de l'Action sociale. Il visait les mêmes objectifs que les Brigades de production et devait permettre de former chaque année 1000 jeunes filles dans les domaines de la couture, la teinture, le tissage, le tricot, la transformation et la conservation des produits agricoles et l'éducation familiale, l'agriculture et l'élevage.

(iii) **L'Opération "Zanu"** : initiée en 1995 et mise en oeuvre par le Ministère de l'Enseignement de base, il s'agit "d'élever le niveau général des connaissances à la base pour l'accroissement de la productivité et le développement harmonieux des communautés locales", au travers d'un programme d'animation communautaire utilisant l'alphabétisation comme support.

(iv) **Le projet PNUD BKF/97/001: Programme d'appui aux initiatives communautaires de base pour la lutte contre la pauvreté (PAICB/LCP)**. Il se concentre en priorité sur les régions les plus pauvres et couvre 19 provinces. Les bénéficiaires sont, d'une façon générale, l'ensemble des communautés de base du monde rural y compris les organisations de jeunes qui cherchent à réaliser des micro-projets sociaux et/ou générateurs de revenus.

(v) **Le Programme d'appui aux initiatives des jeunes de HOPE 87** : mis en œuvre par une ONG autrichienne, il développe sur le terrain deux types d'activités orientées vers l'appui à des projets

économiques et la formation professionnelle. Le programme s'adresse en priorité aux jeunes chômeurs de moins de 30 ans porteurs d'un projet généralement individuel qui doit être "novateur". Ce programme est placé sous l'ancrage institutionnel du ministère en charge de l'agriculture et est exécuté directement sur le terrain par les responsables des centres de promotion rurale.

(vi) **Le Projet Education IV** : en cours d'exécution et financé par la BAD (Réalisation de CPR, formation et équipement des jeunes).

(vii) **Le Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)** : alimenté par les ressources de la Conférence des Ministères de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES), le FIJ est destiné aux jeunes de 16 à 30 ans. Il a été créé en 1994 et est opérationnel depuis 1997.

(viii) **Le Projet de Fixation des jeunes dans leurs terroirs** : pour faire face aux migrations internes et externes des jeunes dont les conséquences sont souvent néfastes, le gouvernement a, depuis 1995, encouragé et soutenu des opérations susceptibles de maintenir les jeunes dans leurs terroirs.

(ix) La **sous-composante « Appui direct aux opérateurs privés » (ADOP**) du PADDAB exécutée depuis le mois de mars 2001 par la SAEC. L'objectif du programme est de résorber le chômage des jeunes. Sa stratégie s'appuie sur les points suivants : (a) un «parcours du jeune entrepreneur» afin de l'aider à mieux définir son projet qui peut durer des mois (formations à recevoir avant l'obtention du financement) ; (b) une mise en œuvre du projet par des financements mixtes (crédit et subvention) ; (c) une mise en relation du jeune promoteur avec des professionnels en mesure de pérenniser l'opération.

(x) Le projet pilote BKF/98/0006 « **Appui à la fixation des jeunes dans leurs terroirs** » sur financement du PNUD et dont les principaux objectifs sont les suivants : (i) le renforcement de la sécurité alimentaire, (ii) l'allègement de la pauvreté et la réduction de l'exode rural des jeunes et (iii) le renforcement de l'efficacité des services d'appui aux jeunes.

3. Quelques acquis : environnement facilitant l'accès au innovations agricoles

Au nombre des acquis, on peut noter que plus de 300.000 jeunes ruraux sont préparés à mieux recevoir, mettre en œuvre et véhiculer les innovations (vulgarisation et recherche). Ces jeunes sont des leaders dans les organisations de producteurs.

On peut citer à ce titre l'Union régionale des organisations professionnelles agricoles des jeunes de l'Est (UROPAJE), organisation comprenant 4 unions provinciales avec plus de 40 OP de base pour plus de 1000 membres. Elle conduit des formations au profit de ses membres en matière d'utilisation des innovations agricoles : production de semences améliorées, techniques de conservation des eaux et des sols, à travers des partenariats avec la recherche (INERA) et les structures de vulgarisation. Cette organisation s'investit également dans l'adaptation des technologies en partenariat avec l'INERA sur diverses thématiques dont l'adaptation des produits bio-phytosanitaires (neem, piment, oignon) sur le niébé, le sorgho et le sésame. Elle envisage également la construction prochaine d'un site web devant abriter une base de données sur les expériences novatrices en matière de partenariat entre les producteurs et la recherche pour l'innovation agricole, en lien avec le site web de l'INERA.

Grâce à l'accompagnement du projet d'appui à la fixation des jeunes dans leurs terroirs (PAFJT) avec le soutien du PNUD et l'action des systèmes financiers décentralisés, c'est près de 302 millions de F CFA qui ont été mobilisés en 2 ans et qui ont profité aux jeunes disposant d'un projet d'installation : 77 organisations de producteurs, soit 1017 membres dont 270 jeunes femmes et filles ; plus 291 jeunes producteurs individuels.

Sur la base des acquis de ce projet pilote, une stratégie nationale de fixation des jeunes dans leurs terroirs, de même qu'un plan d'action de sa mise en œuvre viennent d'être validés au cours du dernier trimestre 2004. Cette stratégie nationale s'inscrit dans la politique nationale en faveur de la jeunesse dont la validation a également eu lieu à la même période.

Annexe 4 : Processus d'innovation dans le secteur riz : Le cas de l'Office du Niger au Mali

Contexte

Créé en 1932, l'Office du Niger (ON) a vu son statut progressivement évoluer vers un statut d'Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Cela confère à l'ON la maîtrise d'ouvrage déléguée des aménagements et de la gestion des terres du Delta pour le compte de l'Etat malien. Sur un potentiel d'environ 1 million de terres irrigables du Delta, près de 74.000 ha sont actuellement mis en valeur. La production est essentiellement orientée vers des cultures irriguées, essentiellement le riz. A cette spéculation principale se sont ajoutées les productions maraîchères, qui de par leur importance grandissante, sont passées de la culture pluviale à la culture irriguée. On distingue au niveau de l'ON trois grandes catégories de producteurs : (i) les grandes exploitations (plus de 15 ha en zone non réaménagée, plus de 10 ha en zone réaménagée, plus de 5 travailleurs-homme) ; (ii) les exploitations moyennes (7 à 15 ha en zone non réaménagée, 4 à 10 ha en zone réaménagée, 3 à travailleurs-homme) et (iii) les petites exploitations (moins de 7 ha en zone non réaménagée, moins de 4 ha en zone réaménagée, moins de 3 travailleurs-homme).

Le fait marquant de ces dernières années aura été la restructuration de l'ON en 1994 dont les principes directeurs étaient : (i) le désengagement de l'ON de toutes les activités à caractère commercial par la cession, localement ou à long terme ou liquidation pour celles ne pouvant accéder aux conditions de rentabilité, (ii) la création d'une nouvelle structure opérationnelle constituée à partir des moyens et du patrimoine de l'actuel de l'ON et chargée des missions liées à la réhabilitation et à la maintenance des aménagements, à la gestion des eaux et à une mission de conseil rural essentiel, (iii) la mission essentielle de gestion de l'eau est financée, d'une part par le produit de la redevance dont au moins 50% doit être affectée aux travaux d'entretien des réseaux ; d'autre part, une dotation budgétaire doit être affectée aux travaux d'entretien des infrastructures primaires ; la mission de conseil rural sera réalisée essentiellement sur la dotation budgétaire de l'Etat. Cette restructuration a abouti à d'importantes mesures institutionnelles dont : (i) la libéralisation de la commercialisation du riz paddy et la suppression de la police économique, (ii) la sécurisation foncière par l'institution du permis d'exploitation agricole (PEA), d'un bail d'habitation pour les exploitants et les populations non agricoles de la zone et de comités paritaires des terres et des fonds d'entretien du réseau hydraulique secondaire (décret de gérance 96/88P-RM du 01.07.96 complété par l'arrêté 96-1695/MDRE du 30.10.96), (iii) la signature d'un contrat-plan tripartite Etat-ON-Exploitants. La conséquence directe de tout cela a été la fermeture des rizeries anciennement gérées par l'ON et l'émergence de privés (organisations de producteurs et opérateurs privés) dans le secteur, le redimensionnement du dispositif d'appui-conseil (le réseau d'encadrement est ainsi passé de 1 agent pour 1 village à 1 agent pour 8 villages ; passage d'un effectif de 300 à 60 agents d'encadrement).

Sur le plan socio-économique, le fait majeur demeure l'explosion démographique dans la zone de l'Office du Niger. La population est ainsi passée de 159.739 habitants en 1995 à 312.815 habitants en 2003. Malheureusement cette augmentation de la population est allée à un rythme plus élevé que celle concernant les aménagements de nouvelles zones. Cela a fait chuter la taille moyenne des exploitations par famille de 10,93 ha en 1974 à 2,5 ha en 2003. Cela traduit clairement les problèmes de terres aménagées au sien de l'ON avec des conséquences directes sur l'éclatement social des familles.

Sur le plan technique en revanche, les rendements moyens de riz paddy par hectare ont connu une nette augmentation, passant de 2,071 t/ha en 1974 à une production moyenne de 6,1 t/ha en 2003. Ces progrès significatifs ont été le fait d'une intensification reposant sur l'utilisation de paquets technologiques appropriés.

Les facteurs socio-économiques à la base des progrès techniques

Le développement de paquets technologiques appropriés

L'intensification de la production rizicole a été bâtie autour d'un paquet technologique à travers un partenariat direct avec la recherche (programme riz IER, Station de Niono). Ce paquet comprend :

(i) La variété (productivité, non-photosensibilité, résistance aux maladies…) : deux variétés prédominantes, la Kogoni 91-1 (67%) suivie de la BG 90-2 (8%). Un programme de renouvellement triennal des semences est mis en place.

(ii) Des technologies d'accompagnement : systèmes de culture (repiquage, entretien des casiers…) entraînant l'introduction de la petite mécanisation agricole (pelle-daba, barre niveleuse, herse, charrue…), gestion de la fertilité des sols (combinaison fumure minérale et organique).

Un appui-conseil mieux adapté à la demande des producteurs

En dépit de la forte réduction en personnel, le dispositif d'appui-conseil a revu sa méthode d'intervention en travaillant davantage sur la base des besoins et en étroite interaction avec les producteurs organisés autour des associations villageoises (AV). Cela s'est traduit notamment par l'intensification des tests et démonstrations sur les nouvelles technologies, des visites et partages d'expériences.

Tout cela est appuyé par des activités de recherche-développement appuyées par la recherche (IER), le projet Unité de recherche-développement et observatoire du changement (Urdoc). Cela a permis notamment d'adapter certaines technologies et également le développement du conseil de gestion aux exploitations (CdG), améliorant ainsi les capacités de prise de décision et de gestion des unités de production par les producteurs.

Des opportunités d'accès à des services diversifiés en amont de la production

L'accès aux facteurs de production a été largement facilité par des institutions diversifiées de financement comprenant des banques classiques (la Banque nationale de développement agricole – BNDA), mais surtout des institutions de la micro-finance (système financier décentralisé) (Centre d'assistance aux réseaux des caisses rurales d'épargne et de crédit – CAREC, Fédération des caisses rurales mutualistes du Delta – FCRMD…). Ces institutions interviennent pour l'accès aux intrants (semences, pesticides, engrais…) et au petit équipement. L'accès au petit équipement a également été favorisé par le développement d'unités privées de production comme la Coopérative artisanale des forgerons de l'Office du Niger (CAFON).

Tout cet environnement a favorisé une plus grande utilisation des nouvelles variétés exigeantes en technologies d'accompagnement.

L'existence de services en aval de la production

La fermeture des rizeries de l'ON suite à la restructuration a favorisé la floraison de décortiqueuses villageoises gérées par des organisations de producteurs ou des opérateurs privés. Il en est de même pour les batteuses. Au 30 juin 2002, on comptait un total de 591 batteuses et de 749 décortiqueuses dans la zone de l'Office du Niger. Une rizerie privée est également détenue par un opérateur privé. A côté de ce pool d'infrastructures de transformation, plusieurs institutions privées travaillent dans l'appui-conseil en matière d'organisation des producteurs pour la collecte, la transformation et la commercialisation du riz. Ainsi, plusieurs organisations ont vu le jour telle que l'organisation de producteurs « Jɛ Ka Fere » (ensemble pour commercialiser) avec l'appui de l'ONG Afrique verte et du Centre de prestation de services (CPS).

Tout cet accompagnement en aval a permis un écoulement convenable du riz produit, ce qui permet aux producteurs d'honorer leurs engagements auprès des institutions financières ; le remboursement s'effectuant en espèces.

L'avantage majeur de ces services privés comparativement au public est la qualité de la prestation de services ; la grande diversité dans le domaine crée une certaine concurrence. Par ailleurs,la tendance est à la modernisation des unités de transformation en vue d'offrir un riz de meilleure qualité en réponse à la demande des consommateurs.

Rôle joué par l'innovation

Dans le domaine de la production, un des rôles majeurs joués par l'innovation est l'amélioration de la productivité avec des accroissements de rendements atteignant au moins 2 tonnes à l'ha. Sur le plan social, l'accès aux nouveaux équipements de travail a permis l'indépendance de certaines familles qui, par le passé étaient obligées d'attendre que certaines terminent leur travail avant de les utiliser (cause des retards dans la réalisation des travaux agricoles affectant les niveaux de production).

Dans le domaine de la transformation, l'introduction de technologies post-récolte (nouveaux équipements, techniques de stockage et de transformation…) a surtout amélioré le rendement à l'usinage et la qualité du riz.

Enseignements majeurs

- ✓ Les succès observés en matière d'utilisation des paquets technologiques sont largement imputables aux services d'accompagnement en amont et en aval de la production.
- ✓ En dépit des efforts réalisés, le développement de services privés d'appui-conseil demeure toujours faible. malgré l'orientation de la production (riz et produits maraîchers), l'engagement des producteurs pour la contribution au financement du conseil agricole pose toujours des problèmes ; le projet d'appui au centre de prestation de services visait une telle finalité mais la question demeure toujours posée.
- ✓ Dans la perspective d'une compétitivité du riz au plan sous-régional, l'innovation devrait répondre à des préoccupations pratiques parmi lesquelles : (i) la question de productivité et de l'amélioration du rapport coût/produit, (ii) la qualité du riz usiné (technologies post-récolte : rendement usinage, qualité du riz) en réponse à un marché sous-régional de plus en plus exigeant (à l'exemple des consommateurs ivoiriens), (iii) l'organisation des marchés locaux et sous-régionaux de riz. De même cette fonction de l'innovation devrait être soutenue par des politiques appropriées, apportant des réponses aux questions suivantes : (i) la protection des marchés sous-régionaux des importations de riz subventionné (pratique du « dumping »), (ii) la fiscalité touchant aux intrants agricoles, (iii) les systèmes de financement décentralisé au profit de l'exploitation familiale, (iv) l'incitation à l'investissement privé (appui-conseil, opérateurs privés engagés dans la production…).

Annexe 5 : L'innovation et le rôle du secteur privé en amont de la production : le cas de la FCRMD

Grille d'analyse de l'importance du rôle joué par les OP et les acteurs privés	
1. Nom de l'institution, nature et organisation	Fédération des Caisses rurales mutualistes du Delta (« Yɛre Deme Kesu » - S'aider soi-même) (FCRMD) L'origine de la FCRMD remonte à 1983 avec la création du fonds des intrants agricoles (FIA) dans le cadre des projets d'appui à la production au sein de l'Office. Dans les années 1990, la FIA a évolué en Fonds de développement villageois (FDV) avec l'émergence des Associations villageoises (AV), qui a donné naissance à la FCRMD en 1995 (agrément en 1996) avec la restructuration intervenue à l'Office du Niger. La FCRMD est une organisation de producteurs (OP) de micro-finance. Elle dispose d'un réseau décentralisé de 61 caisses de base regroupées autour de 5 unions ; elle compte 17.000 membres et son capital social s'élève à 137 millions de F CFA. L'épargne mobilisée est de 785 millions de F CFA mais l'encours de crédits (capacité) est de 2 milliards de F CFA par an. La FCRMD a trois organes de gestion (conseil d'administration, comité de crédit, conseil de surveillance) entièrement composés de producteurs.
2. Secteurs d'activité	Appui à la production (80%): Financement des intrants (engrais, semences, pesticides…) et autres facteurs de production (petit équipement) (crédit de campagne). Appui aux activités rémunératrices des femmes (10%): petit commerce. Appui au secteur post-récolte (10%): équipement de transformation (crédit moyen terme).
3. Liens avec le secteur de l'agriculture et les producteurs (ex : transformation/création de valeur ajoutée, facilitation de l'écoulement, facilitation de l'accès intrants…)	De par ses activités, la FCRMD contribue à la facilitation de l'accès aux intrants et autres petits équipements de production. Elle contribue également à la transformation/création de valeur ajoutée du riz à travers les opportunités offertes aux producteurs pour l'acquisition d'unités de battage et de décorticage du riz.
4. Comment l'organisation facilite-t-elle ou contribue-t-elle à l'amélioration de l'accès à l'innovation ?	La mise en œuvre des paquets technologiques requiert des intrants (engrais, semences, pesticides…) et d'autres facteurs de production (petit équipement de travail du sol, équipement de transformation…). Le crédit fourni par la FCRMD permet aux producteurs d'acquérir les différents facteurs entrant dans l'utilisation des paquets technologiques.
5. Quels sont les aspects clés de l'intervention de l'institution qui incitent le plus à l'innovation ?	La FCRMD prend en compte à la fois l'amont et l'aval de la production. L'intervention en aval garantit un écoulement de la production en créant une demande de marché ; les producteurs sont incités à accroître les niveaux de productivité, donc à s'investir dans l'innovation. En ce qui concerne l'amont de la production, la FCRMD a instauré un système d'appel d'offres groupé, ce qui a considérablement diminué les coûts d'accès aux intrants. Cela a aussi offert d'autres opportunités de maximisation des profits par l'utilisation des paquets technologiques.
6. Quels sont les aspects négatifs limitant l'accès à l'innovation ?	La FCRMD n'a pas la capacité suffisante à elle seule de subvenir à la demande des producteurs, ce qui pourrait limiter l'accès aux opportunités d'utilisation des paquets technologiques préconisés dans le cadre de l'intensification. D'autres institutions financières telles la Banque nationale de développement agricole (BNDA), la CAREC, « Gninsiguisso » (la maison de la prévoyance) pallient à cette insuffisance.
7. Quelques éléments concrets de l'impact de l'organisation en terme d'amélioration de l'accès à l'innovation.	Grâce à l'action de la FCRMD, 80% des producteurs de l'Office du Niger ont accès au crédit de campagne. Cela leur permet ainsi d'accéder aux facteurs requis pour l'utilisation des technologies. Les rendements différentiels liés à l'utilisation des paquets technologiques pour la production est d'au moins 2 tonnes.

Grille d'analyse de l'importance du rôle joué par les OP et les acteurs privés	
8. Quels avantages comparatifs l'institution a-t-elle comparativement au secteur public ?	La FCRMD est une institution de micro-finance des producteurs. Ce sont les producteurs qui octroient et qui récupèrent le crédit. Il y a une plus grande responsabilisation des acteurs et bénéficiaires comparativement à ce qui se passe dans le secteur public. Cela a permis, par exemple, l'instauration de mécanismes endogènes de remboursement (possibilité de remboursement en nature lors de la récolte) que des institutions publiques auraient hésité à faire. Cette responsabilisation traduit le taux moyen de remboursement des crédits qui est de 98%. Pour le crédit de campagne, il est pratiquement de 100%.
9. Principaux enseignements en terme de durabilité, de réplication….	+ Les risques d'éclatement des familles suite à la l'inadéquation entre croissance démographique et le rythme d'aménagement de nouvelles terres constituent à terme une menace pour la production. Des initiatives sont actuellement en cours en vue de la participation des producteurs aux nouveaux aménagements, mais il y a une forte tendance à l'éclatement social malgré l'accroissement de la productivité grâce à l'accès aux innovations. + Mais la durabilité de ce système réside au fait qu'il y a une entière responsabilisation des producteurs.

Annexe 6 : Rôle des organisations de producteurs en aval de la production : le cas de « Jɛ Ka Fere »

Grille d'analyse de l'importance du rôle joué par les OP et les acteurs privés	
1. Nom de l'institution, nature et organisation	« Jɛ Ka Fere » (ensemble pour commercialiser) est une association paysanne créée en 1997 avec le soutien de l'ONG Afrique verte. Cette organisation de producteurs compte 20 associations villageoises ou « tons ».
2. Secteurs d'activité	Transformation et commercialisation du riz.
3. Liens avec le secteur de l'agriculture et les producteurs (ex : transformation/création valeur ajoutée, facilitation de l'écoulement, facilitation de l'accès aux facteurs de production…)	« Jɛ Ka Fere » travaillait dans le domaine de la commercialisation du riz, mais très vite elle s'est confrontée au problème de la qualité. Pour le résoudre, « Jɛ Ka Fere » a participé à des tests d'équipement performants d'usinage du riz avec le centre agro-entreprise (CAE) qui se sont montrés très concluants. L'organisation a ainsi élaboré un projet de renforcement de ses capacités en matière de production de riz de qualité. L'ONG Afrique verte a joué le rôle de facilitateur dans la recherche de partenaires financiers. Ce projet a reçu l'appui financier de l'African Development Funds – ADF) pour un montant d'environ 129 millions de dollars. Ce qui lui a permis d'acquérir du matériel performant pour l'usinage du riz. Avec le soutien de l'ONG Afrique verte, « Jɛ Ka Fere » organise chaque année (entre décembre et janvier) une bourse du riz. Ainsi, chaque bourse met en négociation directe « Jɛ Ka Fere » avec les commerçants. Afrique verte joue le rôle de facilitateur dans cette négociation. A l'issue de la négociation, des marchés sont conclus et des contrats signés entre « Jɛ Ka Fere » et les commerçants. Pour cela l'organisation bénéficie de l'appui de techniciens qualifiés en gestion, négociation, conseil juridique, du centre de prestations de services (CPS). A l'issue de l'établissement des contrats, « Jɛ Ka Fere » répartit les quantités requises auprès de ses organisations de base pour la collecte.
4. Comment l'organisation facilite- t-elle ou contribue-t-elle à l'amélioration de l'accès à l'innovation ?	L'organisation de la bourse du riz permet à « Jɛ Ka Fere » d'offrir des prix d'achat incitatifs pour les producteurs. Généralement le prix négocié se situe autour de 220 F CFA le kg. Cette rémunération de l'investissement encourage les producteurs à accroître la productivité, donc à innover. Pendant la période de tests, de nouveaux équipements pour la promotion du riz dits « étoile du Delta » était telle que l'organisation avait arraché des prix records atteignant 350 F CFA le kg.
5. Quels sont les aspects clés de l'intervention de l'institution qui incitent le plus à l'innovation ?	La facilitation de l'écoulement et les possibilités offertes en matière de prix rémunérateurs constituent le principal élément incitant le plus à l'innovation.
6. Quels sont les aspects négatifs limitant l'accès à l'innovation ?	L'action de « Jɛ Ka Fere » paraît très limitée. L'insuffisance majeure de son action est de ne pas avoir réussir à mobiliser de grands commerçants capables de s'engager pour des quantités plus importantes de riz. Le reste du riz est écoulé par d'autres voies moins rémunératrices.
7. Quelques éléments concrets de l'impact de l'organisation en terme d'amélioration de l'accès à l'innovation.	La garantie de prix rémunérateurs (200-220 F CFA le kg) constitue un élément très important. Le volume moyen de riz vendu à travers ce dispositif est de 600-700 tonnes chaque année. De même, l'acquisition des nouveaux équipements de transformation offre encore davantage d'opportunités de rendre le riz encore plus compétitif et les prix encore plus rémunérateurs.
8. Quels avantages comparatifs l'institution a-t-elle comparativement au secteur public ?	Les prix aux producteurs sont négociés par les producteurs représentés par « Jɛ Ka Fere ». De plus, il s'agit d'une responsabilisation entière des producteurs pour la commercialisation. L'ONG Afrique verte ne jouant qu'un rôle de facilitateur. Cette mise en relation directe producteurs-commerçants rend plus transparente les négociations.
9. Principaux enseignements en terme de durabilité, de réplication….	+ « Jɛ Ka Fere » ne dispose pas pour le moment d'un fonds propre de roulement suffisant. La grande partie des fonds nécessaires à la collecte du riz (paiement en cash) provient exclusivement des commerçants. + De même, quelque 20 F CFA du prix négocié sont destinés à la couverture des charges de conditionnement (transport) et très peu ou presque pas n'est affecté pour l'autonomisation de « Jɛ Ka Fere ». D'autres fonds proviennent des cotisations des membres et des commissions prélevées sur les ventes ou les prestations des batteuses mais cela demeure insuffisant pour le moment pour la constitution d'un fonds de roulement conséquent. Cette situation pose un problème de pérennité de l'opération. A terme, on peut espérer que l'organisation fasse l'acquisition des nouveaux équipements ce qui lui permettra de se doter d'une vraie capacité d'autonomisation.

Annexe 7 : Le rôle des ONG dans l'innovation agricole : le cas de l'ONG Afrique verte

Grille d'analyse de l'importance du rôle joué par les OP et les acteurs privés : Cas de l'ONG Afrique Verte

1. Nom de l'institution, nature et organisation	ONG Afrique verte Afrique verte est une ONG d'origine française créée en 1990 par 5 ONG françaises (Frères des Hommes, Peuples solidaires, Terres des Hommes, Comité catholique contre la faim et pour le développement, Association française des volontaires du progrès). Suite aux sécheresses et aux problèmes de sécurité alimentaire qu'ont connu les pays du Sahel, la tendance était à la fourniture d'aide alimentaire comme unique solution. En réponse à cette politique Afrique verte a su mener un travail de lobbying pour faire comprendre aux contribuables et montrer la pertinence d'une démarche orientée vers l'appui à l'organisation de la commercialisation en mettant en connexion les zones excédentaires et celles déficitaires. Afrique verte intervient dans trois pays du Sahel : le Burkina Faso, le Mali et le Niger
2. Secteurs d'activité	Appui à la commercialisation des céréales en mettant en relation l'offre et la demande. Afrique verte appuie directement les organisations de producteurs.
3. Liens avec le secteur de l'agriculture et les producteurs (ex : transformation, création valeur ajoutée, facilitation de l'écoulement, facilitation de l'accès aux facteurs de production…)	Afrique verte intervient dans l'agriculture. Son action se situe dans la création d'opportunités de marchés pour les produits céréaliers en mettant en relation l'offre et la demande. Elle intervient surtout en aval de la production.
4. Comment l'organisation facilite-t-elle ou contribue-t-elle à l'amélioration de l'accès à l'innovation ?	La plupart des produits céréaliers (hormis le riz) connaissent généralement des problèmes de commercialisation. Cela constitue en partie les raisons liées à la faible incitation des producteurs à s'investir dans l'amélioration de la productivité et donc dans l'utilisation des innovations. C'est généralement la situation que dans les pays sahéliens. En assurant des opportunités de marché pour les produits céréaliers, Afrique verte crée ainsi des conditions favorables à l'investissement dans l'amélioration de la productivité.
5. Quels sont les aspects clés de l'intervention de l'institution qui incitent le plus à l'innovation ?	Les aspects clés incitant le plus à l'innovation sont les suivants : + le renforcement des capacités des organisations professionnelles de producteurs à travers des formations sur les techniques de commercialisation des céréales, en gestion, en négociation avec les partenaires commerciaux ; + la facilitation de l'éligibilité des OP au crédit institutionnel grâce au système de cautionnement auprès des caisses d'épargne et de crédit, Afrique verte permet aux associations féminines et coopératives de consommation d'accéder aux prêts pour la commercialisation des céréales ; + la mise en relation des acteurs (producteurs-acheteurs) de la filière céréales à travers l'animation et l'organisation de bourses de céréales.

6. Quelques éléments concrets de l'impact de l'organisation en terme d'amélioration de l'accès à l'innovation.

Des actions d'envergure dans différentes zones agro-écologiques dans le Sahel

1. Dans la vallée du fleuve Sénégal (de Kayes au Mali jusqu'à l'embouchure du Sénégal à Saint-Louis) : dynamisation des échanges transfrontaliers de céréales entre maliens, sénégalais et mauritaniens

2. Au Mali : appui à la structuration d'organisations professionnelles de producteurs dans le domaine de la commercialisation. Emergence de fédérations établissant des relations commerciales et approvisionnant les unités de transformation en milieu urbain, animation et organisation de bourses de céréales.

3. Au Burkina Faso : appui à un réseau d'une centaine d'organisations de producteurs actives dans le domaine de la commercialisation des céréales. Développement de 6 centres régionaux d'information permettant aux OP et aux partenaires d'accéder à des informations actualisées sur l'état de la campagne et les marchés.

4. Au Niger : soutien à un réseau de près de 43 coopératives. Stimulation des échanges entre plus d'une soixantaine de coopératives sur les questions de marchés. Appui aux groupements féminins en milieu urbain (commercialisation des céréales, transformation…)

Développement de plusieurs outils visant la promotion de la commercialisation des produits céréaliers

1. Banques de céréales : outils de responsabilisation des communautés dans la collecte et la commercialisation des produits céréaliers.

2. Animation et organisation de bourses de céréales :
+ Bourses nationales ;
+ Bourses sous-régionales : première bourse en janvier 2001 à Kayes au Mali avec des opérateurs maliens, sénégalais et mauritaniens ; deuxième bourse en mai 2001 à Ouagadougou au Burkina Faso, avec les opérateurs du Burkina, du Mali et du Niger. En 2001, plus de 12.000 tonnes de céréales fournies par les sahéliens pour approvisionner d'autres zones déficitaires.

7. Quels avantages comparatifs l'institution a-t-elle comparativement au secteur public ?

Une approche orientée vers la responsabilisation totale des acteurs locaux engagés dans la filière céréales. Aider les OP à s'organiser et à se former pour la maîtrise de l'aval de la production.
Action d'envergure sous-régionale, sans lourdeur administrative et avec des équipes légères : allocation prioritaire de fonds pour les activités de terrain (70% des fonds dont 10% pour le soutien au crédit) ; 15% pour l'éducation au développement et 15% pour les frais administratifs.

8. Principaux enseignements en terme de durabilité, de réplication….

+ Prise en compte de la dimension intégration sous-régionale de l'UEMOA. Ambition d'Afrique verte pour la promotion des échanges transfrontaliers.
+ Une vision pour l'autonomisation des équipes nationales et leur reconnaissance juridique en tant qu'ONG sahéliennes.
+ Une nouvelle ambition pour la transformation des céréales. Renforcement de l'appui aux associations féminines actives en matière de transformation des céréales, notamment en milieu urbain.

Annexe 8 : Transformation agro-alimentaire et innovation : le cas de l'Initiative Mil Sorgho

GRILLE D'ANALYSE DES ETUDES DE CAS D'UN PROJET SOUS-REGIONAL FINANCE PAR LE FIDA, LE MAE ET SG 2000

1. Titre	Initiative pour le Développement des Mils et Sorghos en Afrique de l'Ouest et du Centre : « Un Pilotage par l'aval »
2. Brève description du contexte : producteurs concernés et types de spéculations pratiquées.	Cette initiative repose sur l'importance stratégique que joue les deux cultures (mil et sorgho) dans les zones sèches de savane et du Sahel. Bien que les systèmes mil-sorgho, généralement associé aux légumineuses, soit le plus dominant au niveau de ces zones où vit la grande partie des paysans les plus pauvres, il a été reconnu que peu d'attention était donnée à ces spéculations considérées comme des « cultures orphelines ». Cette initiative émane de l'action conjointe de plusieurs institutions et réseaux sous-régionaux : Coraf/Wecard, Icrisat, Intsormil, Cirad, Rocafremi, Rocars. L'initiative concerne cinq pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) et est mise en œuvre par l'ONG africaine Global 2000.
3. Le but	Le but de l'initiative est d'enclencher un processus de développement piloté par le marché pour le mil et le sorgho, qui constituent la base (mainstay) de l'agriculture dans les zones semi-arides d'Afrique de l'Ouest et du Centre Le but principal est d'encourager les opérateurs privés dans le secteur de l'agro-business et des secteurs de l'agro-alimentaire d'investir dans la production et le développement du mil et du sorgho. L'initiative vise surtout à redonner espoir aux producteurs et productrices les plus pauvres des zones semi-arides d'Afrique de l'Ouest et du Centre par l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers l'augmentation des revenus en milieu rural en favorisant l'évolution vers des systèmes de production agricole durable.
4. Liens avec l'accès et l'utilisation des technologies	Une des activités sur laquelle est bâtie l'Initiative Mil-Sorgho est la mobilisation des acteurs. De cette mobilisation découle entre autres : la création de partenariats forts entre les producteurs et les acteurs de transformation du mil et du sorgho, en favorisant ainsi l'émergence de la demande en innovations pour la production de ces deux cultures et pour la transformation. Ces partenariats permettent aux producteurs de résoudre la question épineuse de l'écoulement des produits agricoles et aux acteurs de transformation d'avoir des solutions aux problèmes de qualité de la matière première.
5. Services en aval incitant ou motivant l'utilisation des technologies: *acteurs intervenant dans la fourniture de tels services, organisation pour la fourniture de tels services.*	Les services en aval incitant à l'innovation dans le secteur de la production concernent surtout la mise en relation des deux catégories d'acteurs : les producteurs et les acteurs de transformation (culture de la confiance). La mise en relation des ces deux acteurs est définie par l'Initiative Mil-Sorgho à travers une « activité de contractualisation » qui se traduit de la manière suivante : + Signature d'accords entre producteurs et acteurs de transformation pour la fourniture d'un produit de qualité définie en temps opportun. Ces contrats prévoient la mise en culture de variétés sélectionnées répondant à des besoins de produits transformés précis répondant à une demande des consommateurs. + Ces accords se traduisent généralement par la mise en culture chez le producteur d'une variété donnée de mil ou de sorgho sélectionnée par la recherche (productivité, aptitude à la transformation, caractères organoleptiques ...) et demandé par l'acteur de transformation avec d'autres technologies d'accompagnement (techniques culturales, gestion de la fertilité et des déprédateurs, techniques de conservation, faible taux d'impureté). + Les accords permettent des prix garantis aux producteurs qui comprennent : le prix du marché plus un premium « qualité ». Ces prix sont donc incitatifs et motivent donc les producteurs engagés à mettre en application les innovations nécessaires pour répondre aux clauses du contrat. En plus de ces prix une garantie de l'enlèvement de la production est assurée. + Dans la mise en œuvre des contrats, d'autres facilités sont offertes aux producteurs en matière de facilité d'accès aux intrants, avec des possibilités de remboursement en nature (une partie du produit) des coûts des intrants. Le paiement de la production se fait à comptant.
6. Quelques résultats	En 2002, l'activité « Contractualisation » a concerné quatre pays (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal).

Au Niger :
Deux contrats ont été signés entre le Collectif des groupements de producteurs privés de semences (CGPPS) ***« Bunkasa Iri »*** de Kouroungoussaou (Maradi) composé de quatre organisations de producteurs (Sae-saboua, Maiki, Sabon-machi, Chadakori) et deux unités de transformation de Niamey (le groupement des femmes transformatrices ***« ALHERI »*** et la Société de transformation alimentaire ***« STA »***)

L'opération a concerné deux variétés de mil (HKP: 70 t et ZATIB: 30 t). Un total de 22,80 tonnes de produits répondant aux normes prévues dans le contrat a pu effectivement être livré sur une demande totale de 100 tonnes. L'organisation de marchés parallèles due à une intervention directe de l'Etat pour la constitution de stocks de sécurité a beaucoup perturbé la collecte du produit et par conséquent, le respect du contrat par les producteurs. Bien que l'opération ait effectivement impliqué un total de 89 producteurs, avec une superficie totale emblavée de 150 hectares, seulement 25,5 tonnes de produit brut ont pu être collectées auprès des OP.

Au Sénégal :
La contractualisation a impliqué le GIE TCL (11 entreprises de transformation) et la Fédération des GIE de production de Dramé Escale. Le contrat concernait le mil. Les acteurs ayant directement participé à l'opération sont : les producteurs, la vulgarisation (Ancar) et des ONG (Ewa).
L'opération a permis l'utilisation de la variété de mil Souna III et de technologies d'accompagnement telles les techniques culturales, la gestion de la fertilité et des nuisibles des cultures.
A travers cette contractualisation 40 tonnes de mil ont été fournies au prix du marché plus un premium qualité de 20 f CFA par kg de produit.

Types d'équipements en cours de test dans les pays membres :
L'initiative a permis également de tester 7 types d'équipements adaptés aux besoins des transformateurs de la sous-région. Il s'agit de la batteuse multifonctionnelle, l'épierreur, le décortiqueur continu, le nettoyeur, le moulin alpine, le rouleur/granulateur et le séchoir rotatif à Gaz.

7. Rôle joué par l'innovation dans la maximisation des différents services offerts : *quelle est la valeur ajoutée apportée par l'innovation (productivité, qualité du produit, rapport coût/qualité) ?*

L'innovation a permis effectivement d'avoir des niveaux de productivité acceptables.
Au Burkina Faso, par exemple, les paquets technologiques développés étaient les suivants :
Pour le mil :
+ Variété améliorée (IKMP 1 et IKMP 5)
+ Traitement à l'Apron Star (1 sachet / 4 kg de semence)
+ Fertilisation avec engrais NPK (100 kg / ha)
Pour le sorgho :
+ Variété améliorée (Framida)
+ Traitement au Calthio (1 sachet / 10 kg de semence)
+ Fertilisation avec engrais NPK (100 kg / ha)
La mise en application des paquets technologiques a permis d'avoir des niveaux moyens de productivité de 886 kg/ha de mil (contre 500 kg/ha en culture traditionnelle) et de 1560 kg/ha de sorgho (contre 700 kg en culture traditionnelle).
En plus de la productivité, l'innovation vise également à garantir une qualité donnée en matière de transformation.
Dans la cas du Niger, par exemple, l'innovation (variété, système de culture, techniques post-récolte….) visait à garantir un produit ayant les qualités suivantes : humidité : < 10% ; grains de granulométrie > 2 mm : 89% ; cailloux/sable : 0% ; débris /impuretés divers : < 1%.

***8. Enseignements** : leçons apprises en terme de réplication, de durabilité…*	+ Création d'opportunités de donner plus de valeur à des spéculations d'importance sous-régionale (base de 80-90% des systèmes de production) mais délaissées. Cette considération sous-régionale ou internationale est faite grâce aux produits transformés (biscuits, couscous,…) présentant une forte demande de consommation sous-régionale et internationale[40]. + Opportunités offertes en matière d'utilisation de technologies par les producteurs au profit de spéculations jadis peu considérées par la recherche et les politiques de développement agricoles en général. Le cible des paquets technologiques requis dans ce système demeure la variété (en réponse à des besoins précis de transformation : rendement à l'usinage, qualité nutritionnelle et organo-leptique du produit transformé…), à la laquelle se greffe une gamme variée de technologies d'accompagnement : techniques culturales, gestion de la fertilité des sols et des nuisibles des cultures, technologies post-récolte (battage, traitement et conservation des produits, faible taux d'impureté) + Mais le faible professionnalisme des acteurs (producteurs et transformateurs) constitue parfois un handicap. Il en découle des problèmes de non respect des engagements contractuels, d'accès au financement. + Ce type d'opérations nécessite l'existence effective de services d'accompagnement efficaces : crédit, service en négoce/contractualisation…
9. Conclusions / recommandations	+ La promotion de politiques de développement agricole plus cohérentes prenant en considération des approches liant la production au marché. + Le développement de politiques conséquentes (fiscalité favorable, conditions favorables d'accès à l'énergie…) favorisant l'émergence d'un secteur privé fort notamment en matière de transformation agro-alimentaire. La situation actuelle dans la sous-région révèle que ce secteur demeure embryonnaire. + Le renforcement du niveau de professionnalisme des acteurs impliqués (organisations de producteurs et transformateurs) en vue du développement de partenariats bénéfiques.

[40] Des études de marchés de produits transformés ont été conduites dans les pays impliqués et ont révélé l'existence d'une demande réelle au niveau sous-régional et international. Au Sénégal, par exemple, ces études ont montré une gamme variée de produits de mil exportés tels le « Thiéré » (couscous), le « Arraw » (semoule de mil granulée) ou le « Thiacry » (semoule de mil plus ou moins granulée).

Annexe 9 : Politique de promotion des coopératives au Burkina Faso

Objectif et contexte

En 1998, le gouvernement du Burkina Faso a adopté une politique nationale de promotion des coopératives par le décret n°98-466/PRES/PM/AGRI du 02 Décembre. Une traduction concrète de cette politique a été l'élaboration de la loi N°014/AN 99 du 15 Avril 1999, réglementant les sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso.

La stratégie globale

La stratégie globale de l'opération repose sur les éléments suivants :

(i) La définition et le respect d'un cadre institutionnel, d'une législation claire et adaptée.

(ii) Les fonctions de services publics chargés de l'appui aux producteurs devront être progressivement transférées aux OP et aux autres partenaires (ONG, projets…) ayant les compétences requises.

(iii) Le recentrage effectif de l'Etat autour de ses missions régaliennes (élaboration et contrôle de l'application des lois et textes réglementaires relatifs aux OP, l'orientation des axes de politique de développement, l'appui-conseil aux acteurs, le contrôle de l'exécution des prestations et des réalisations diverses, le suivi de l'exécution des plans et programmes, l'évaluation d'impact des programmes, l'enregistrement et l'agrément des OP, la médiation régulatrice des relations entre les OP à caractère coopératifs et les autres formes d'organisation).

(iv) Le développement par l'Etat de la concertation entre tous les intervenants.

Quelques axes stratégiques

Les principales actions envisagées sont les suivantes :

(i) Le renforcement des capacités organisationnelles par l'élaboration d'un cadre juridique favorable à l'émergence d'Organisations professionnelles agricoles (OPA) dynamiques et l'appui à la restructuration des OPA et à l'organisation de l'ensemble de la profession agricole ;

(ii) La contribution à l'accroissement du pouvoir de prise décision à la base par une information/formation/sensibilisation sur leur responsabilité et leur statut dans la vie de leur organisation ;

(iii) La promotion de la participation des jeunes et des femmes dans la vie coopérative par : (a) la conception d'une démarche d'intégration des femmes et des jeunes dans les coopératives qui privilégient l'approche genre, (b) l'allocation de ressources nécessaires à la promotion des coopératives centrées sur les besoins spécifiques des jeunes et des femmes, (c) l'appui aux initiatives organisationnelles de ces groupes cibles : cas des projets de fixation des jeunes dans leurs terroirs ;

(iv) Le renforcement et/ou la création de cadres de concertation et de collaboration ;

(v) La promotion de la recherche appliquée sur le mouvement coopératif ;

(vi) La promotion du transfert de compétences (nouvelle stratégie d'exécution des projets en destination des OP) ;

(vii) La contribution à l'augmentation des ressources financières par l'incitation au développement d'activités économiquement rentables, la sensibilisation sur l'importance du capital social et la constitution de fonds d'appui au mouvement coopératif ;

(viii) L'accroissement des compétences des OP au niveau de la production et de la commercialisation.

Cet environnement a surtout favorisé l'émergence d'OP ayant des capacités suffisantes permettant ainsi à celles-ci de mieux s'impliquer dans le processus d'innovation. Le principal effet positif en matière de facilitation de l'innovation est que certaines organisations de producteurs ont su apporter les services nécessaires aux producteurs membres en terme d'accès aux intrants, de collecte et de commercialisation des produits, de partenariats avec les institutions de recherche et de vulgarisation. Toutefois, au-delà de quelques succès observés avec certaines organisations de producteurs en matière de facilitation de l'accès à l'innovation, le constat général est que la majorité des organisations de producteurs ne dispose pas des capacités requises pour une meilleure prise en charge des fonctions d'appui-conseil agricole. Dans la mise en œuvre des politiques, on observe un déphasage entre le retrait de l'Etat et le renforcement des capacités des autres acteurs pour assurer la relève.

Annexe 10 : Processus de prise en compte de la demande des producteurs : le cas des Commissions régionales des utilisateurs (CRU) de résultats de recherche au Mali.

Contexte

La mise en place des Commissions régionales (CRU) et nationales (CNU) des utilisateurs des résultats de recherche par l'Institut d'économie rurale (IER) du Mali répond à un souci de faire participer effectivement les producteurs au processus de génération des technologies.

Ainsi, les CRU et les CNU sont composées de producteurs et de transformateurs choisis dans leurs organisations de base (associations, coopératives) dans le domaine de l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'agroforesterie, la pisciculture, etc. Elles sont affiliées au Comité national de recherche agricole (CNRA), structure impliquée dans les grandes orientations au niveau du Système national de recherche agricole. Pour des besoins de fonctionnement, le CNRA dispose de trois commissions (une commission scientifique, une commission financière et une commission des utilisateurs).

Organisation des CRU et CNU

La **Commission régionale des utilisateurs** est composée de quelques représentants d'organisations de producteurs élus parmi soixante OP supposées être représentatives de la région et qui constituent le **collège**. Un délégué par OP assure l'interface entre la CRU et les autres paysans et paysannes à la base. Ce collège joue le rôle d'assemblée qui examine et approuve le programme et le rapport d'activités de la CRU ainsi que toutes propositions tendant à renforcer l'autonomie des utilisateurs.

Les attributions de la CRU sont les suivantes : (i) Elaboration et présentation au collège d'une proposition de plate-forme ; (ii) Soumission de la plate-forme au Centre régional de recherche agronomique de l'IER pour élaboration de projets de recherche ; (iii) Elaboration et présentation du bilan d'activités ; (iv) Participation au suivi et à l'évaluation des projets de recherche ; (v) Négociation des contrats de recherche avec les chercheurs spécialisés.

En plus, les CRU entretiennent d'autres relations en partenariat avec la recherche (participation au suivi et à l'évaluation des projets de recherche, participation à certaines activités organisées par la recherche telles que les journées portes ouvertes, les visites de stations, les comités techniques régionaux…).

Dans le cadre du renforcement des capacités des utilisateurs des résultats de recherche, le CNRA finance l'organisation des rencontres entre CRU et collèges, et leur participation aux réunions de la recherche ainsi que leur formation. Ces formations visent à élargir le spectre d'interlocuteurs de la recherche au niveau des utilisateurs car la qualité de leur contribution au processus de recherche dépend du niveau de formation et d'information auquel ils vont accéder.

La **Commission nationale des utilisateurs** est composée des présidents des CRU des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, du délégué de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM) et des organisations professionnelles agricoles (OPA).

Organisation pour l'identification de la demande sociale et sa remontée vers la recherche

Le processus de formulation et de remontée des demandes comprend les principales étapes suivantes :

- Identification des besoins et contraintes à la base (producteurs, transformateurs, etc.) au niveau des OP du collège ;
- Remontée des contraintes au niveau de la CRU par le collège ;
- Analyse et synthèse des contraintes, et élaboration de la plate-forme par la CRU ;

- Discussion des contraintes à la recherche (avec la CRU) au niveau du comité préparatoire ;
- Restitution des résultats aux OP par les membres de la CRU ;
- Elaboration de thèmes de recherche par les chercheurs ;
- Présentation des thèmes de recherche au comité technique régional qui regroupe les chercheurs et ses partenaires (vulgarisateurs, ONG, CRU, services techniques…) ;
- Présentation et discussion des thèmes au Comité de programme par rapport à la qualité scientifique ;
- Présentation des projets à la Commission scientifique du CNRA ;
- Mise en œuvre de la recherche ;
- Restitution des résultats de recherche aux utilisateurs ;
- Diffusion des résultats à la base en vue de leur adoption ;
- Nouveaux besoins de recherche (redémarrage du cycle).

A travers ce processus, les CRU joue ainsi le rôle d'interface entre la recherche et les autres paysans.

Les Partenariats

Les CRU entretiennent des relations de partenariat avec la recherche (participation au suivi et à l'évaluation des projets de recherche, participation à certaines activités organisées par la recherche telles que les journées portes ouvertes, visite de stations de recherche par les comités techniques régionaux).

De même, les CRU entretiennent des relations de partenariat avec la Coopération suisse, à travers Inter-coopération suisse et la Fondation Syngenta. Avec les CRU de Sikasso et de Ségou, le partenariat avec Inter-coopération se situe dans le cadre du renforcement de leurs capacités sur les plans institutionnel et opérationnel, de même que la prise en charge financière d'autres activités telle que la mise en œuvre des projets de recherche issus de la plate-forme des CRU, la mise en place d'un système de suivi paysan, et dans le futur, la mise en place d'un système d'information.

Au regard des résultats obtenus, l'appui apporté aux CRU de Sikasso et de Ségou par Inter-coopération suisse et la Fondation Syngenta mérite d'être étendu à d'autres régions du Mali. Ce type de partenariat OP/CRU et recherche pourrait servir d'exemple pour d'autres pays dans le but d'améliorer de façon durable l'efficacité des services agricoles.

Des atouts favorisant un tel processus

Au niveau de l'Institution principale de recherche (IER), l'atout principal visant la promotion d'une meilleure participation des producteurs au processus de génération et d'adaptation des technologies sont les suivantes :

- La décentralisation des structures de recherche pour une meilleure proximité des utilisateurs. Actuellement l'IER dispose de 6 centres de recherche agronomique (Sotuba, Kayes, Sikasso, Niono, Mopti, Gao), de 9 stations et de 13 sous-stations.
- L'existence d'équipes de recherche sensibles aux approches participatives et de travail en partenariat avec les utilisateurs – Ces équipes de recherche sont impliquées à ce titre dans de nombreuses initiatives sous-régionales centrées autour des questions de partenariat (ex : Research, Extension and Producers' Organizations Partnership Network – REPO-Net[41], Projet Conservation ressources phytogénétiques…)

[41] *Plus d'informations sur REPO-Net sont disponibles dans le bulletin Agricultural Research and Extension Network (AgREN) N° 47 de Janvier 2003 : www.odi.org.uk/agren/papers/newsletter47.pdf*

Au plan global, un certain nombre d'opportunités existent également dont :

- Le Comité national de la recherche agronomique qui joue le rôle de facilitateur entre tous les prestataires de services de recherche, de même que l'interface entre ceux-ci et les utilisateurs de résultats de recherche ;
- L'existence de cadres décentralisés d'échange, de dialogue et de planification des actions tels que les comités régionaux de recherche et de vulgarisation agricole (CRRVA) ;
- Le développement de nouveaux modes de financement de la fourniture de services agricoles aux producteurs. Ainsi, les nouveaux mécanismes privilégient le fait que des fonds publics soient accordés aux utilisateurs qui paient les différents services auprès de prestataires publics ou privés. Ces mécanismes donnent plus de pouvoir aux producteurs et garantissent le fait que chaque prestataire soit comptable de résultats vis-à-vis des producteurs. Il s'agit particulièrement des réflexions menées dans le cadre du Groupe de Neuchâtel à travers lequel un certain nombre d'agences d'aide au développement ont défini une vision commune du financement du conseil agricole et d'appui au développement (plus de détails sur les produits de cette initiative sur les sites : www.neuchatelinitiative.net et www.lbl.ch/int).

Quelques insuffisances ou facteurs limitants

Au niveau de la recherche, l'insuffisance majeure réside dans le fait que les recherches s'arrêtent généralement à des stades inachevés. Dans la plupart des cas, aucune évaluation d'impact n'est faite aussi bien sur les plans économique, social, environnemental, etc., et cette situation ne permet pas à beaucoup d'utilisateurs de décider ou non de l'utilisation des nouvelles technologies proposées. Des efforts ont été développés au plan sous-régional grâce au partenariat entre l'Institut du Sahel et des Universités américaines en vue de la formation de pools de formateurs pour ces questions d'évaluation d'impacts au niveau des institutions de recherche. Mais beaucoup de choses restent à faire au sein des institutions de recherche comme l'IER au Mali.

L'IER a amorcé récemment un processus d'évaluation et de promotion de ses chercheurs à travers le système du CAMES. A travers ce système, le seul élément de motivation est la prise en compte des productions techniques (fiches techniques) destinées aux utilisateurs, ce qui apparaît encore insuffisant.

Annexe 11 : Le renforcement des partenariats comme facteur clé d'innovation agricole : le cas de « no-till » au Ghana

Contexte

Dans les années 1990, la technologie du « no-till » avec paillage (no-till ou zero tillage) est introduite par l'Institut de recherche sur les cultures (Crop Research Institut, CRI) de Kumasi, Sasakawa Global 2000 et la société Monsanto. Cette technologie consiste à laisser les résidus de récolte sur le lieu de récolte pour servir de couverture du sol et de maintien de la fertilité des sols. Le semis est réalisé sans labourer le sol et les résidus ne sont jamais brûlés. Cette technologie était connue au Ghana mais avait été oubliée.

La pratique du « no-till » favorise une amélioration durable des caractéristiques physiques et chimiques du sol tout en facilitant le contrôle des mauvaises herbes et des ravageurs. Ces améliorations sont dues à une activité biologique soutenue dans la terre. Cependant ces effets bénéfiques peuvent être annulés par une forte croissance des mauvaises herbes, des maladies et des ravageurs. C'est ainsi qu'un paquet technologique tenant compte de ces contraintes a été proposé, composé de trois éléments fondamentaux :

- L'utilisation des semences améliorées et certifiées de maïs ;
- L'utilisation des herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes sans les brûler ni les enfouir dans le sol. Cette pratique favorise l'augmentation des matières organiques et un meilleur maintien de la structure organique du sol ainsi que la réduction des besoins en main-d'œuvre, surtout pour le labour ou les travaux de désherbage ;
- L'utilisation des engrais chimiques pour complément des résidus de récoltes en apport minéraux.

Il est possible de diffuser la technologie du « no-till » sans la lier nécessairement à l'utilisation des semences améliorées, mais la concertation entre les acteurs a permis de conclure qu'il était souhaitable d'inclure dans le paquet technologique l'utilisation de variétés améliorées de maïs à haut rendement.

Avant l'introduction de cette technologie, la période d'exploitation des terres ne pouvait pas dépasser 3 ans à cause de la baisse de la fertilité. Les producteurs étaient alors obligés de défricher de nouvelles terres après 3 ans. Les terres étaient alors mises en jachère pour une durée variant entre 5 et 10 ans pour permettre la restitution de la fertilité. Avec l'introduction de la technologie de « no-till », les terres peuvent être exploitées indéfiniment et l'essentiel des caractéristiques du sol reste maintenu. Cependant cette intensification exige un apport complémentaire d'engrais chimiques.

Le renforcement du partenariat entre acteurs a été la clé de la diffusion et de l'adoption de la technologie du « no-till »

Plus de 200 000 exploitations couvrant en moyenne 50 000 ha utilisent cette technologie au Ghana. Actuellement, les services agricoles des pays voisins comme le Nigeria sont désireux d'avoir une connaissance approfondie de cette technologie.

Trois facteurs principaux ont favorisé la diffusion de l'innovation « no-till » :

- ***La formation des producteurs par les agents de vulgarisation*** dans la période qui précède le début de la campagne agricole. Cette formation concerne essentiellement (i) le concept de « no-till » ; (ii) le dosage des produits chimiques et la maîtrise de la période d'application des herbicides, pesticides ; (iii) les techniques d'application de ces produits ; (iv) les utilisations possibles des résidus de récoltes ainsi que les techniques de rotation. Ces formations sont participatives et les producteurs qui ont des connaissances particulières liées cette technologie, profitent de cette occasion pour en faire la démonstration.

- ***L'émergence d'un réseau privé de distribution des intrants***, essentiellement des jeunes de moins de 40 ans. L'expansion de la technologie du « no-till » a été possible grâce la croissance du marché des intrants agricoles dans les villages. En effet, l'utilisation des intrants comme les herbicides, les pesticides et les engrais chimiques fait partie du paquet technologique. On trouve alors deux grands circuits de commercialisation parallèles de ces intrants : les circuits des commerçants formels classiques mais aussi le circuits de commercialisation informels des intrants par les agents de vulgarisation et de la recherche. Ces derniers circuits ne se font pas concurrence mais se complètent mutuellement. Ils s'adressent à des catégories de producteurs différents. Certains producteurs ont pu bénéficier de micro-crédits auprès des vendeurs ou banques rurales tandis que d'autres payent content pour acquérir ces intrants. Une des caractéristiques mise en évidence par l'étude d'impact du « no-till» est que la majorité des vendeurs d'intrants agricoles (herbicides, pesticides et engrais chimiques) sont des jeunes de moins de 40 ans avec un niveau d'éducation relativement plus élevé que les autres producteurs (*Ekboir, J., K. Boa, and A.A. Dankyi. 2002. Impact on No-Till technologies in Ghana. Mexixo D.F. :CIMMYT*).

- ***Le Partenariat entre secteur public, secteur privé et sociétés multinationales*** dans la promotion de la technologie du no-till a été l'un des facteurs qui favorisé la génération et la diffusion de l'innovation. Au début des années 1990, la recherche sur cette pratique culturale a été menée par des chercheurs ghanéens du CRI et du « Ghana Grains Development Project » (GGDP) sans interaction avec les compagnies de vente d'intrants. Au milieu des années 1990, l'ONG SG2000, la société multinationale Monsanto, le CRI de Kumasi et les services de vulgarisation du ministère de l'alimentation de l'agriculture (MOFA) se sont mis ensemble pour promouvoir le « no-till » dans la zone forestière et dans la zone de transition (les régions sud et centre du Ghana). En 1993, la compagnie Monsanto a assisté le CRI dans l'évaluation de l'effet des herbicides sur les champs de maïs et de haricot. Les résultats montraient que l'utilisation des herbicides était bénéfique sur les rendements et une réduction de la main-d'œuvre nécessaire à cette culture. Des banques rurales ont commencé à être impliquées dans la promotion de la technologie par l'octroi de micro-crédits à quelques agriculteurs pour acheter les intrants.

L'adoption de la technologie a eu des impacts sur 3 niveaux :

- ***La réduction des besoins en main-d'œuvre***. La réduction des besoins en main-d'œuvre est estimée à un tiers par rapport aux producteurs n'ayant pas adopté la technologie. Avec la technologie du « no-till », le défrichage, le labour, la plantation et le contrôle de mauvaises herbes ne nécessitent plus de main-d'œuvre. Les producteurs peuvent ainsi utiliser cette main-d'œuvre dégagée pour vaquer à d'autres activités tout en gardant le même niveau de production. Néanmoins, il y a une légère augmentation de la main-d'œuvre du fait de l'application des produits chimiques et aux travaux de récoltes dus à l'augmentation des rendements. Cette augmentation des besoins en main-d'œuvre (donc des coûts) due à l'adoption du paquet technologique est de loin plus faible que la réduction la réduction la main-d'œuvre pour les travaux de labour, de plantation et de contrôle de mauvaises herbes.

- ***La réduction de la distance moyenne parcourue*** pour accomplir les tâches spécifiques. Avec les pratiques culturales avant la technologie du « no-till », les producteurs parcouraient en moyenne 10 km pour réaliser les tâches dans les champs. Après l'adoption de la technologie du « no-till », les producteurs ne parcourent plus en moyenne que 6,7 km. Ce changement représente une amélioration de la qualité de la vie puisque les producteurs ont plus de temps disponibles pour d'autres activités, sociales ou économiques.

- ***L'augmentation des revenus des producteurs.*** L'augmentation des rendements de maïs due à la nouvelle technologie est estimée à environ 48%. De plus, la technologie permet de réduire les pertes de rendements en cas de cas de sécheresse car elle réduit le stress hydrique.

L'adoption de la technologie « no-till » s'est développée dans un contexte de partenariat entre divers acteurs : la recherche (CRI), les services de vulgarisation, l'ONG SG2000, les réseaux d'opérateur privés de distribution d'intrants, Monsanto, une société multinationale de fabrication et de commercialisation des produits chimiques utilisés en agriculture et des institutions de micro-finances. Chaque acteur a apporté une contribution spécifique qui a permis la diffusion de la technologie auprès des producteurs. La concertation entre les acteurs a permis une meilleure définition du paquet technologique incluant plusieurs éléments : semences améliorées, engrais et herbicides. Cet exemple montre, en outre, que les jeunes (moins de 40 ans) ont joué un rôle appréciable dans la commercialisation des intrants, un des composants du paquet technologique « no-till ».

Annexe 12 : Innovations autour de l'ananas par l'organisation des exportations : le cas de SPEG

Objectifs

La SPEG (Sea-freight Pineapple Exporters of Ghana) est une société qui regroupe la majorité des exportateurs ghanéens d'ananas. C'est une organisation de professionnels dotée d'un Secrétariat et du personnel opérationnel basé à Accra et au port de Tema. Les stratégies politiques sont définies par un conseil exécutif composé de 6 personnes et d'un président. La gestion quotidienne est assurée par des professionnels supervisés par un manager et un chef des opérations basés au port de Tema.

La compagnie vise principalement à :

(i) Mettre en relation les exportateurs et les producteurs d'ananas par la voie maritime ;

(ii) Aider les exportateurs d'ananas à l'achat et à l'identification des matières premières et à l'organisation des exportations d'ananas ;

(iii) Assurer la qualité des produits exportés par des missions d'inspection du traitement et du conditionnement des produits sur les lieux de production et d'emballage ;

(iv) Faciliter l'échange d'information et de collaboration sur la commercialisation et la production à la fois au niveau local et international.

Le rôle joué par l'aval dans la promotion de l'innovation

Pour atteindre ces objectifs, la SPEG assure la coordination des cargaisons pour l'exportation pour tous ses membres exportateurs. La société se charge de toutes les démarches administratives ou tout autres formalités nécessaires à l'exportation d'ananas. Ces démarches sont parfois complexes et une expertise est nécessaire pour faciliter l'accès aux marchés d'exportation. La SPEG apporte donc une expertise particulièrement précieuse pour les exportateurs, qui, parfois, n'ont pas une bonne connaissance précise des procédures et formalités à suivre pour l'exportation des produits agricoles.

La société assure également le contrôle et un suivi de toutes les opérations de collecte de produits avant exportation ; du contrôle et suivi de toutes les opérations du port de chargement jusqu'aux divers ports de destination.

Le facteur d'innovation consiste, ici, à prendre en charge les procédures d'exportation de l'ananas, la gestion et la diffusion de l'information auprès des producteurs/exportateurs et exportateurs. En effet, le regroupement des exportateurs au sein de la SPEG permet de réduire les charges liées à l'exportation. Elle permet également de centraliser et d'assurer ainsi une meilleure qualité de l'information sur les marchés et les produits. Grâce à cette ouverture sur les marchés, plusieurs producteurs ont adopté des technologies améliorées d'ananas (nouvelles variétés d'ananas MD-2, nouvelles pratiques culturales comme le plastic-mulching, une technique de couverture des sols avec des plastiques biodégradables). Nous sommes dans un cas de figure où une innovation organisationnelle entraîne l'adoption des innovations techniques en apportant une réponse à un chaînon manquant de la chaîne des valeurs. Les conséquences de ces innovations sont l'augmentation de la production d'ananas, l'accroissement des recettes de l'Etat et l'amélioration des moyens d'existence des producteurs.

L'autre facteur d'innovation à souligner est l'effort de se conformer aux normes européennes d'exportation EUREPGAP[42] (Euro Retailer Produce Working Group - Good Agriculture Practice). En effet, la HAG et la SPEG ont posé leur candidature pour la certification EUREP-GAP.

[42] EurepGAP a été créé en 1997 dans le but de donner aux consommateurs de l'assurance sur les produits alimentaires suite à la crise de la vache folle, à l'utilisation des pesticides chimiques et l'introduction des OGM.

Les conséquences des innovations autour de l'ananas sont mesurables par la croissance de la production et des exportations de ce produit. En effet, avant 1995, les exportations d'ananas se faisaient principalement par des containers réfrigérés. A partir de 1995, lors de la création de la SPEG par un groupe d'exportateurs, il a été possible d'assurer des exportations en bateaux réfrigérés. Depuis cette date, le nombre de membres de la SPEG n'a cessé d'augmenter et les exportations d'ananas ont connu une forte croissance. Entre 1995 et 2002, le nombre de membres de la SPEG a presque triplé passant de 15 à 42 sociétés. La production a été multipliée par 10 durant la même période passant de 3 000 tonnes en 19995 à 45 000 tonnes en 2003.

L'organisation de l'exportation des ananas a fortement contribué à l'innovation agricole en créant des conditions favorables à la production. Grâce à l'accès aux marchés d'exportation de l'ananas, les producteurs d'ananas ont pu adopter de nouvelles variétés telle que le MD-2 puisque le marché était déjà assuré. L'innovation agricole ne peut donc pas avoir lieu si l'aval ne suit pas. Par l'organisation des marchés d'exportation d'ananas et de contrôle de qualité des produits exportés, la SPEG a joué un rôle de catalyseur quant à l'adoption des innovations autour de l'ananas par les producteurs et l'agro-business.

Annexe 13 : L'accès à l'innovation agricole et le respect des normes et standards en horticulture : le cas des Initiatives GIG et SMILE de l'ONG Concern Universal en Gambie

Contexte, objectifs

Le projet « Gambia is Good » (GIG) de l'ONG britannique Concern Universal vise à favoriser et à faciliter la commercialisation des produits horticoles gambiens au niveau national. Une étude de marché réalisée par l'Office du tourisme en collaboration avec d'autres partenaires en 2001 a révélé que le marché des produits frais pour les hôtels et restaurants représentait près de 12 millions de Dalasi par an (près d'un million de dollars américains). Des quantités énormes de carottes, de pommes de terres, et d'oignons sont régulièrement importées pour satisfaire la demande hôtelière. Les contraintes majeures d'approvisionnement sur le marché intérieur auxquelles sont confrontées les hôtels et restaurants en Gambie sont la régularité des approvisionnements, la fiabilité des quantités commandées ainsi que la qualité des produits.

Paradoxalement, ces difficultés d'approvisionnement se posent pour des produits qui peuvent être fournis par les producteurs locaux : les pommes de terres, les carottes, les tomates, les oignons, etc. Les hôtels et restaurants sont obligés d'importer ces produits pour être sûrs de la qualité et de la régularité de leur approvisionnement. De surcroît, les coûts de production au niveau local sont plus bas que les importations.

L'objectif du projet GIG est de développer le marché local de ces produits frais en nouant des contrats avec les hôtels et restaurants de Banjul. Dans le but d'améliorer les moyens d'existence des producteurs et de développer l'esprit d'entreprise et le sens des affaires auprès des populations rurales, le projet GIG envisage d'appuyer les producteurs les plus vulnérables dans la commercialisation et le conditionnement des produits horticoles frais. Le matériel de conditionnement des produits frais serait acheté par l'ONG pour garantir la qualité du lieu de récolte jusque sur les marchés urbains de commercialisation.

Pour réaliser cet objectif, ce projet est complété par un autre projet **Smallholder Irrigation for Livelihood Enhancement (SMILE)** initié par la même ONG sous un financement différent. A l'opposé du projet GIG qui intervient en aval, les activités du projet SMILE sont orientées vers l'amont de la production. Le projet SMILE vise à promouvoir des technologies d'irrigation appropriées et accessibles aux petites exploitations. L'accès à l'irrigation serait un apport décisif dans l'approvisionnement en produits de contre-saison qui font cruellement défaut en Gambie et au Sahel de manière générale. Le projet SMILE cherche également à promouvoir des technologies déjà connues comme des exemples de réussite dans d'autres pays du tiers monde. Il comporte trois éléments clés :

- La promotion et la commercialisation de technologies appropriées pour les petites exploitations notamment des actions promotionnelles et de publicité sur les produits horticoles, fruits et légumes ;
- La recherche d'équipement nécessaire pour garantir la qualité, les normes et standards basées sur la micro-industrie locale et un contrôle qualité centralisé et fiable couplé à une bonne politique des prix ;
- La promotion des technologies d'irrigation les moins chères (comme les pompes à pédales) ;
- L'accompagnement des producteurs dans la formation, l'information ainsi que la mise en relation entre les producteurs et le marché. Dans un deuxième temps, la demande devrait stimuler le secteur privé ; les OP seraient alors encouragées à prendre le relais pour assurer les services nécessaires à la production et à la commercialisation des produits agricoles de qualité répondant aux normes et aux exigences du marché. La fabrication et la commercialisation du matériel d'irrigation pourraient également être assurées par les forgerons locaux.

Des exemples de réussite sont bien connus au Sénégal. Ils pourraient servir d'inspiration aux artisans gambiens. Des formations assurées par les artisans sénégalais sont déjà prévues dans le cadre de ce projet.

Les technologies d'irrigation sont particulièrement importantes dans la mesure où les cultures de contre- saison sont fortement valorisées. L'Afrique de l'Ouest importe des quantités considérables de légumes durant la période de contre-saison. Des quantités non négligeables d'oignons sont importées des Pays-Bas. Cette ONG favorise ainsi l'innovation par l'adoption de technologies d'irrigation permettant de réduire les importations durant les périodes de pénurie et favorise l'accroissement des moyens d'existence des producteurs gambiens.

Comme indiqué précédemment, le projet SMILE agit en amont de la production en appuyant les petites exploitations dans la production des produits horticoles pour lesquels le marché national est favorable par la promotion de technologies appropriées. Le projet GIG agit en aval de la production par le renforcement des petites exploitations dans la commercialisation et le marketing des produits horticoles auprès des hôtels et restaurants en particulier.

Cette approche qui consiste à créer des conditions favorables à l'innovation tant en amont et en aval, est fondamentale puisque les deux sont toujours liés. De plus, les projets partent d'une demande qui existe déjà, à savoir le besoin des hôtels et restaurants à s'approvisionner en produits frais. Dans un tel contexte, les petites exploitations peuvent adopter des technologies d'irrigation couplées à des semences répondant aux normes de qualité et de quantité telles que l'exige le marché. Ces projets concourent ainsi non seulement à stimuler l'innovation mais aussi à améliorer les revenus et les conditions de vie des producteurs. Les capacités de gestion des producteurs s'en trouveraient également renforcées.

Cette expérience révèle que les marchés locaux sont parfois négligés alors qu'ils représentent un potentiel énorme non exploité. L'accès aux innovations agricoles est impossible si le potentiel national et régional n'est pas exploité. Ce constat qui est fait pour la Gambie est aussi valable pour la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. Cette expérience peut ainsi inspirer d'autres pays pour explorer le potentiel local et régional très souvent sous-exploité. Des technologies d'irrigation peu chères (comme les pompes à pédales) permettant la production des cultures de contre-saison ainsi que la mise en place des infrastructures facilitant la commercialisation, représentent deux aspects fortement sous-exploités en Afrique de l'Ouest.

Pour bien cheminer dans cette approche, une question reste fondamentale : il est souvent constaté que les activités d'un projet s'arrêtent avec la fin de celui-ci. Quelles actions concrètes peuvent être envisagées pour pallier ce problème ? Quelles actions au niveau politique peuvent garantir la continuité des activités des projets par le secteur privé ? Ces questions devraient faire l'objet d'une préoccupation permanente lors de la définition et de l'exécution des projets.

Annexe 14 : Synthèse de commentaires issus de la consultation électronique (décembre 2003 – mars 2004)

Cette note présente le résumé des commentaires issus de la consultation électronique conduite par le Secrétariat du CSAO de décembre 2003 à mars 2004 avec différents acteurs de l'Afrique de l'Ouest. Le but de cette consultation était (i) d'affiner notre approche pour aborder les questions d'accès à l'innovation agricole ; (ii) de recueillir des leçons tirées des expériences sur l'innovation agricole et des perspectives des acteurs régionaux sur l'accès à l'innovation ; (iii) d'identifier un groupe restreint mais diversifié de personnes ressources ou praticiens ayant une expertise régionale à associer à cette initiative. Une note d'information sur cette initiative ainsi qu'un questionnaire ont été envoyés par courrier électronique à plus de 50 personnes ressources, basées dans la région et en dehors de la région et ayant une expertise sur l'agriculture et des processus d'innovation agricoles en Afrique de l'Ouest. Nous avons recueilli 15 commentaires qui peuvent être consultés à l'adresse suivante : http://www.sahel-club.org/forum/theme/theme.php?1

1. Comment renforcer l'accès des différentes catégories de producteurs à l'innovation agricole ?

L'accès à l'innovation agricole par les différentes catégories de producteurs peut être renforcé par :

- Le renforcement des innovations appropriées aux femmes telles que les petites unités de transformation agricole dans les zones urbaines et péri-urbaines,
- L'amélioration des compétences techniques, organisationnelles des producteurs pour favoriser une dynamique interne des producteurs et promouvoir les initiatives locales,
- L'association et la responsabilisation des producteurs dans le processus de décision sur les conditions de vie des populations rurales,
- L'amélioration et la diversification des moyens de communication comme les radios rurales, les champs écoles, …
- La promotion des approches participatives,
- La promotion des innovations simples, peu coûteuses et accessibles à une large majorité de la population rurale,
- Les échanges d'expériences novatrices entre les producteurs à travers des séminaires,
- La mise sur pieds de mesures d'accompagnement des innovations technologiques comme l'accès au crédit, l'alphabétisation, les champs écoles, l'équipement agricole (charrue, canadien ou tracteur selon les sols et les capacités des producteurs),
- L'organisation de sessions de formation des producteurs sur les technologies disponibles, comme cela a déjà été réalisé avec succès pour le coton par les services d'encadrement,
- La sécurisation des droits fonciers pour favoriser certains types d'innovation comme la fertilité des sols,
- L'appui aux jeunes qui quittent leur famille pour s'installer à leur propre compte afin d'éviter la forte nucléarisation des exploitations agricoles dans certaines régions. De plus, il a été précisé que :
    - Les jeunes sont favorables à l'innovation et sont prêts à prendre le risque lié à l'innovation lorsque les conditions socio-économiques s'y prêtent.
    - Les migrants sont particulièrement favorables aux innovations lorsque les conditions économiques s'y prêtent.
    - Les organisations de producteurs (OP) sont souvent dominées par les exploitations familiales les plus riches. Il est fondamental d'encourager les exploitants les moins fortunés à trouver un cadre pour participer à la prise de décision.

- L'innovation agricole doit répondre aux besoins des producteurs et les appuis extérieurs ne doivent jouer que le rôle d'animateur.

2. Comment accroître le rôle joué par l'innovation dans l'amélioration des moyens d'existence des producteurs et l'optimisation de leurs ressources dans une perspective régionale ?

Le rôle joué par l'innovation dans l'amélioration des moyens d'existence des producteurs et l'optimisation de leurs ressources dans une perspective régionale peut être amélioré en :

- Encourageant les projets et les programmes régionaux comme PRONAF (Projet Niébé pour l'Afrique),
- Identifiant des études de cas d'innovation agricole bien réussies au niveau régional,
- Encourageant la spécialisation régionale pour tirer profit des avantages comparatifs : Ex. Oignon, canne à sucre, sésame, gomme arabique pour le Niger, café et cacao pour la Côte d'ivoire, coton pour le Burkina Faso, la Mali et le Tchad.
- Promouvant le marché régional et le respect des normes (couleur, calibre, taille des sacs de commercialisation, …),
- Associant les organisations régionales (UEMOA, CEDEAO, NEPAD) dans la prise de décisions.

Il est également important de noter que :

- **Les céréales, le maïs et l'arachide** sont à ajouter sur la liste des produits à fort potentiel régional.
- Il serait utile : (i) d'inclure le Mali dans les études de cas. Après la cessation des activités de la Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT), il serait particulièrement intéressant de voir comment les autres acteurs ont repris les activités d'innovation et de vulgarisation ; (ii) d'ajouter l'IFDC-Afrique (Division Afrique basée à Lomé) sur la liste des acteurs particulièrement intéressants à consulter compte tenu de ses activités en vulgarisation, transformation agro-alimentaire, stimulation des marchés régionaux d'intrants agricoles, stimulation et dynamisation de la concurrence des commerçants d'intrants agricoles du secteur privé.

3. Comment renforcer le rôle joué par les services en amont et en aval de la production dans l'amélioration de l'accès à l'innovation agricole ?

- L'adoption de technologies innovantes est fonction des capacités à mobiliser du capital et du degré de tolérance du risque.
- Le fond du débat est le financement des subventions et non le bien-fondé des subventions. Étant donné qu'il est impossible de subventionner 50 à 80% que représente la population agricole d'Afrique de l'Ouest, la question la plus importante est de **« savoir quels produits subventionner et pour combien de temps ?»**. Le rôle joué par les services en amont et en aval de la production dans l'amélioration de l'accès à l'innovation agricole peut être renforcé par :
- L'organisation des opérateurs économiques du secteur privé pour une meilleure connaissance du marché régional et mondial. Exemple : Quelles périodes sont favorables à l'exportation ?
- L'organisation du marché céréalier avec une approche filière intégrée tournée vers le marché régional et mondial.
- La décentralisation des structures semencières pour favoriser la disponibilité des intrants en début de campagne.
- La promotion des échanges régionaux pour éviter la surproduction dans un seul pays alors que les pays voisins sont en pénurie.

Annexe 15 : Liste des personnes et structures rencontrées lors des visites pays (Burkina Faso, Gambie, Ghana et Mali)

Burkina Faso

Nom / Prénom	Structure/Organisation/Adresse
BAKYONO S. Joseph	Secrétaire Comptable, FEPPA-SI, BP 131 Léo, Tel (226) 50 413707
BASSINDIA B. Sayouba	Société Coopérative de production et de commercialisation céréales, FEPPA-SI, BP 66 Léo
BATTA Fatoumata	Coordonnatrice Régionale Voisins Mondiaux Ouagadougou, e-mail : voisins.mondiaux@fasonet.bf Fatou.batta@liptinfor.bf
BOLY Hamidou	Directeur Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) 04 BP 8645 Ouagadougou 04, Burkina Faso Tel (226) 50 340270 ou 347112, Fax (223) 50 340271 e-mail : inera.direction@fasonet.bf
BOUGOUSARÉ René	Directeur Direction de la Vulgarisation et de la Recherche-Développement (DVRD), Tel (226 50 311826, Tel Mobile 70 262256
DAGANO Moussa Joseph	Président Fédération Provinciale des Producteurs Agricoles de la Sissili (FEPPA-SI), BP 131 Léo, Tel (226) 50 413707
DALLA Mathias	Trésorier Général FEPPA-SI, BP 131 Léo, Tel (226) 50 413707
DIASSO Sadouna	Coordonnateur, FEPPA-SI, BP 131 Léo, Tel (226) 50 413073
KABORÉ Etienne	Directeur Direction Organisation Paysanne et Appui aux Institutions Rurales (DOPAIR), Tel (226) 50 324575, e-mail : kaboreti@yahoo.fr ; dopair@cenatrin.bf
KAMBIRÉ Jean-Martin	Secrétaire Permanent Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP-CPSA), Tel (226) 50 324037 ou 50 318461, Fax (226) 50 314773, Tel Mobile 70 208103 e-mail : sp-cpsa@cenatrin.bf
KONATÉ Lassani	Président Union Départementale de Tô, FEPPA-SI, BP 131 Léo, Tel (226) 50 413707
KOROGHO Mahamoudou	Animateur endogène, Union de Léo, FEPPA-SI, BP 131 Léo, Tel (226) 50 413707
NACRO Issouf	Animateur FEPPA-SI, Union Départementale Biéha
NACRO Morou	Président Union Départementale Biéha, FEPPA-SI, BP 131 Léo, Tel (226) 50 413707
NADIÉ Houdou	Société Coopérative de production et de commercialisation céréales, FEPPA-SI, BP 131 Léo, Tel (226) 50 413707
NAVÉ Ousmane	Animateur endogène Boura, FEPPA-SI, BP 131 Léo, Tel (226) 50 413707
NESSAO Salif	Responsable Organisation, FEPPA-SI, BP 131 Léo, Tel (226) 50 413707
OUEDRAOGO Charles	Directeur du Programme de Développement des Animaux Villageois (PDAV), Tel (226) 50 356134, Tel Mobile 70 250599, e-mail : mo.sgmra@cenatrin.bf
SAMSONNA Biégo	Directeur Centrale de Transformation des Produits Agricoles – CTRAPA 06 BP 1100 Ouagadougou, Tel (226) 70 365489, Tel Mobile 76 625114 e-mail : biegosamson@liptinfor.bf
Sienou Boureima	Animateur FEPPA-SI, Union Départementale Tô, BP 131 Léo, Tel (226) 50 413707
SIMPORÉ Célestin	Responsable de Zone Arbollé, Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Passoré
TRAORÉ François	Président Confédération Paysanne du Faso (CPF) Tel (226) 20 973310, Tel Mobile 70 2150 3 e-mail : cpf@fasonet.bf ou unpcb@fasonet.bf

Nom / Prénom	Structure/Organisation/Adresse
WAONGO Inoussa	Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Passoré, Tel Mobile 76 592890
YAMÉOGO Georges	Directeur Développement Production Cotonnière (DDPC), Société de Développement des Fibres Textiles du Burkina (SOFITEX), BP 147 Bobo Dioulasso, Tel / Fax (226) 20 973908, Tel Mobile 70 204877, sg@sofitex.bf ou yamgeorges@hotmail.com
ZOPOULA B. Gabriel	Société Coopérative de production et de commercialisation céréales, FEPPA-SI, BP 66 Léo
ZOUNDI Simone	Présidente Fédération des Industries Agro-Alimentaires du Burkina (FIAB) Tél (226) 50 308599, Tel Mobile 70 231156 E-mail : sodepal@cenatrin.bf , fiab@cenatrin.bf , Site : www.fiab.bf

Mali

Nom / Prénom	Structure/Organisation, Adresses
AYA Oumarou	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT), Chef de Service Liaison Recherche-Développement, BP 487 Bamako, Tel (223) 221 9525, Fax (223) 222 8141, Tel Mobile : 672 5088, e-mail : youssouf@cmdt.ml
BENGALY Kontogui	Unité de Recherche-Développement, Observatoire du Changement (URDOC, Office du Niger – DADR, Ségou, BP 11 Niono, Tel/Fax (223) 235 2127 ou 235 2074, e-mail : urdoc@buroticservices.net.ml
CAMARA Mamadou	Coordinateur Régional, Initiative Mil-Sorgho (IMS), Sasakawa Global 2000 BP E 3541 Bamako, Tel (223) 220 5834, Tel Mobile : 671 2569, e-mail : camara.m@afribone.net.ml
COULIBALY Bakary Sékou	Conseiller Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, BP 61 Bamako, Tel (223) 222 3436, Tel Mobile : 643 3082, Tel (Dom) : 228 0708, e-mail : bakary.coulibaly@mdr-mali.org ou bsekou@hotmail.com
COULIBALY M. Yacouba	Chef de projet, Unité de Recherche-Développement, Observatoire du Changement (URDOC, Office du Niger – DADR, Ségou, BP 11 Niono, Tel/Fax (223) 235 2127 ou 235 2074, e-mail : urdoc@buroticservices.net.ml ou ycoulibaly@buroticservices.net.ml
COULIBALY Seydou	Conseiller Technique, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, BP 61 Bamako, Tel (223) 222 8667, Tel Mobile : 679 1644, Fax (223) 223 1023, e-mail : seydou.coulibaly@mdr-mali.org
COULIBALY Tiéna	Mission de Restructuration du Sous-secteur coton, Premier Ministère, BP 365 Bamako, Tel (223) 223 8614, Te/GSM : 632 5747, Fax (223) 223 8615, e-mail : mrsc@datatech.net.ml
DAMA Agadiou	Task Manager, Banque Mondiale Bureau du Mali, BP 1864 Bamako, Tel (223) 222 2283, Fax (223) 222 8867
DIALLO Ousmane Barké	Association des Organisations Professionnelles Paysannes – AOPP, Chargé de la Communication, Information, Tél (223) 228 67 81, e-mail: aopp@cefib.com
DIARRA Fatogoma	Coordonnateur National, Fonds de Développement en Zone Sahélienne (FODESA), Agence Nationale de Coordination et de Gestion (ANACG), BP E4610, Tel (223) 222 7391, Fax (223) 222 7392, Tel Mobile : 674 8981, e-mail : fdiarra@fodesa.fidafrique.org ou fodesa@afribone.net.ml
DIARRA Natha	Directeur Programme, Unity Service Cooperation (USC) Canada, BP E180 Bamako, Tel (223) 229 9026, Tel Mobile: 674 9702 ou 601 5461, e-mail: ndusccm@usccanadamali.org, diarranatha@yahoo.fr
DJIRE Ousmane	Coordonnateur, Coopérative Artisanale des Forgerons de l'Office du Niger (CAFON), Tel/Fax (223) 235 20 48,
GUINDO Adounou Diougou	Office du Niger, Suivi-Evaluation
HAIDARA Mohamed	Afrique Verte, Coordonnateur des Opérations, BP E404 Bamako, Tel (223) 221 9760, Tel/Fax (223) 221 3411, Tel Mobile : 674 3442, e-mail : afriqueverte@afribone.net.ml

Nom / Prénom	Structure/Organisation, Adresses
HANSSENS Niels	Coordination Régionale Winrock International Agriculture, Hamdallaya ACI 2000, Imm. Ali Baba BP E457, Bamako, tel (223) 229 3880, Tel Mobile : 674 5250, Fax (223) 229 2281, e-mail: nhanssens@winrock-mali.org
KEITA Mamadi	Unité de Recherche-Développement, Observatoire du Changement (URDOC, Office du Niger – DADR, Ségou, BP 11 Niono, Tel/Fax (223) 235 2127 ou 235 2074, e-mail : urdoc@buroticservices.net.ml
KEITA Sikoro	US-AID, Program Economist, BP 34 Bamako, Tel (223) 222 3872 ou 222 4542, Fax (223) 223 6832 ou 222 3933, e-mail: sikeita@usaid.gov
KONATE Abdou	Fédération « Jɛ Ka Fere », Office du Niger, Niono
KONE N'Fagnanama	Chef Mission de Restructuration du Sous-secteur coton, Premier Ministère, BP 365 Bamako, Tel (223) 223 8614, Fax (223) 223 8615, e-mail : mrsc@datatech.net.ml
COULIBALY Ibrahim	Association des Organisations Professionnelles Paysannes – AOPP, Tél (223) 228 67 81, Tel Mobile : 676 1126 E-mail: aopp@cefib.com ou i_ibracoul@yahoo.fr
McCARTHY B. Dennis	US-AID, Team Leader, Accelerated Economic Growth, BP 34 Bamako, Tel (223) 222 3684 ou 223 6829, Tel Mobile: 674 9770, Fax (223) 222 3933, e-mail: dmccarthy@usaid.gov
OLIVEIRA A.S. Jorge	US-AID, Food Security/NRM-Adviser, BP 34 Bamako, Tel (223) 223 6828, Fax (223) 223 3331, Tel Mobile: 678 3034, e-mail: joliveira@usaid.gov
SANGARE Amidou	Direction Nationale Appui au Monde Rural (DNAMR) BP 1098 Bamako, Tel (223) 222 34 20 ou 222 40 36, Tel Mobile : 632 8476
SANGARE Tiemoko Souleymane	Fondation pour le Développement au Sahel (FDS), Directeur Exécutif, BP 6063 Bamako, Tel (223) 223 4108, e-mail : fds@afribone.net.ml
SANOGO Mamadou Kalé	Office du Niger (ON), Cellule SIG, mkale@on-mali.org
SCHAFFER Yves	Association des Organisations Professionnelles Paysannes – AOPP, Chargé des questions de restructuration du sous-secteur coton, Tél (223) 228 67 81, Tel Mobile : 674 8338, e-mail: aopp@cefib.com
SIDIBE Lassine	Association des Organisations Professionnelles Paysannes – AOPP, Directeur Exécutif, Tél (223) 228 67 81, Te/GSM : 646 6526, e-mail: aopp@cefib.com
TEME Bino	Directeur Général, Institut d'Economie Rurale (IER), BP 258 Bamako, Tel (223) 222 2606 ou 223 1905, Fax (223) 222 3775 ou 222 55 73, e-mail : bino.teme@ier.ml
TRAORE Adama	Secrétaire Exécutif, Comité National de la Recherche Agronomique (CNRA)
TRAORE Abdoulaye	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT), Chef de Service Production Végétale et de la Vulgarisation, BP 487 Bamako, Tel (223) 221 9525, Tel Mobile : 676 2644
TRAORE Fatimata	Chargé de projet Unity Service Cooperation (USC) Canada, BP E180 Bamako, Tel (223) 229 9026, e-mail: ndusccm@usccanadamali.org
TRAORE Mahamadou Safounè	Directeur Général, Fédération des Caisses Rurales Mutualistes du Delta (FCRMD) (Yeredeme Kesu), BP 10 Niono, Tel/Fax (223) 235 2110, e-mail : fcrmd@afribone.net.ml
TRAORE Seydou Idrissa	Directeur Général DNAMR BP 1098 Bamako, Tel (223) 222 34 20 ou 222 40 36, Tel Mobile : 632 8476
VAN DER VELDEN Jaap	Ambassade Royale des Pays-Bas au Mali, Premier Secrétaire en Développement Rural, BP 2220 Bamako, Tel (223) 221 9572 à 82, Fax (223) 221 3617, e-mail: jaap-vander-velden@minbuza.nl

Ghana

Nom / Fonction	Institution / Adresse complète
ENNINGFUL Kwesi, Executive Secretary	HAG (Horticulturalist's Association of Ghana), P.O. Box 50 Accra - North Tél. +233 (0) 21 251 263 Fax: +233 (0) 21 251 264 Port: +233 (0) 24 274 709
QUACHEY Lucia Fondatrice, présidente	GAWE Ghana Association of Women entrepreneurs) P.O. Box AN 7600, Accra-North Tél. +233 (0) 21 225 300 Fax: +233 (0) 21 701 1413 Portable: +233 (0) 24 804 751 gawe@ighmail.com gawegh@yahoo.com aquachey@yahoo.com
MINTAH Stephen General Manager	SPEG (Sea-Freight Pineapple Exporters of Ghana) P.O. Box 5196 Accra-North, Ghana Tél. +233 (0) 21 244 358 Fax: +233 (0) 21 244 357 Port: +233 (0) 24 237 805 speg@ighmail.com
OWUSU-BENNOAH E., Deputy Director-General	CSIR (Council for Scientific and Industrial Research) P.O. Box. M.32 Accra Ghana. Tél. 760166 777651/4 Fax: +233 (0) 21 779 809 Port: +233 (0) 24 772 257 House : +233 (0) 21 776 414 eobennoah@ucomgh.com
BAMBA Madhy M. Regional Office for Africa Chief Policy Assistant Branch	FAO, Regional office for Africa Gamel Abdul Nasser Road P.O. Box GP 1628, Accra Ghana Tél: +233 (0) 21 701 0930 ou 675000 ext. 3141 Fax : +233 (0) 21 668 427 ou 701 0943 Port : +233 (0) 24 319 157 Madhy.bamba@fao.org
MBA Anatolio Ndong Deputy Regional Representative for Africa, FAO representative in Ghana	FAO, Gamel Abdul Nasser Road, P.O.Box 1628 Accra, Ghana Tél: +233 21 665 896 Port: 233 24 319 156 Fax: 233 21 674 003 Anatolio.NdongMba@fao.org
POSAMENTIER Heimo Extension Adviser	C/O GTZ office Accra P.O. Box 9698 K.I.A. Accra Ghana Tél. +233 (0) 21 671 414 Fax +233 (0) 21 671 416 Port: +233 (0) 24 319 127 gtzmofa@gh.com heimo.posamentier@gtz.de
SIEDU M.T. Abisa Managing Director	GCC (Ghana Cotton Company limited) P.O. Box 4344, Accra, Ghana W/A Tél +233 (0) 21 773 452 770 386 Fax: +233 (0) 21 783 399 22 200 527

Nom / Fonction	Institution / Adresse complète
OSIEKU Georges Financial controller	GCC (Ghana Cotton Company limited) P.O. Box 4344, Accra, Ghana W/A Ou P.O.Box 371, Tamale Tél +233 (0) 21 773 452 Fax: +233 (0) 21 783 399 Port : +233 (0) 24 323 234 Résidence : +233 (0) 21 411 781 ghanacotton@africaexpress.com osiekuassociates@yahoo.co.uk osieku@afol.com.gh
MANGA Wusa Public relation Manager	TECHNOSERVE H/N°Z75 Volta street Airport Residential Area P.O. Box 135 Accra Tel +233 21 763 675 773 875 773 873 Fax : +233 21 772 789 Wusa@tnsgh.org
ADZIVOR Samuel Yao Zonal seed inspector	Ministry of food and Agriculture, Ghana Seed Inspection Division. P.O. Box 3820 Kumasi Tel +233 (0) 51 21773 Mob +233 (0) 27 875 115
DENNIS Juliana K. Women in Agriculture MOFA	Women in Agriculture, MOFA Tél. 233 (0) 21 672 552 668921 jkdennis@ghana.com
KOFI Boa	MOFA, Services de vulgarisation P.O. Box 172, Nkawie-Wase Ashanti Tel Bur :+233 51 23102 Tel port +233 277 898 799
FYNN Anastasia	OP « TAABOSOM Mothers Club » Village Abura Dunkwa situé à 200 Km d'Accra P.O. Box 92, Abura Dunkwa Tél Port : +233 24 847 840
NKRUMAH Yussif Kwame	NKEBAA Entreprises LTD P.O. Box NM 74 NIMA-Accra Tél : +233 24 288 588 nkebaa@yahoo.com

Gambie

Nom / Fonction	Adresse complète
MANNEH-JALLOW Kujejatu (Mme Diallo)	NAWFA 3E Marina Parade Banjul, The Gambia Tel: +220 20 25 04/374566 Fax: +220 20 25 01 Mobile: +220 92 68 08 nawfa@ganet.gm
O'CONNOR Niall Country Director	Concern Univeral (ONG) P.O. Box 2164 Serrekunda, The Gambia Tel: +220 494475 Fax: +220 494474 Mob: +220 759698 Niall.oconnor@concern-universal.org

Nom / Fonction	Adresse complète
SENGHORE Kaliba Ag. Director General	Gambia Tourism authority Kololi P.O. Box 4085 Bakau, K.M.C The Gambia Tel (Office): +220 4462491 port: +220 9969400 Fax: +220 4462 487 senghore@gta.gm
SONNI Cornelius Sylvanus Georges Director	Methodist mission agricultural programme Sanyang Road, Nyambai, Brikama P.O. Box 288, Banjul, The Gambia Tel: +220 484 853 (office) Fax: +22O 484 853 Tel (Home): +220 227 086 mmap@ganet.gm
MORRISON Maureen Head of DFID Office, The Gambia	DFID British high commission, 48 Atlantic Road, Fajara (P.O. Box 507), Banjul, The Gambia Tel: +220 495 133/34 Fax:+220 495 127 mmdfid@ganet.gm
BONJANG Musa Acting Director	Department of Agricutural Services Residence: D57, Kanifing housing Estate Kanifing East Serrekunda The Gambia Tel (Home): +220 371 009 Tel (Office): +220 495 377 Port: +220 921 117 Office: Cape St Mary's Bakau
SANYANG Manga General Manager	IBAS (Indigenous Business Advisory Services Sait Matty Road, Bakau P.O. Box 2502 KMC Tel: +220 449 6089 Port: +220 998 5601 Fax: +220 2227756 payibas@gamtel.gm
BONJANG Musa Director General	NARI P.M.B. Serrekunda, The Gambia Tel: +220 48 49 25 Fax: +220 48 49 21 Port: +220 94 19 20 Tel Home : +220 46 17 08 musabonjang@ganet.gm
CEESAY Momodou A. Managing Director	Gambia Horticultural Entreprises (GHE) P.O.Box 2425 S/K 16 Mamadi Manjang Highway Old Jeshwang The Gambia Tel: +220 4394819 Fax: +220 4394820 Port: +220 9905 088 gamhort@ganet.gm
JARJU Ousman D. Head horticulture Unit	Department of Agricultural Services Cape St Mary, Bakau Tel: +220 4495425
JOOF Momodou M. J., Training, monitoring and evaluation officer	Department of Agricultural Services Cape St Mary, Bakau Tel: +220 4495425 Tel: +220 993 6684 modjoof@yahoo.com

Nom / Fonction	Adresse complète
JASSEY Kebba	CRS Tel: +220 9935 131 kjassey@crsgm.org kbjassey@yahoo.com.uk
NJIE Sainey	CRS Sainey2001@yahoo.com
NJIE Falou National Coordinator	SPACO PRSP /PPA/HHS Tel: +220 422 6204
TOURAY Abdou Permanent Secretary, Office of the President	Office of the President Tel: +220 422 3850 +220 732058 Port: +220 995 8100 abdoutouray@hotmail.com

Annexe 16 : Liste des participants à l'atelier d'information sur l'innovation agricole à Ouagadougou (15-16 juin 2004)

I. PARTICIPANTS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

BURKINA FASO

Mme Fatoumata BATTA
Voisins Mondiaux
Ouagadougou
E-mail : voisins.mondiaux@fasonet.bf
Fatou.batta@liptinfor.bf

M. Charles TANKAONO
Voisins Mondiaux
Coordonnateur du Programme de la Gnagna
BP 2320 - Bignadé
Tél : + 226 40 77 90 34
Fax : + 226 40 77 90 34
E-mail : voisins.mondiaux.papri@fasonet.bf

M. Samsonna BIÉGO
Centrale de Transformation des Produits Agricoles – CTRAPA
06 BP 1100 Ouagadougou
Tel : +226 50 36 54 89
Mobile : +226 76 62 51 14
E-mail : biegosamson@liptinfor.bf

M. Hamidou BOLY
INERA
04 BP 8645 Ouagadougou 04
Tel : +226 50 34 02 70 ou 50 34 71 12
E-mail : inera.direction@fasonet.bf :/
boly@univ-ouaga.bf

M. Léopold SOME
INERA
04 BP 8645 Ouagadougou 04
Tel : +226 50 34 02 70 ou 50 34 71 12
E-mail : lsome@liptinfor.bf

M. Etienne KABORÉ
MAHRH/DOPAIR
Tel : +226 50 32 45 75
E-mail : kaboreti@yahoo.fr ; dopair@cenatrin.bf

M. Benoît OUÉDRAOGO
Président IDEES /BCG
Recherche, Action et Formation
01 BP 865 Ouagadougou
Tel : + 226 50 36 10 13 (Dom)
Mobile : +226 70 25 07 61
E-mail : benoit-ouedraogo@cenatrin.bf

Mme Simone ZOUNDI
Présidente
Fédération des Industries Agro-Alimentaires du Burkina (FIAB)
BP 1249 Ouagadougou
Tel : + 226 50 30 85 99
Mobile : +226 70 23 11 56
E-mail : sodepal@cenatrin.bf
Site : www.fiab.bf; fiab@cenatrin.bf

M. Eloi Jean Prosper NOMBRÉ
Confédération paysanne du Faso – CPF
01 BP 123 Batié (Noumbiel)
Tél : + 226 20 90 40 03 / 70 27 01 66 / 50 30 18 44/ 20 90 40 23
E-mail : cpf@fasonet.bf ;
nombreeloi@hotmail.com

M. Ousmane OUEDRAOGO
SOFITEX/DDPC
BP 147 Bobo Dioulasso
Tel / Fax : +226 20 97 39 08
Tel : +226 76 61 20 21
E-mail : djaminao@hotmail.com

BÉNIN

M. Athanase AKPOÉ
GEA / MAE – MAE Afrique
Tél : + 229 21 43 21
E-mail: geabenin@intnet.bj; akpoeat@intnet.bj; adex@intnet.bj

GAMBIE

Mr. Ernest AUBEE
National Coordinator
Fight against social and economic exclusion programme UNDP, ILO
Tel : +220 4 495071/74
Portable: +220 9945 294
E-mail: ilo@qanet.gm

Mr. Momodou A. CEESAY
Managing Director
Gambia Horticultural Enterprises (GHE)
Tel: +220 439 4819
Fax: +220 439 4820
Mob: +220 990 50 88
E-mail : gamhort@qanet.gm

Dr. Kujejatou Manneh JALLOW
Executive Director
NAWFA (National Women Farmers' Association)
3E Marina Parade, Banjul
Tel: +220 4202502-4/4374566
Fax: +220 420 25 01
Mob: +220 992 68 08
E-mail : nawfa@qanet.gm

GHANA

M. Emmanuel DORMON
Desk officer FBO Development
MOFA
PO Box MB 539 - Accra
Tel: +233 21 665282
Fax : + 233 21 66 85 76
E-mail : edormon@hotmail.com

Mr. Samuel Kwesi ENNINFUL
Executive Secretary Horticulturalist's Association – HAG
P.MB 50 Accra – North
Tel: +233 (0) 21 251 263 : 0244 27 47 09 : 020 81 81 539
Fax: +233 (0) 21 251 264
Port: +233 (0) 24 274 709
E-mail : skenninful@yahoo.com

Ms. Lucia QUACHEY
President GAWE (Ghanaian Association of Women Entrepreneurs), General Secretariat of African Federation of Women Entrepreneurs (AFWE)
P.O. Box 7600, Accra-North
Tel Office: +233 – 24804751/ +233 21 22 53 00
Home : +233 21 701 14 13
Fax: +233 21 22 25 35
Mobile : +233 24 80 47 51
E-mail: aquachey@yahoo.com; gawe@ighmail.com ; gawegh@yahoo.com; afwefafe@yahoo.com

MALI

M. Ousmane Barké DIALLO
Association des Organisations Professionnelles Paysannes – AOPP - Sofara
Tél : + 223 228 67 81 / 24 20 926
E-mail : aopp@cefib.com

M. Moussa KANTÉ
Chargé de mission
Direction Nationale d'Appui au Monde Rural – DNAMR
BP 1098 - Bamako
Tel : +223 678 32 52
Fax : +223 223 33 61
Mobile : + 223 679 82 09
E-mail : dnamr@dnaM.org

M. Sayon KONE
Consultant
BPE 4318 Bamako
Tél : + 223 227 25 08
E-mail : ksayon@technolab.com.ml ; ksayon2000@yahoo.fr

M. Oumar NIANGADO
Fondation SYNGENTA
Délégation du Mali
BP 1449 Bamako
Tél/Fax : + 223 228 14 78
E-mail : oniangado@afribone.net.ml

M. Bougouna SOGOBA
Chef de programme AMEDD (NGO)
BP 212, Koutiala
Tel/Fax: + 223 264 09 62
Port + 223 647 47 32
E-mail : amedd@afribone.net.ml/ bsogoba@hotmail.com

NIGERIA

Mr. Fatai AFOLABI
Okomu Oilpalm Company Plc.
21, Mercy Enely Street, sorulere
Lagos
Or
5 Glover Road, Ikoyi – Lagos
Tél : + 234 (0)802 223 62 28 / (0)803 331 48 00
Tel / Fax : + 234 1 545 51 65
E-mail : fas@infoweb.com.ng / goyebode@aluko-oyebode.com

Mr. Innocent AZIH
Nigerian Economic Summit Group
ICON House (8th floor)
PLOT999F Idejo Street
Victoria Island, Lagos
Tel: 234 1 2632963
Cell : +234 802 361 7615
Fax: +234 1 2636356
E-mail : innoazi@yahoo.com

SÉNÉGAL

M. Ousmane NDIAYE
Coordonnateur ASPRODEB
CNCR, Dakar
Tel : + 221 2 15 95 / 557 45 1 /825 56 65
E-mail : cncr@cncr.org

Mme Fatimata KOUDY SY
Ecole Nationale d'Economie Appliquée
Km 6, Route de Ouakam
BP 5084
Tel portable: +221 558 9590/ 963 1497 / 867 13 83
E-mail : koudyk@yahoo.fr

II. INSTITUTIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

ADRAO/ WARDA

M. Aliou DIAGNE
Impact assessment Economist
WARDA/ADRAO The Africa Rice Center
BP 320 Bamako - Mali
Tel : + 223 222 33 75 Ext : 215
Fax : + 223 222 86 83
Mobile : + 223 467 0929
E-mail: a.diagne@cgiar.org

CESAO

M. Dieudonné NIKIÈMA
DIRECTEUR
Centre des Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest –CESAO
01 BP 305, Bobo Dioulasso
Tel : + 226 20 97 10 17/97-16-84
+226 76 64 28 44
Fax : + 226 20 97 08 02
E-mail : wendbarka@yahoo.fr ;
cesao.bobo@fasonet.bf

CILSS

M. Issa Martin BIKIENGA
Coordonnateur des Programmes Majeurs Politiques
Secrétariat Exécutif / CILSS
03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso
Tel : + 226 50 37 41 25 poste 304
Fax : + 226 50 37 41 32
Mobile : + 226 70 26 07 58
E-mail : issa.bikienga@cilss.bf
Issa.bikienga@liptinfor.bf

M. Netoyo LAOMAIBAO
CILSS/INSAH
Bamako, Mali
Tél : + 223 223 40 67
Fax : + 223 222 59 80
E-mail: netoyo@agrosoc.insah.org

CIRAD

M. Denis PESCHE
CIRAD TERA Programme Agriculture Familiale
TA 60/15
73 Rue J-F Breton
34398 Montpellier Cedex 5, France
Tel : +33 4 67 61 58 00 poste 5251
Fax : + 33 4 67 61 44 15
E-mail: denis.pesche@cirad.fr

CORAF / WECARD

M. Demba Farba MBAYE
Membre du Comité Exécutif
CORAF/WECARD SE
BP 53, CR2, Kolda
E-mail : dbaye@refer.sn

IFDC

M. Georges DIMITHE
Economiste politique
IFDC Division Afrique / Burkina
11 BP 82 Ouagadougou 11
Tél/Fax : + 22638 58 45 / 38 49 49
E-mail : gdimithe@ifdc.org
Site : www.ifdc.org

IIED

M. Bara GUÈYE
IIED/Programme Sahel
BP 5579 Dakar, Sénégal
Tel : + 221 867 10 58
Fax : + 221 867 10 59
E-mail : baragueye@sentoo.sn; iiedsen@sentoo.sn

IITA

Dr. Chuma EZEDINMA
Agro Economist
Cassava Project
International Institute of Tropical Agriculture
PMB 5320 – Ibadan, Nigeria
E-mail : c.ezedinma@cgiar.org

ROPPA

M. Mohamadou Issaka MAGHA
Cellule d'exécution technique
ROPPA
BP 894 Ouagadougou, Burkina Faso
Tel : + 226 50 36 08 25
Fax : + 226 50 36 26 13
E-mail : mohamadou.magha@roppa.ao.org ;
roppa@liptinfor.bf

SAFGRAD/UNION AFRICAINE

M. Mamadou OUATTARA
Coordinateur international
UA-SAFGRAD
BP 1783 Ouagadougou 01, Burkina Faso
Tel : + 226 50 30 60 71 / 50 31 15 98 /
LD 50 30 82 46
Fax : + 226 50 31 15 86 / 50 30 82 46
E-mail : ua.safgrad@cenatrin.bf ;
ouattaram.safgrad@cenatrin.bf

UEMOA

M. Marc ATOUGA
Directeur de l'Agriculture
Ouagadougou
Mobile : +226 78 80 54 43
Bureau : + 226 50 32 88 06
E-mail: marc.atouga@uemoa.int

M. Felix DANSOU
Commissaire chargé du Développement. rural et de l'Environnement
E-mail: felix.dansou@uemoa.int

M. Adrien Hognon KOHOUE
Directeur de Cabinet du Commissaire Chargé du Développement. Rural et de l'Environnement
Tél : + 226 50 31 88 73 à 76
LD : + 226 50 31 85 59
E-mail : adrien.kohoue@uemoa.int

UNIVERSITÉS

M. Chris REIJ
Université libre d'Amsterdam
Pays-Bas
Tél : + 31 20 44 49 078
E-mail: Cp.reij@dienst.vu.nl

WORLD COCOA FOUNDATION

Mr. Peter VAN GRINSVEN
Masterfoods
Cocoa Field Sustainability Manager
Tél : + 31 0651 850 080
E-mail : peter.van.grinsven@eu.effen.com

III. PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

SASAKAWA GLOBAL 2000

M. Mamadou CAMARA
Ag. Economist, Coordonnateur régional Initiative Mil-Sorgho
SG 2000
BP 3541 Bamako, Mali
Tel : +223 671 25 69 (Mobile) /
+220 19 89 (Dom)
Fax : + 223 220 58 34
E-mail : camara.m@afribone.net.ml

Dr Marcel GALIBA
Directeur
BP E3541 - Bamako
Tel. +223 220 58 34 ou
(Mobile) 675 14 38
E-mail : sg2000@afribone.net.ml ;
m.galiba@cgnet.com

FIDA / IFAD
Excusé

IV. EXPERTS ASSOCIÉS AU PROCESSUS RÉGIONAL D'ANALYSE ET DE RÉFLEXION SUR LES INNOVATIONS

M. Papa Félou DIALLO
Modérateur de l'atelier
BP 10192
Dakar Liberté, Sénégal
Tel : + 221 824 52 83
Mobile : + 221 639 80 63
E-mail : feloudiallo@sentoo.sn

M. Jean Sibiri ZOUNDI
Coordonnateur régional du processus d'analyse et de réflexion du SCSAO sur les innovations agricoles
04 BP 8645 Ouagadougou 04
Tel : +226 50 34 02 70 : 50 34 71 12
Fax : +226 50 34 02 71
E-mail : zoundi@fasonet.bf ou
zoundi@hotmail.com

V. SECRÉTARIAT DU CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (SCSAO)

94, rue Chardon Lagache
75016 Paris, France
Fax : +33 (0) 1 45 24 90 31
Site Web : www.oecd.org/sah

M. Léonidas HITIMANA
Analyste Agro-économiste
Unité « Transformation de l'agriculture et développement durable »
E-mail : leonidas.hitimana@oecd.org

M. Karim HUSSEIN
Chef d'unité « Transformation de l'agriculture et développement durable »
Tel : +33 (0) 1 45 24 96 31
E-mail : karim.hussein@oecd.org

M. Franck IGUE
Chargé de Communication
Tel : + 33 1 45 24 84 85
E-mail : Franck.igue@oecd.org

Mme Sunhilt SCHUMACHER
Directrice adjointe
Tel : +33(0)1 45 24 96 19
E-mail : sunhilt.schumacher@oecd.org

Mme Jamila YAHI
Administration et budget
Tel : +33 (0) 1 45 24 98 25
E-mail : jamila.yahi@oecd.org

VI. REPRÉSENTATIONS DES PAYS MEMBRES DU CSAO BASÉS AU BURKINA FASO

CANADA

M. Daniel ZEMBO
Directeur a.i.
Unité d'appui au programme de Coopération Canada / Burkina Faso (UAP-CCBF)
01 BP 548 Ouagadougou 01
Tel : + 226 50 30 76 77 poste 302
Fax : + 226 50 30 06 56
E-mail : daniel.zembo@uap-burkina.bf

FRANCE

M. Patrick RAIMBAULT
Docteur vétérinaire, Conseiller technique,
Chef de projet
Projet d'Appui au Renforcement Institutionnel des Organisations Professionnelles d'Eleveurs Modernes (ARIOPE)
Ambassade de France au Burkina Faso
01 BP 510 Ouagadougou 01
Tél : + 226 50 30 24 75
Fax : + 226 50 31 41 66
E-mail : ariope@cenatrin.bf

JAPON

M. Ludovic KIBORA
Consultant auprès de la JICA
JOCV Burkina Faso Office
01 BP 1484 Ouagadougou
Tel : + 226 70 26 0924
E-mail : kludovic@yahoo.fr

PAYS-BAS / NETHERLANDS

M. Zinzo BOUE
Conseiller adjoint au Développement rural et à la décentralisation
Bureau de la Coopération des Pays-Bas
Avenue du Dr. Kwamé N'Krumah 415
Ouagadougou, Burkina Faso
Tél : + 226 50 30 61 36
Fax : +226 50 30 76 95
E-mail : oua@minbuza.nl

SUISSE / SWITZERLAND

M. Etienne DOLLFUS
Directeur résident adjoint
Bureau de la coopération suisse au Burkina Faso
Ambassade de Suisse
01 BP 578 Ouagadougou 01
Tel : +226 30 67 29 / 31 05 74
Fax : +226 31 04 66
E-mail : ouagadougou@sdc.net